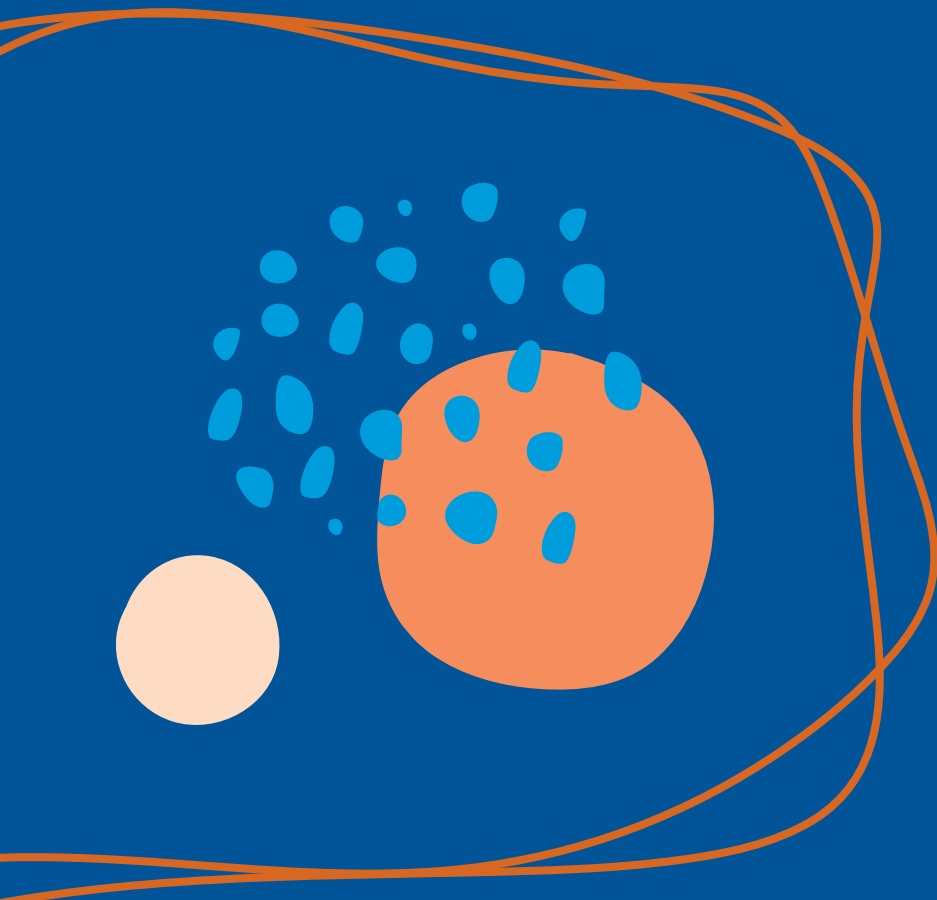




## « UNE FENÊTRE D'ESPOIR : »

Examen de synthèse de la fenêtre spéciale du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force





© 2023 ONU-Femmes. Tous droits réservés.

Produit par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies)

Autrice principale : Dr. Erin Stern

Citation recommandée : Stern, E. (2023). « Une fenêtre d'espoir : » Examen de synthèse de la fenêtre spéciale du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force. (New York, Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes).

Les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles d'ONU Femmes, des Nations Unies ou de leurs organismes affiliés.

Pour plus d'informations ou des commentaires sur ce produit, veuillez contacter le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes via [untf-evaw@unwomen.org](mailto:untf-evaw@unwomen.org).

Description de la photo de couverture : Rassemblements de protestation collectifs . Crédit : Badabon Sangho

Description et crédit du titre de la couverture : Citation d'un représentant de l'une des organisations partenaires participant à la discussion de groupe.

## À propos du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies) est le seul mécanisme mondial d'octroi de subventions dédié à l'éradication de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles. Géré par ONU Femmes au nom du système des Nations Unies depuis sa création en 1996 par la résolution 50/166 de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies a accordé 215 millions de dollars à 646 initiatives dans 140 pays et territoires. En 2022, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies a géré un portefeuille de subventions de 186 projets visant à prévenir et à combattre la violence à l'égard des femmes et des filles dans 70 pays et territoires de cinq régions, avec des subventions totalisant 87 millions de dollars. Les bénéficiaires des subventions sont principalement des organisations de la société civile (OSC). Depuis 2018 (cycle 20), le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies ne finance que des projets d'OSC. En 2022, la majorité (62 %) de ces OSC étaient des organisations de défense des droits des femmes.

## À propos de la fenêtre spéciale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force

En 2016, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies a lancé une fenêtre spéciale d'octroi de subventions axée sur le financement d'organisations s'attaquant spécifiquement au problème des violences faites aux femmes et aux femmes vécues par des réfugiées et/ou des personnes déplacées de force, en tenant compte de la crise des réfugiés syriens ; la plus grande crise de réfugiés et de personnes déplacées au monde depuis le début du conflit en 2011. Cette fenêtre spéciale a été conçue pour renforcer les efforts de protection pendant le processus de transit et pour accroître la fourniture d'informations de base et de services de base adéquats ciblant les besoins des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force dans des pays de transit et d'accueil. Cette fenêtre de financement spéciale donnait initialement la priorité aux propositions des pays suivants : Égypte, République de Macédoine du Nord, Irak, Jordanie, Liban, Serbie et Turquie. Les appels successifs dans le cadre de cette fenêtre ont accueilli un pool plus large de subventions pour relever le défi croissant et la réponse inadéquate aux besoins des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force. Les organisations travaillant sur les questions liées à la crise des réfugiés dans d'autres pays bénéficiaires de l'aide publique au développement (APD) ont été encouragées à postuler par le biais d'appels ultérieurs dans le cadre de cette fenêtre de financement spéciale, qui a été maintenue pendant quatre cycles de financement jusqu'en 2019. À ce jour, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies a soutenu 18 projets menés par la société civile par le biais de cette fenêtre spéciale pour un total combiné de 8,5 millions de dollars dans 13 pays.



Rassemblement de protestation.

Crédit : Badabon Sangho

# REMERCIEMENTS

Cet examen de synthèse a été rédigé par le Dr. Erin Stern et élaboré par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies), avec des conseils inestimables d'organisations de la société civile, du personnel d'ONU Femmes et des membres de nos groupes consultatifs externes et internes.

En particulier, nous tenons à remercier le personnel des 13 projets du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies dont les données et les contributions constituent le cœur de cette synthèse. Ces projets comprennent :

- *Badabon Sangho*, au Bangladesh
- *Empowering Women for Excellence Initiative (EWEI)*, au Nigeria
- *Facilitators of Community Transformation (FACT)*, au Malawi
- *For Human Development Foundation (FHD)*, au Yémen
- *Free Yazidi Foundation (FYF)*, en Irak
- *Fundación Centro de Derechos Sociales de la Persona Migrante (CENDEROS)*, au Costa Rica
- *Refugee Consortium of Kenya (RCK)*, au Kenya
- *Instituto para las Mujeres en la Migración A.C. (IMUMI)*, au Mexique
- *Citizens Association for Combating Trafficking in Human Beings and All Forms of Gender-based Violence (ATINA)*, en Serbie
- *The Strategic Initiative for Women in the Horn of Africa (SIHA)*, au Soudan du Sud
- *Arab Women Organisation of Jordan (AWO)*, en Jordanie
- *Women for Afghan Women (WAW)*, en Afghanistan
- *Women's Affairs Technical Committee (WATC)*, dans l'État de Palestine

Nous tenons également à remercier nos homologues examinateurs Maureen Murphy, Khamsavath Chanthavysouk ainsi que les membres du personnel du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies Etsehiwot Eguale, Fiona Dalmier, Marie Palitzyne, Regina Salanova, Sambou Diakite, Shruti Majumdar et Vesna Jaric, pour avoir pris le temps d'examiner les ébauches de ce rapport et fourni des commentaires inestimables sur le document. Un remerciement particulier à Sambou Diakite pour son soutien dans la recherche et à Maria Lorna Mesina, gestionnaire de portefeuille et conseillère de la fenêtre spéciale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force, notre principal point de contact au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, pour son enthousiasme et son soutien. Un remerciement spécial à Murylo Batista, qui a traduit les documents de collecte de données en Espagnol, a dirigé les discussions de groupe (GDD) et les EA en Espagnol et a soutenu l'édition de la synthèse.

# RÉSUMÉ ANALYTIQUE

## Introduction

Les femmes et les filles réfugiées et/ou déplacées de force courent un risque accru de marginalisation et de violence. Cette décision intervient alors que les déplacements forcés de population dans le monde ont atteint un niveau sans précédent. Pourtant, les risques et les menaces pour la sécurité auxquels sont confrontées les femmes et les filles réfugiées et/ou déplacées de force restent pour la plupart invisibles et minimisés (VOICE et HIAS 2022). De plus, malgré l'ampleur des programmes de prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles (VEF) dans les contextes humanitaires, ces efforts sont souvent à court terme avec un budget limité, partie ou non des efforts holistiques pour s'attaquer aux causes sous-jacentes de la VEFF (Murphy *et al.* 2022). Il existe également une lacune particulière dans les preuves concernant ce qui fonctionne pour prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force.

Cet examen de synthèse offre une contribution importante à cette lacune en adoptant une approche qualitative et fondée, pour identifier les connaissances basées sur la pratique (CBP) et les leçons apprises pour prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force. Il résume les principales informations de 13 organisations de la société civile (OSC) et organisations de défense des droits des femmes (ODF) qui ont été financées par la fenêtre spéciale du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force entre 2016 et 2022. Ces bénéficiaires étaient situées dans divers contextes (humanitaires et de crise, dans des pays de transit ou d'accueil) et visaient à la fois à prévenir et à répondre aux diverses formes de VEFF. De cette manière, l'examen contribue au secteur plus large de l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles (EVEFF), pour éclairer la programmation qui répond aux besoins spécifiques des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force.

## Méthodologie

L'examen de la synthèse a suivi des approches et des méthodes associées à la méta-synthèse qualitative, tout en donnant la priorité à la documentation des CBP. Il s'est engagé avec des rapports de suivi spécifiques à des projets et les évaluations externes finales disponibles de 13 projets financés dans le cadre de cette fenêtre spéciale. Trois discussions de groupe et trois entretiens ont également été menés avec des représentants des 13 bénéficiaires inclus dans cet examen.





## Principaux thèmes émergents à partir des idées des praticiens

Cinq thèmes interdépendants ont émergé des processus d'analyse et de synthèse et ont été utilisés pour structurer ce rapport :

- 1. Impliquer intentionnellement les principaux bénéficiaires et partenaires clés** – Cela inclut des considérations pour recruter, engager et répondre aux besoins des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force en tant que bénéficiaires primaires, ainsi que des bénéficiaires clés secondaires, y compris des représentants des communautés d'accueil, des hommes et des garçons, du gouvernement et des chefs religieux, des OSC et des acteurs humanitaires.
- 2. Stratégies pour prévenir et répondre à la violence à l'égard des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force** – Les expériences des bénéficiaires mettent en évidence les leçons apprises et les meilleures pratiques derrière ces stratégies, dont certaines sont similaires à la programmation fondée sur des preuves pour lutter contre la violence avec d'autres types de femmes et de filles, mais dont certaines ont des considérations spécifiques pour répondre aux besoins des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force et s'attaquer à leurs facteurs de risque accrus de violence. Les considérations courantes incluent la résolution des lacunes d'information qu'elles peuvent avoir, la sensibilisation à leurs droits, la recherche de la satisfaction de leurs besoins en matière de santé mentale et de traumatismes ainsi que ceux de leur famille, l'intégration d'activités d'autonomisation économique, le renforcement des compétences et l'offre d'opportunités d'activisme ou de plaidoyer.
- 3. Adapter la programmation aux crises croisées et aggravantes** – Des projets ont été mis en œuvre dans des contextes de crises multiples et croisées liés, entre autres, à la crise mondiale des réfugiés, à des conflits ou à des crises politiques. Certains des projets ont été mis en œuvre pendant la pandémie de COVID-19, qui a accru les risques de violence, en particulier pour les femmes et les filles réfugiées et/ou déplacées de force. Les bénéficiaires ont offert des informations importantes sur comment et pourquoi ils ont adapté leur programmation en réponse aux contextes difficiles ou aux réalités changeantes des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force.
- 4. Assurer la sécurité et le bien-être du personnel et de l'organisation** – Cela est apparu comme une considération clé pour les ODDF et les OSC travaillant avec des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force, où le personnel est sujet à des contextes d'insécurité, à l'épuisement professionnel et/ou à des traumatismes indirects. Des leçons importantes ont été identifiées sur la manière de prendre soin et de soutenir le personnel ainsi que d'équiper la sécurité organisationnelle, tout en continuant à être opérationnel et à répondre de manière critique aux besoins des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force.
- 5. Permettre la préparation et la résilience organisationnelles** – Ce point est particulièrement important pour les ODDF et les OSC qui travaillent à prévenir et à répondre au risque accru de violence parmi les femmes et les filles réfugiées et/ou déplacées de force. La fenêtre spéciale du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies a été identifiée pour combler une lacune unique en vue de soutenir la résilience des bénéficiaires, notamment en offrant un financement flexible, à plus long terme et de base, et en comprenant les défis auxquels ils sont généralement confrontés lorsqu'ils travaillent avec des femmes réfugiées et/ou déplacées de force et filles.

## Conclusions et recommandations

L'examen de synthèse offre des réflexions globales sur la valeur de cette fenêtre spéciale, comme le montrent les données du portefeuille, y compris son calendrier et son orientation. Cette fenêtre de financement spéciale a été mise en place à une époque de migration mondiale sans précédent, parallèlement à des politiques d'asile plus restrictives. Cette fenêtre spéciale a permis de traduire une attention et des engagements accrus pour répondre à la crise mondiale des réfugiés en efforts significatifs de la part des bénéficiaires locaux des ODDF et des OSC afin de répondre aux besoins des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force. Les conclusions de l'examen de synthèse montrent comment le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies a soutenu la préparation et la résilience organisationnelles des bénéficiaires, l'adaptabilité, la prise en charge autonome, le suivi et l'évaluation, qui ont tous appuyé leurs capacités à prévenir et à répondre à la violence contre les femmes et les filles réfugiées et/ou déplacées de force. L'examen se conclut par dix-sept recommandations issues des constatations adressées respectivement aux praticiens, aux bailleurs de fonds et aux chercheurs.

# TABLE DES MATIÈRES

À propos du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes	i
À propos de la fenêtre spéciale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force	i
<b>REMERCIEMENTS</b>	<b>ii</b>
<b>RÉSUMÉ ANALYTIQUE</b>	<b>iii</b>
<b>ABRÉVIATIONS</b>	<b>1</b>
<b>1 INTRODUCTION</b>	<b>2</b>
1.1 Éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force	2
1.2 La fenêtre spéciale du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force	4
1.3 Le portefeuille de la fenêtre spéciale	6
1.4 Méthodologie	11
<b>2 PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS THÉMATIQUES ISSUS DE LA PRATIQUE</b>	<b>12</b>
2.1 Engager intentionnellement les participants au projet et les partenaires clés	12
2.1.1 Engager les femmes et les filles réfugiées et/ou déplacées de force	12
2.1.2 Autres partenaires clés	15
2.1.3 Collaboration avec les principales parties prenantes	16
2.2 Efforts pour prévenir et répondre à la violence à l'égard des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force	18
2.2.1 Stratégies de prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force	18
2.2.2 Stratégies de réponse à la violence à l'égard des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force	22
2.3 Adapter la programmation aux crises croisées et aggravantes	25
2.3.1 Programmation adaptative	25
2.3.2 Suivi, évaluation et apprentissage pour éclairer une programmation appropriée et réactive	28
2.4 Assurer la sécurité et le bien-être du personnel et de l'organisation	30
2.5 Permettre une préparation et une résilience organisationnelles	32

### 3 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS 35

3.1 Impact du financement de la fenêtre spéciale pour ceux qui travaillent avec des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force	35
3.1.1 Impact du financement de la fenêtre spéciale pour ceux qui travaillent avec des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force	36
3.2 Recommandations pour les praticiens visant à prévenir et répondre à la violence à l'égard des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force	37
3.2.1 Recommandations aux donateurs	39
3.2.2 Recommandations pour les chercheurs dans le domaine de l'élimination des VEFF	40

### BIBLIOGRAPHIE 41

### ANNEXES 44

Annexe A : Sélection et description des projets	44
Annexe B : Méthodologie	47
Annexe C : Guide de discussion des groupes de discussion/entretiens	49
Annexe D : Formulaire de consentement	50

## ABRÉVIATIONS

ATINA	Citizens Association for Combating Trafficking in Human Beings and All Forms of Gender-based Violence
AWO	Arab Women Organization of Jordan
OC	Organisation communautaire
CENDEROS	Fundación Centro de Derechos Sociales de la Persona Migrante
COMAR	The Mexican Commission for Refugee Assistance
COVID-19	Maladie du coronavirus 2019
OSC	Organisation de la société civile
EWEI	Empowering Women for Excellence Initiative
FACT	Facilitators of Community Transformation
FYF	Free Yezidi Foundation
GDD	Groupe de discussion
FHD	For Human Development
VBG	Violence basée sur le genre
EA	Entretien approfondi
PDI	Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays
VPI	Violence par un partenaire intime
ISIS	État islamique d'Irak et de Syrie
IMUMI	Instituto para las Mujeres en la Migración A.C.
SERA	Suivi, évaluation, redevabilité et apprentissage
ONG	Organisation non gouvernementale
APD	Aide publique au développement
CBP	Connaissance basée sur la pratique
EPI	Équipement de protection individuelle
TSPT	Trouble de stress post-traumatique
RCK	Refugee Consortium of Kenya
VSBG	Violence sexuelle et basée sur le genre
SIHA	Strategic Initiative for Women in the Horn of Africa
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes
UNHCR	Commission des droits de l'homme des Nations Unies
VEF	Violence à l'égard des femmes
VEFF	Violence à l'égard des femmes et des filles
AVEC	Associations villageoises d'épargne et de crédit
WATC	Women's Affairs Technical Committee
WAW	Women for Afghan Women
ODDF	Organisation de défense des droits des femmes

# 1. INTRODUCTION

## 1.1 Éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force

**En raison de la persécution, des conflits, de la violence, des violations des droits humains et d'autres événements troublant l'ordre public, l'année dernière a été témoin d'un niveau sans précédent de déplacements forcés dans le monde<sup>1</sup>.** Le nombre et l'intensité des conflits armés dans le monde augmentent, et ces conflits durent plus longtemps, entraînant le déplacement de plus de personnes (Nations Unies 2022). À la suite de l'invasion russe de l'Ukraine, qui a provoqué la crise de déplacement la plus rapide et l'une des plus importantes en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale, et d'autres situations d'urgence, de l'Afghanistan à Haïti, au Myanmar et à la Syrie, le nombre de réfugiés et de personnes déplacées de force a récemment dépassé les 100 millions<sup>2</sup>. La crise climatique contribue également à l'augmentation des déplacements forcés dans le monde, comme les crues soudaines au Pakistan, qui ont déplacé des millions de personnes<sup>3</sup>. Pendant les conflits et les déplacements, le risque de violence à l'égard des femmes et des filles (VEFF) est accru (VOICE et HIAS 2022). Cela est dû à une variété de facteurs, notamment l'effondrement des structures sociales, le manque d'application de la loi, le potentiel d'enracinement supplémentaire de normes de genre néfastes et la perte de moyens de subsistance pour les hommes et les femmes (Marsh *et al.* 2006).

**Les preuves de plusieurs conflits suggèrent que les femmes et les filles réfugiées et/ou déplacées de force sont plus vulnérables à la violence sexuelle et basée sur le genre (VSBG) en raison de leur statut généralement inférieur et des autres risques induits par le déplacement (What Works 2017).** Par exemple, une étude en Colombie et au Liberia a révélé que les femmes déplacées avaient 40 à 55 % plus de risques de subir des violences exercées par un partenaire intime (VPI) que les femmes non déplacées (Kelly *et al.* 2021 ; Murphy *et al.* 2022). De même, au Soudan du Sud, des recherches ont révélé que la probabilité que les femmes et les filles aient été victimes de VPI augmentait de deux à trois fois si elles avaient été directement exposées à un incident de conflit armé ou si elles avaient été déplacées, par rapport aux femmes et aux filles qui n'en avaient pas l'expérience (Ellsberg *et al.* 2020). La VEFF progresse tout au long du processus de migration forcée et se manifeste sous de multiples formes, notamment la violence domestique, la violence sexuelle, la traite et les mariages précoces et forcés. Dans les camps de réfugiés, des aménagements physiques ou une sécurité médiocre, notamment des logements exigus, un éclairage insuffisant et le placement de latrines ou de points d'eau dans des zones dangereuses, peuvent augmenter la probabilité de VSBG (Bermudez *et al.* 2018 ; Murphy *et al.* 2022). La VEFF est souvent exacerbée dans les urgences humanitaires qui alimentent les déplacements, où la vulnérabilité et les risques sont élevés, tandis que les protections familiales et communautaires sont souvent défailtantes. Pourtant, les risques et les menaces pour la sécurité auxquels sont confrontées les femmes et les filles réfugiées et/ou déplacées de force restent pour la plupart invisibles et minimisés (VOICE et HIAS 2022). Les mécanismes en place sont insuffisants au niveau des politiques, du financement et de la mise en œuvre pour prévenir et répondre de manière globale à cette violence.

**Malgré leur étendue, les programmes de prévention de la VEFF dans les contextes humanitaires sont souvent à court terme, avec un financement limité et un accent prédominant sur la prestation de services et/ou la sensibilisation.** Cet accent ne s'attaque pas aux causes profondes de la VEFF, notamment les différences de pouvoir, les inégalités entre les sexes et les normes sociales néfastes (Murphy *et al.* 2022), et elle n'entre pas dans le cadre d'une approche holistique et durable basée sur ce qui est connu pour fonctionner pour prévenir la VEFF (Jewkes *et al.* 2021). Les risques auxquels sont confrontées les femmes et les filles pendant les situations d'urgence peuvent être accrus lorsque les acteurs humanitaires négligent la force et l'agence des femmes et ne travaillent pas avec les organisations féminines locales<sup>4</sup>. L'une des priorités du Grand compromis, un accord entre plus de 50 des plus grands donateurs et fournisseurs d'aide au monde, est de promouvoir les capacités opérationnelles ciblant les organisations dirigées par des femmes dans les contextes humanitaires (Perez del Pulgar 2023).

1 UNHCR : à l'échelle mondiale, les migrations ont atteint un nouveau pic confirmant une tendance haussière sur plusieurs décennies. Accessible sur : <https://www.unhcr.org/news/press/2022/6/62a9d2bo4/unhcr-global-displacement-hits-record-capping-decade-long-rising-trend.html>

2 [https://www.eeas.europa.eu/delegations/un-geneva/ukraine-war-pushes-global-displacement-numbers-new-record-high\\_en?s=62](https://www.eeas.europa.eu/delegations/un-geneva/ukraine-war-pushes-global-displacement-numbers-new-record-high_en?s=62)

3 MercyCorps. Dévastation au Pakistan : des inondations mortelles déplacent des millions de personnes. Accessible sur : <https://www.mercycorps.org/blog/pakistan-deadly-floods-displace-millions>

4 Appel à l'action pour la Protection contre les VBG dans les situations d'urgence : Feuille de route 2021-2025. Accessible : [https://www.calltoactionbv.com/\\_files/ugd/1b9009\\_3ea8c8a80f4b41c6852e7ef79a6fecc.pdf](https://www.calltoactionbv.com/_files/ugd/1b9009_3ea8c8a80f4b41c6852e7ef79a6fecc.pdf)

Pourtant, malgré ces engagements, l'action humanitaire n'est pas suffisamment localisée. Alors que les ODDF et les OSC assument une part importante de la réponse aux crises dans les communautés locales, notamment pour prévenir et répondre à la violence à l'égard des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force, le financement de ces acteurs fait cruellement défaut (UNFPA et ONU Femmes 2020) et ils sont souvent laissés à l'écart des plateformes de prise de décision humanitaire (ONU Femmes 2022).

**Il reste des lacunes importantes dans les connaissances pour lutter au mieux contre la violence à l'égard des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force dans les pays d'accueil et de transit, en partie en raison de la base programmatique limitée et des difficultés à collecter des données dans les contextes humanitaires.** Il existe également une documentation limitée des connaissances basées sur la pratique (CBP) sur comment et pourquoi les programmes avec des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force travaillent pour lutter contre la violence, en particulier du point de vue des ODDF et des OSC. Pourtant, des pratiques plus prometteuses et des évaluations rigoureuses commencent à émerger, avec une attention accrue à ce qui fonctionne pour prévenir et répondre aux VEFF dans les contextes humanitaires, y compris parmi les femmes et les filles réfugiées et/ou déplacées de force (Murphy *et al.* 2019 ; Spangaro *et al.* 2013). Les preuves disponibles suggèrent que les programmes les plus réussis dans les contextes humanitaires sont multiformes, s'attaquent aux facteurs de risque sous-jacents, engagent activement une diversité de membres de la communauté et de parties prenantes clés, envisagent à la fois la protection physique immédiate ainsi que l'autonomisation à plus long terme des femmes et des filles, et changent normes de genre inéquitables (Murphy *et al.* 2022). De plus en plus de preuves suggèrent que les types de VEFF prévalents dans les situations de conflit et humanitaires partagent des tendances similaires avec les VEFF dans les situations non urgentes – y compris la violence perpétrée par un partenaire intime, forme de violence la plus courante à laquelle sont confrontées les femmes (Stark et Ager, 2011). Les approches qui ont réussi à réduire la VEFF dans des contextes non conflictuels peuvent être applicables aux contextes humanitaires, bien qu'elles doivent être adaptées à la diversité des contextes dans lesquels vivent les femmes et les filles réfugiées et/ou déplacées de force (par ex. les camps de réfugiés, les déplacements urbains, les communautés d'accueil, les populations mobiles) et s'attaquent à certains des facteurs aigus de VEFF chez les femmes et les filles réfugiées et/ou déplacées de force, par exemple en incorporant des modèles d'autonomisation économique ou des efforts visant à gérer les traumatismes et à améliorer la santé mentale (Stark et Ager, 2011).

5 <https://www.unhcr.org/4794b2d52.pdf>

6 Convention et Protocole relatifs aux Statut des Réfugiés. Accessible sur : <https://www.unhcr.org/media/28185>

### Termes clés

**Personne déplacée de force** : Lorsqu'une personne a été forcée ou obligée de quitter son domicile ou son lieu de résidence habituelle pour éviter les effets d'événements ou de situations tels que des conflits armés, une violence généralisée, des violations des droits humains, des catastrophes naturelles ou causées par l'homme et/ou des projets de développement. La distinction entre une personne déplacée à l'intérieur de son propre pays (PDI) et une personne déplacée de force est la dernière référence à l'endroit où une personne a été retirée de son domicile, expulsée ou relocalisée dans un autre lieu qu'elle n'a pas choisi, que ce soit par des acteurs étatiques ou non étatiques. Le facteur distinctif est l'absence de volonté ou de consentement<sup>5</sup>. Une personne déplacée de force ne peut pas ou choisit de ne pas traverser une frontière internationale et, par conséquent, n'est pas considérée comme réfugiée. Bien qu'elles partagent souvent les mêmes circonstances et défis que les réfugiés, elles n'ont pas le même statut spécial selon le droit international.

**Réfugié** : Un ou une réfugié/e est défini et protégé par le droit international. La Convention de 1951 sur les réfugiés définit un réfugié comme « *une personne qui ne peut ou ne veut retourner dans son pays d'origine en raison d'une crainte fondée d'être poursuivie en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques* »<sup>6</sup>. Les instruments internationaux ultérieurs (tels que la Déclaration de Carthagène sur les réfugiés et la Convention régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique) ont élargi cette définition dans certains contextes aux personnes fuyant les effets généraux d'un conflit armé et/ou d'une catastrophe naturelle. Une condition essentielle pour être considéré comme un réfugié est d'avoir traversé une frontière internationale.

**Violence à l'égard des femmes et des filles (VEFF)** : L'Assemblée générale des Nations Unies définit la VEFF comme tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou les privations arbitraires de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée (Assemblée générale des Nations Unies, 1993). Cela s'applique aux femmes de tous âges, y compris les filles et les femmes plus âgées.



## 1.2 La fenêtre spéciale du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force

Un axe clé du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies) a été de soutenir les ODDF et les OSC travaillant avec les femmes et les filles les plus marginalisées et celles qui subissent des formes croisées de discrimination. En 2016, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies a lancé une fenêtre spéciale d'octroi de subventions axée sur le financement d'organisations s'attaquant spécifiquement au problème des violences faites aux femmes et aux femmes vécues par des réfugiées et/ou des personnes déplacées de force, en tenant compte de la crise des réfugiés syriens ; la plus grande crise de réfugiés et de personnes déplacées au monde depuis le début du conflit en 2011<sup>7</sup>. Cette fenêtre spéciale a été conçue pour renforcer les efforts de protection pendant le processus de transit et pour accroître la fourniture d'informations de base et de services de base adéquats ciblant les besoins des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force dans des pays de transit et d'accueil. Cette fenêtre de financement spéciale donnait initialement la priorité aux propositions des pays suivants : Égypte, République de Macédoine du Nord, Irak, Jordanie, Liban, Serbie et Turquie. Les appels successifs dans le cadre de cette fenêtre ont accueilli un éventail plus large de subventions pour relever le défi croissant et la réponse inadéquate aux besoins des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force. Les organisations travaillant sur les questions liées à la crise des réfugiés dans d'autres pays bénéficiaires de l'aide publique au développement (APD) ont été encouragées à postuler par le biais d'appels ultérieurs dans le cadre de cette fenêtre de financement spéciale, qui a été maintenue pendant quatre cycles de financement jusqu'en 2019.

Grâce à cette fenêtre spéciale, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies a contribué aux investissements mondiaux visant à l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force. Un examen à mi-parcours du plan stratégique du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour 2015-2020 a suggéré que cette fenêtre spéciale encourageait les candidats à travailler sur l'intersectionnalité autour de la violence et du statut migratoire et attirait l'attention et le financement de ce domaine sous-financé. Les représentants des bénéficiaires interrogés dans le cadre de cet examen de synthèse ont salué l'inclusivité de cette fenêtre spéciale :

*Cette fenêtre de financement est l'une des plus inclusives. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies examine les organisations avec les capacités dont elles disposent, et elles incluent toutes sortes de groupes, en adoptant une approche intersectionnelle. Il est important de disposer de cette fenêtre uniquement pour la réponse humanitaire, car nous ne pouvons pas prédire quand une crise prendra fin. Il s'agit d'une **fenêtre d'espoir** pour les organisations locales, en particulier les organisations dirigées par des femmes, pour répondre aux crises dans leurs pays et au niveau local. (GDD 1 en Anglais, 25 octobre 2022).*

Cette fenêtre spéciale a offert un outil de localisation en soutenant des projets non seulement mis en œuvre mais également conceptualisés et conçus par des organisations locales (Pérez del Pulgar 2022). Ce faisant, la fenêtre s'aligne sur l'engagement du Grand compromis en faveur de la localisation en augmentant et en soutenant les investissements pluriannuels dans les capacités institutionnelles des OSC, y compris les ODDF, en tant que répondants à la VEFF. Étant donné que les femmes et les filles réfugiées et/ou déplacées de force vivent généralement dans des situations humanitaires et d'urgence, cette fenêtre de financement s'aligne également sur le mandat de l'Appel à l'action sur la protection contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence<sup>8</sup>, une initiative mondiale d'acteurs, y compris des gouvernements, des donateurs et des agences, visant à favoriser la responsabilisation du système humanitaire pour lutter contre la VBG dès les premières phases d'une crise. Ce mandat appelle à des services et programmes spécialisés en matière de VBG, mettant en œuvre des actions pour prévenir la VBG et atténuer les risques à tous les niveaux et secteurs de la réponse humanitaire, et intégrer l'égalité des sexes, et l'autonomisation des femmes et des filles tout au long de l'action humanitaire.

7 World Vision. Crise des réfugiés syriens. Accessible sur : <https://www.worldvision.org/refugees-news-stories/syrian-refugee-crisis-facts>

8 Appel à l'action pour la Protection contre les VBG dans les situations d'urgence : Feuille de route 2021-2025. Accessible sur : [https://www.calltoactionbv.com/\\_files/ugd/1b9009\\_3ea8c8a80f4b41c6852e7ef79a6feecc.pdf](https://www.calltoactionbv.com/_files/ugd/1b9009_3ea8c8a80f4b41c6852e7ef79a6feecc.pdf)

Certains bénéficiaires interrogés pour cet examen de synthèse ont encouragé le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à rétablir cette fenêtre spéciale compte tenu de son objectif unique de lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force, et dans le contexte d'un niveau sans précédent de déplacement mondial. Comme l'a fait remarquer un représentant d'un bénéficiaire :

*Je pense que cette fenêtre était critique et importante. Il y a eu beaucoup de conflits et de déplacements croissants et accrus. Cette fenêtre devrait être reconsidérée et rouverte, pas seulement généralisée. Parce que souvent, les problèmes de VEFF dans les contextes humanitaires passent vraiment entre les mailles du filet et le financement est limité. L'intégration signifie que davantage de programmes viendront à bord, les incitant à lutter contre les VEFF dans les contextes humanitaires. Mais cela peut entraîner un risque car de nombreux éléments peuvent être négligés dans ces scénarios. Pour les organisations de femmes qui se concentrent sur le scénario humanitaire, nous devons continuer à nous concentrer sur cela. (GDD 1 en Anglais, 25 octobre 2022).*

**Cette fenêtre spéciale n'est pas la seule approche utilisée par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour veiller à ce que l'accent soit mis sur la violence à l'égard des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force.** Depuis 2020, le portefeuille général du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies a mis l'accent sur des projets impliquant des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force, avec 10 subventions sur 37 (27 %) au cycle 24 et 7 subventions sur 37 (19 %) au cycle 25 le plus récent, en donnant la priorité au travail avec ce sous-groupe. Cela a été fait pour institutionnaliser une approche intersectionnelle - un objectif clé du nouveau Plan stratégique du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies (2021-2025) – impliquer intentionnellement les femmes et les filles les plus marginalisées sur l'ensemble du portefeuille du fonds, conformément à l'engagement mondial des objectifs de développement durable de ne laisser personne pour compte. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies continue de donner la priorité aux femmes et aux filles les plus marginalisées en situation de crise, notamment par le biais de son appel à propositions 2022 (cycle 26), qui comprenait un accent particulier sur les crises prolongées, dans le but de répondre aux besoins des femmes et des filles touchées par la crise menacées d'exclusion et de marginalisation. Cependant, une analyse du travail du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour intégrer l'inclusion des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force dans l'ensemble de son portefeuille dépasse le cadre de cet examen de synthèse.

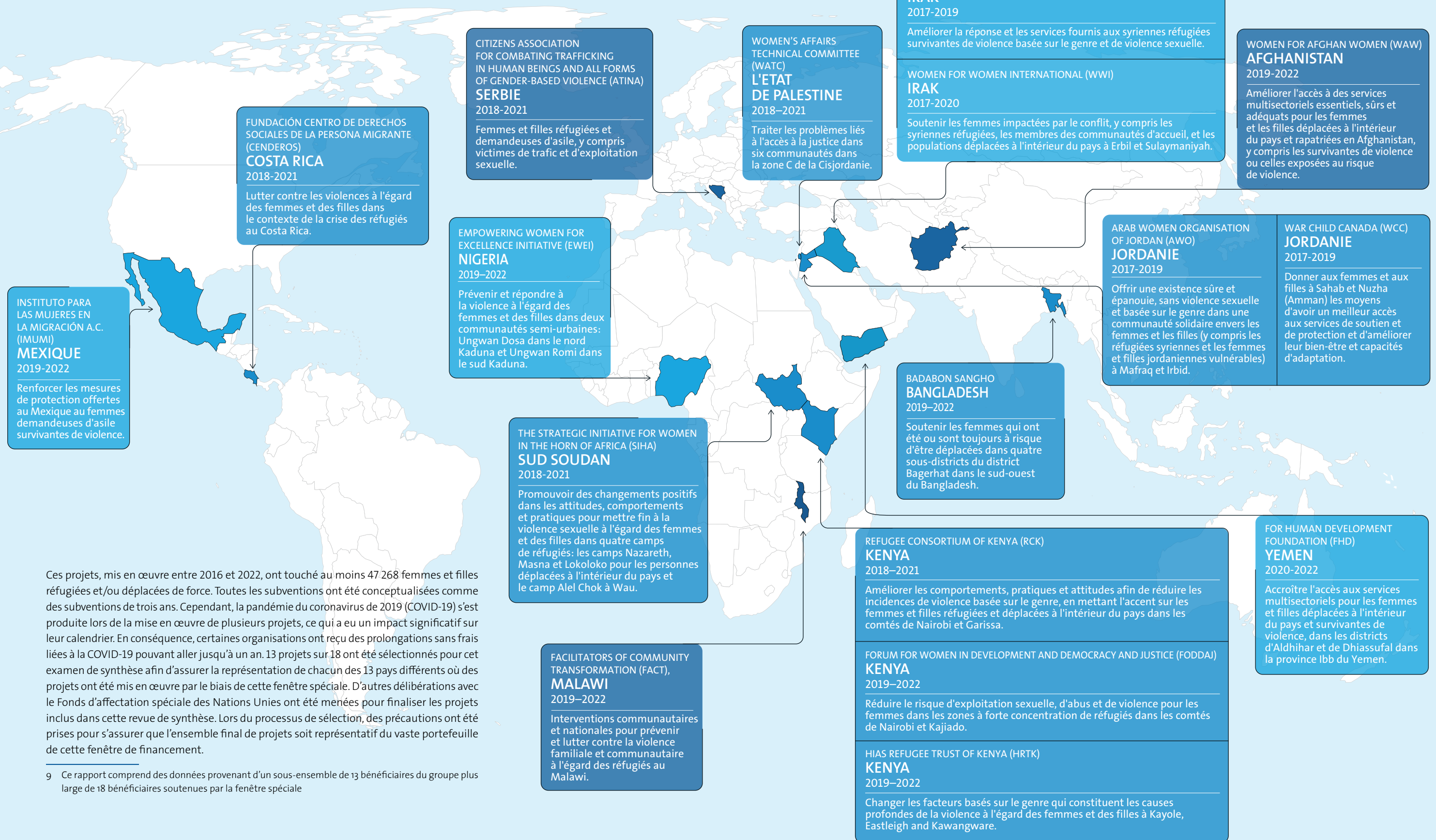


Rassemblement national contre l'augmentation des cas de viol.

Crédit : Wanangwa Sichinga/FACT Malawi

### 1.3 Le portefeuille de la fenêtre spéciale<sup>9</sup>

À ce jour, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies a soutenu 18 projets menés par la société civile par le biais de cette fenêtre spéciale pour un total combiné de 8,5 millions de dollars dans 13 pays.



Ces projets, mis en œuvre entre 2016 et 2022, ont touché au moins 47 268 femmes et filles réfugiées et/ou déplacées de force. Toutes les subventions ont été conceptualisées comme des subventions de trois ans. Cependant, la pandémie du coronavirus de 2019 (COVID-19) s'est produite lors de la mise en œuvre de plusieurs projets, ce qui a eu un impact significatif sur leur calendrier. En conséquence, certaines organisations ont reçu des prolongations sans frais liées à la COVID-19 pouvant aller jusqu'à un an. 13 projets sur 18 ont été sélectionnés pour cet examen de synthèse afin d'assurer la représentation de chacun des 13 pays différents où des projets ont été mis en œuvre par le biais de cette fenêtre spéciale. D'autres délibérations avec le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies ont été menées pour finaliser les projets inclus dans cette revue de synthèse. Lors du processus de sélection, des précautions ont été prises pour s'assurer que l'ensemble final de projets soit représentatif du vaste portefeuille de cette fenêtre de financement.

<sup>9</sup> Ce rapport comprend des données provenant d'un sous-ensemble de 13 bénéficiaires du groupe plus large de 18 bénéficiaires soutenues par la fenêtre spéciale



**Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies donne la priorité aux projets axés sur la demande et contextuellement pertinents qui sont essentiels pour un impact, une localisation et une appropriation durables.** Les projets sont donc très divers de par leur répartition géographique, l'éventail des problèmes de VEFF couverts, les parties prenantes engagées et les stratégies adoptées. Cinq organisations bénéficiaires sont basées dans des États arabes (Afghanistan, Irak, Jordanie, État de Palestine et Yémen), quatre en Afrique orientale, australe et occidentale (Kenya, Soudan du Sud, Malawi et Nigeria), deux dans les Amériques (Costa Rica et Mexique), un en Europe de l'Est (Serbie) et deux en Asie du Sud (Afghanistan, Bangladesh). Les lieux inclus dans ce portefeuille représentent une diversité de contextes où les organisations peuvent travailler avec des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force, y compris des situations de crise et humanitaires, vers des pays de transit et d'accueil. Cinq des 13 bénéficiaires sont des ODDF et 2 bénéficiaires sont des réseaux régionaux pour les ODDF. Les 6 autres bénéficiaires sont des organisations de la société civile (OSC) ou des organisations non gouvernementales (ONG) pour la défense des droits de l'homme et l'aide humanitaire, avec une ONG en Serbie : *the Citizens Association for Combating Trafficking of Human Beings and All Forms of Gender-based Violence (ATINA)*, dédiée spécifiquement au soutien des survivantes de la traite des êtres humains et de la violence en offrant un soutien psychosocial, juridique et de réintégration, tout en s'attaquant aux causes profondes de la traite, notamment les relations familiales abusives, la pauvreté, la marginalisation et la discrimination. En dehors d'ATINA, la plupart des organisations financées par cette fenêtre spéciale opèrent dans de multiples domaines de plaidoyer autour des réfugiés, des droits des femmes et de l'aide humanitaire. Par exemple, la *Free Yezidi Foundation (FYF)* en Irak et *For Human Development Foundation (FHD)* au Yémen sont engagées dans une série de projets de développement communautaire, y compris la fourniture d'eau, d'assainissement et d'aide d'urgence. Certaines ONG comme *Facilitators of Community Transformation (FACT)* au Malawi participent à la promotion de la santé reproductive et sexuelle dans le cadre de stratégies globales de prévention de la violence et d'amélioration de la santé et de la sécurité des femmes.

**Bon nombre des projets financés par cette fenêtre spéciale fonctionnaient dans des contextes fragiles où les communautés sont vulnérables aux conflits armés, aux catastrophes et aux effets du changement climatique.** Par exemple, le projet *Women for Afghan Women (WAW)* en Afghanistan a été mis en œuvre lors de l'effondrement de l'ancien gouvernement, et après la prise de contrôle par les talibans, la plupart des activités du projet ont été retardées de quelques mois en raison de problèmes bancaires, de la saisie des actifs du projet et du fait que les talibans n'autorisaient initialement pas le personnel féminin à revenir à travail. WAW a pu accéder à nouveau aux actifs de son projet et à ses stocks de matériel, bien que de nombreux stocks de matériel et d'équipements informatiques aient été perdus. En Irak, le référendum sur l'indépendance du gouvernement régional du Kurdistan de 2017 a eu lieu pendant la mise en œuvre du projet, ce qui a entraîné un conflit, la fermeture d'aéroports et plusieurs obstacles au projet de FYF. Par exemple, la psychologue principale a dû être évacuée vers le Royaume-Uni en raison de conditions dangereuses pour elle en tant qu'étrangère, ce qui a retardé la fourniture de ces services jusqu'à ce qu'un remplaçant soit trouvé. L'instabilité, l'incertitude et la perspective de nouveaux combats ont eu une influence négative sur la thérapie des traumatismes offerte par le projet. Au Mexique, *l'Instituto para las Mujeres en la Migración A.C. (IMUMI)* a fait face à l'évolution rapide de la dynamique des réfugiés entrants pendant la mise en œuvre du projet en raison de divers facteurs, notamment le changement climatique motivant la migration, l'impact des crises ou conflits économiques régionaux (c'est-à-dire Haïti et le Venezuela) et internationaux (c'est-à-dire l'Afghanistan et l'Ukraine), et les changements politiques dans les États-Unis liés à l'asile et au traitement des réfugiés arrivant aux États-Unis en provenance du Mexique. Le COVID-19 et ses restrictions connexes ont considérablement accru l'insécurité alimentaire, perturbé les moyens de subsistance et les chaînes d'approvisionnement, provoqué une augmentation significative de l'incidence des VEFF, forcé la fermeture d'écoles et d'espaces sûrs et perturbé les services essentiels, y compris les services de protection pour les survivantes des VEFF (UNHCR 2020). Ces effets ont été particulièrement graves pour les projets opérationnels financés par cette fenêtre spéciale, car cela a encore contribué à un éventail de crises affectant déjà la santé, les moyens de subsistance et la sécurité des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force.

**Les représentants des bénéficiaires de l'ensemble du portefeuille se sont concentrés sur la prévention et la réponse à diverses formes de VEFF.** L'autonomisation économique, y compris ses liens avec la justice climatique et la participation politique, fait partie des priorités de certains des ODDF financés qui visent à améliorer les conditions sociales des femmes afin de prévenir de manière globale les VEFF. *Badabon Sangho* au Bangladesh est une ODDF qui est particulièrement préoccupée par les VEFF survenant lors de la poursuite des droits à la terre, à l'eau et à l'agriculture. Elle cherche à accroître l'indépendance économique des castes inférieures, des dalits, des femmes célibataires, séparées, veuves ou divorcées et des minorités religieuses. Fonctionnant en tant que réseaux de coordination régionaux pour plusieurs ODDF, *The Strategic Initiative for Women in The Horn of Africa Network (SIHA)* au Soudan du Sud et le *Women's Affairs Technical Committee (WATC)* en Palestine offrent une assistance technique pour concevoir, mettre en œuvre et évaluer des programmes de prévention et de réponse aux VEFF. Les organisations bénéficiaires d'Afghanistan, du Costa Rica, d'Irak, du Kenya et du Mexique ont des missions dédiées pour soutenir les migrants, les déplacés internes, les réfugiés, les demandeurs d'asile et leurs familles. Les projets financés par cette fenêtre spéciale ont aidé les femmes et les filles réfugiées et/ou déplacées de force dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, du logement, de la santé, de l'alimentation, de l'aide juridique, de la documentation et de la réinstallation dans le cadre d'efforts plus larges pour prévenir et répondre aux VEFF.

**Les projets sélectionnés pour cet examen avaient une diversité d'objectifs.** Ceux-ci comprenaient l'amélioration et le maintien de la santé physique et mentale des survivantes de la violence et de leurs enfants ; prévenir la violence familiale et communautaire à l'égard des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force ; réduire l'acceptation des VEFF ; renforcer les mesures de protection des femmes demandeuses d'asile ; prévenir la violence sexuelle dans les camps de réfugiés ; améliorer la réintégration sociale et économique des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force ; et améliorer l'accès à la justice pour les femmes et les filles réfugiées et/ou déplacées de force qui ont survécu à la violence ou qui risquent de la subir. De nombreux projets ont travaillé sur le continuum de la prévention et de la réponse aux VEFF et ont travaillé avec une diversité d'acteurs, notamment le gouvernement, les secteurs de l'éducation et de la santé, les responsables de la justice, les médias, les chefs de réfugiés traditionnels et communautaires, d'autres OSC, les communautés d'accueil et les acteurs humanitaires.

**Les bénéficiaires sélectionnés pour cet examen se sont engagés de différentes manières dans les trois domaines prioritaires du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies (prévention des VEFF ; amélioration de l'accès à des services sûrs et adéquats ; et renforcement de la mise en œuvre des lois, politiques et plans d'action).** La plupart des bénéficiaires ont travaillé dans plus d'un domaine de résultats, ce qui suggère l'importance de ne pas cloisonner ces derniers.

**Diverses stratégies ont été employées par les bénéficiaires dont les projets étaient axés sur le premier résultat du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, à savoir la prévention primaire de la violence.** Il s'agissait notamment d'éduquer les femmes et les filles (en mettant l'accent sur les femmes et les filles réfugiées et/ou déplacées de force) sur leurs droits et sur la manière de signaler les VEFF ; les former à l'activisme ou au plaidoyer ; engager les hommes et les garçons à soutenir le changement d'attitude et de normes sociales ; ainsi que l'intégration des efforts pour améliorer la santé mentale et le bien-être des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force. Par exemple, au Nigeria, *Empowering Women for Excellence Initiative (EWEI)* a organisé des dialogues communautaires avec des femmes déplacées à l'intérieur du pays et d'autres bénéficiaires pour les sensibiliser à leurs droits à participer à la vie communautaire en cartographiant les ressources accessibles et en envisageant comment les utiliser à leur avantage pour lutter contre les VEFF. De nombreux projets visaient à donner aux femmes et aux filles réfugiées et/ou déplacées de force les moyens de s'attaquer aux causes sous-jacentes de leur exposition aux VEFF. Par exemple, au Bangladesh, *Badabon Sangho* a organisé des séances de sensibilisation avec des femmes qui étaient ou risquaient d'être déplacées de leurs terres pour les aider à résister aux pressions régulières qu'elles recevaient dans le but de vendre leurs propriétés familiales héritées. Grâce à ces séances et à ce soutien, davantage de femmes ont été habilitées à porter plainte pour l'enregistrement et le règlement à différentes étapes de l'administration foncière, et à signaler les cas de violence liés à des conflits de propriété. Quelques projets visaient à autonomiser économiquement les femmes et les filles réfugiées et/ou déplacées de force en offrant des formations sur les moyens de subsistance ou en renforçant leurs capacités à saisir les opportunités économiques. Par exemple, au Kenya, le *Refugee Consortium of Kenya (RCK)* a aidé les femmes réfugiées et déplacées à accéder à la justice ainsi qu'à des compétences entrepreneuriales et des subventions aux entreprises pour démarrer des activités génératrices de revenus, dont beaucoup ont déclaré une plus grande indépendance financière et une exposition réduite à la VEFF en conséquence.

Diverses stratégies ont été appliquées par des projets axés sur le deuxième résultat du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, à savoir l'amélioration de l'accès à des services sûrs et adéquats pour les femmes et les filles réfugiées et/ou déplacées de force. Il s'agissait notamment d'orientations vers des services que les bénéficiaires eux-mêmes offraient (c'est-à-dire des refuges, des services de conseil, des lignes d'assistance téléphonique, des espaces sûrs permettant aux victimes de violence d'accéder à un soutien psychosocial, une assistance médicale et des services d'orientation) ; l'aiguillage vers une diversité de services pertinents existants ; ou la coordination de services multisectoriels. D'autres stratégies employées comprenaient l'établissement de tribunaux itinérants dans les camps de réfugiés, la formation de prestataires de services et d'agents de justice pour fournir des soins davantage centrés sur les survivantes, l'accompagnement des survivantes au tribunal et l'offre de conseils avant le procès. De nombreux bénéficiaires ont identifié l'importance d'élargir l'accès aux services pour les survivantes de VEFF afin d'assurer des efforts de prévention plus éthiques et efficaces (le premier domaine de résultats du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies). Comme l'a fait remarquer un participant à la discussion de groupe : « la réponse était nécessaire même si nous faisons de la prévention car où ces personnes se présenteraient-elles au cas où elles connaîtraient leurs droits ? » (GDD 1, 25 octobre 2022). En effet, il est recommandé d'avoir des services d'atténuation des risques et de réponse qui accompagnent les programmes de prévention de la violence, en particulier dans les contextes humanitaires (Murphy et al. 2022).

Enfin, les projets ont employé une diversité d'efforts pour atteindre le troisième domaine de résultats du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour accroître l'efficacité et la responsabilité de la législation et des politiques pertinentes. De nombreux projets ont identifié des lacunes ou visaient à tenir pour responsables les lois et politiques existantes destinées à protéger les femmes et les filles contre les VEFF, en mettant l'accent sur les lois et politiques conçues pour protéger les femmes et les filles réfugiées et/ou déplacées de force. Les stratégies pour y parvenir comprenaient la collaboration ou la formation des fonctionnaires de police et de justice pour améliorer leurs réponses aux VEFF et plaider pour une amélioration de la législation et des politiques. Quelques projets ont appuyé l'élaboration de lignes directrices ou de politiques procédurales pertinentes. Par exemple, en raison des plaintes officielles déposées concernant les violations des droits humains des femmes cherchant refuge au Costa Rica par *Fundación Centro de Derechos Sociales de la Persona Migrante (CENDEROS)* en partenariat avec d'autres organisations locales, des lignes directrices ont été établies par le bureau du Médiateur pour régler et garantir les droits des migrants et des demandeurs d'asile lors de leur transit par le Costa Rica. RCK au Kenya a été l'une des principales agences soutenant le Secrétariat aux affaires des réfugiés du Kenya pour réviser la loi sur les réfugiés du pays à partir de 2006, afin d'offrir un environnement plus robuste et inclusif pour renforcer la résilience des réfugiés et de leurs communautés d'accueil. Plus de détails sur les projets individuels, y compris la justification de leur inclusion dans cet examen de synthèse, se trouvent à l'Annexe A.

## 1.4 Méthodologie

Au cœur de cet examen de synthèse se trouvent les points de vue des praticiens d'un sous-ensemble d'ODDF et d'OSC financées dans le cadre de la fenêtre de financement spéciale pour prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force. L'examen de synthèse a suivi des approches et des méthodes associées à la méta-synthèse qualitative, qui vise à rassembler les résultats sur un thème choisi de manière à ce que les résultats soient supérieurs à la somme des parties (Finlayson et Dixon 2008). Cet examen de synthèse a donné la priorité à la documentation des connaissances basées sur la pratique (CBP), qui concentre les connaissances et l'apprentissage cumulatifs acquis par les praticiens lors de la conception et de la mise en œuvre de divers programmes dans différents contextes.

Cet examen de synthèse s'est appuyé sur une sélection de rapports de suivi spécifiques à des projets et sur un certain nombre d'évaluations externes (le cas échéant) des 13 projets inclus dans cette fenêtre spéciale. Une analyse thématique a été menée sur cet ensemble de données, en appliquant une approche exploratoire et fondée. Une discussion de groupe (GDD) et un entretien en Espagnol, deux discussions de groupe et deux entretiens en Anglais ont été menés avec des représentants des 13 bénéficiaires inclus dans cet examen de synthèse. Trois réponses écrites différentes aux questions des GDD ont également été fournies par les bénéficiaires, en réponse à des questions qui n'ont pas pu être posées en raison du temps insuffisant dans l'un des GDD en Anglais. Étant donné que les évaluations finales de tous les projets n'étaient pas disponibles, cet examen de synthèse s'est davantage concentré sur les processus que sur les impacts de cette fenêtre spéciale, y compris comment les projets avaient fonctionné dans la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force et distillé des idées basées sur la pratique et des leçons tirées de ce large éventail de projets. Une annexe technique pour compléter cet examen de synthèse est à paraître et distillera davantage d'impacts de cette fenêtre spéciale, notamment en s'appuyant sur toutes les évaluations finales. Pour plus de détails sur la méthodologie, veuillez consulter les Annexes B, C et D.

Les conclusions de cet examen de synthèse offrent des informations pertinentes aux praticiens pour mieux répondre aux besoins des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force, et ce faisant, contribuent au manque de preuves sur ce qui fonctionne pour prévenir la violence contre ce sous-groupe. Les résultats offrent également un aperçu de la valeur et de la contribution du soutien du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies aux OSC et aux ODDF par le biais de cette fenêtre de financement et de la manière dont les donateurs peuvent aider les bénéficiaires à appliquer cette approche intersectionnelle à la conception et à la mise en œuvre de leurs programmes de prévention et de réponse aux VEFF.



Des femmes propriétaires foncières reçoivent des informations sur les cartes et documentation des parcelles.

Crédit : Aureed/Badabon Sangho



## 2. PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

### THÉMATIQUES ISSUS DE LA PRATIQUE

Les résultats sont organisés selon les thèmes clés qui ont émergé de l'analyse thématique : (1) impliquer intentionnellement les participants au projet et les partenaires clés, (2) efforts pour prévenir et répondre à la violence à l'égard des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force, (3) adapter la programmation aux crises croisées et aggravantes, (4) s'assurer de la sécurité et du bien-être du personnel et de l'organisation et (5) permettre la préparation et la résilience organisationnelles.

#### 2.1 Engager intentionnellement les participants au projet et les partenaires clés

##### 2.1.1 Engager les femmes et les filles réfugiées et/ou déplacées de force

De nombreux bénéficiaires ont identifié l'importance d'avoir des critères clairs et transparents pour engager intentionnellement des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force. Par exemple, le projet WAW en Afghanistan visait à améliorer l'accès à des services multisectoriels essentiels, sûrs et adéquats pour les femmes et les filles déplacées et rapatriées et celles exposées au risque de violence. Les sites du projet ont été sélectionnés pour accueillir le plus grand nombre de personnes déplacées et de réfugiées rapatriées, ainsi que pour avoir une forte prévalence de VEFF, de travail des enfants et de traite des êtres humains. **Il était important d'examiner attentivement les critères des principaux bénéficiaires étant donné l'expérience commune des bénéficiaires d'avoir une demande qui dépassait leurs capacités.** Le projet de FYF en Irak s'est concentré sur la fourniture de services aux victimes de violence sexuelle et sexiste et à d'autres femmes déplacées, en donnant la priorité aux femmes yézidiennes. Pourtant, leur projet a eu du mal à répondre



Atelier sur la procédure de demande d'asile à Oaxaca, au Mexique.

Crédit : IMUMI

à la demande du nombre de femmes qui souhaitaient accéder au soutien du projet en matière de traumatologie et de santé mentale. Une thérapie de groupe a été proposée pour atteindre plus de femmes, et des séances de thérapie individuelles ont été accordées en priorité à celles qui étaient récemment revenues de la captivité de l'État islamique d'Irak et de Syrie (ISIS), qui risquaient de se faire du mal ou à celles qui ne se prêtaient pas aux séances de groupe pour quelque raison que ce soit. Quelques bénéficiaires ont identifié l'importance de travailler avec les membres et les dirigeants de la communauté, hommes et femmes, pour aider à identifier les participants et assurer l'engagement des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force, particulièrement exposées au risque de violence.

De nombreux bénéficiaires ont identifié des obstacles à l'engagement des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force en tant que participantes au programme pour diverses raisons, notamment des priorités concurrentes (c'est-à-dire des engagements professionnels), le manque d'accès à Internet ou d'appareils de communication, ou encore un accès limité aux services de garde d'enfants. Les bénéficiaires ont apprécié l'importance des projets identifiant et surmontant ces défis afin de ne laisser personne de côté. Par exemple, au Kenya, les barrières linguistiques et les faibles niveaux d'alphabétisation ont affecté l'engagement actif des participants dans les formations aux compétences entrepreneuriales proposées par RCK. En conséquence, des sessions individualisées ont été proposées aux réfugiées et aux femmes déplacées peu alphabétisées pour les aider à rattraper les autres participantes. En Irak, les séances de thérapie de groupe de FYF ont connu une fréquentation irrégulière en raison des obligations domestiques et de soins des femmes, ou de la nécessité de s'engager dans des activités génératrices de revenus, y compris l'agriculture. Le projet de FYF a identifié l'importance d'offrir plus d'espaces adaptés aux enfants pour que les femmes se sentent à l'aise de participer, sans se soucier de leurs enfants.

Plusieurs bénéficiaires ont identifié l'importance d'impliquer les femmes et les filles réfugiées et/ou déplacées de force de manière à renforcer leur autonomie en tant que décideuses et co-conceptrices de projets, plutôt qu'en tant que bénéficiaires passives. Comme un représentant de RCK au Kenya l'a noté dans un GDD :

---

*Il est très important d'impliquer la population cible dans la mise en œuvre du projet, non seulement en tant que bénéficiaires, mais également en tant que partenaires. Avoir des forums de dialogue pour discuter des moyens par lesquels certains des défis peuvent être résolus, de leur point de vue. (GDD 2 en Anglais, 26 octobre 2022).*

---

L'engagement participatif et l'engagement proactif des femmes et des filles contribuent non seulement à réduire les déséquilibres de pouvoir, mais sont également essentiels pour que les réponses humanitaires identifient les risques potentiels pour la sécurité, y compris l'exploitation et le harcèlement sexuels, et élaborent des stratégies pour réduire ces risques (par ex. cartographie de la sécurité communautaire, audits de sécurité) (Murphy et al. 2022).

Dans un autre GDD, un représentant de IMUMI au Mexique a identifié l'importance de créer des espaces sûrs et de promouvoir la confiance pour renforcer l'autonomie, tout en reconnaissant l'action individuelle des femmes réfugiées :

---

*La vulnérabilité des femmes réfugiées et les types d'aide qu'elles peuvent recevoir sont stigmatisés. Il est donc important de créer un espace sûr pour les femmes afin de générer leur confiance en elles et en nos services, même lorsque nous proposons des services numériques. Notre objectif est de donner aux femmes les outils nécessaires pour sortir du cycle de la violence et ne pas y retourner. Parfois, cela était difficile pour nous parce que nous voulions décider pour elles, mais nous savions que ce n'était pas la bonne voie. Nous pouvons leur offrir les outils, mais c'est à elles de les récupérer. (GDD en Espagnol, 26 octobre 2022).*

---

Le projet de FACT au Malawi visait à accroître l'efficacité de la législation, des politiques et des plans d'action nationaux ainsi qu'à renforcer la prévention, la mise en œuvre et le suivi communautaires de la violence sexuelle et sexiste à l'égard des femmes et des filles réfugiées. FACT a identifié l'importance de collaborer avec les communautés cibles pour développer conjointement des messages culturellement appropriés et complets, ce qui était important compte tenu de la diversité des communautés dans le camp de réfugiés d'intervention. Dans un GDD, un participant de FACT a identifié la valeur de travailler avec les femmes et les filles réfugiées en tant qu'agentes du changement :



*Il y a souvent une sorte d'approche descendante en termes de questions de protection, d'engagement des VEFF. Ce que nous avons vu comme efficace dans cette subvention, c'est de pouvoir mettre en place des groupes d'action communautaire qui représentent les femmes et les filles dans les camps de réfugiés. (GDD 1 en Anglais, 25 octobre 2022).*

**Une autre bonne pratique identifiée pour impliquer les femmes et les filles réfugiées et/ou déplacées consistait à obtenir des informations actualisées sur les processus ou les politiques de migration, et à partager ouvertement ces informations avec les participants visés.** Dans un GDD, un représentant des bénéficiaires de *IMUMI* au Mexique a noté :

*Un aspect important était de s'assurer que l'information était basée sur la réalité et non sur des commérages sur ce que les migrants avaient entendu dans leur propre pays, comme ce à quoi ils seront confrontés, les géographies, combien de marche ils devront faire. En effet, les migrants arriveront avec des informations déformées et leur faux espoir dès qu'ils arriveront à la frontière. Cela peut être tout aussi dangereux que les circonstances qui ont poussé la personne à fuir en premier lieu. Nous disons, ne donnez pas de faux espoirs aux migrants – ne diffusez que des informations véridiques sur la politique au Mexique et aux États-Unis afin que les personnes décident de rester au Mexique, de rentrer ou de poursuivre leur voyage. (GDD en Espagnol, 26 octobre 2022).*

**Certains bénéficiaires ont identifié l'importance de renforcer les capacités des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées pour la durabilité, car elles peuvent continuer à servir leurs communautés après la fin d'un projet.** Par exemple, en Irak, des psychologues ont travaillé au développement des compétences de supervision des femmes yézidiennes afin qu'elles puissent continuer à superviser des psychologues plus débutants après la fin du projet de *FYF*. Dans le cadre de *FACT* au Malawi, une organisation communautaire (OC) locale de femmes réfugiées a été formée à la gestion de projet, car le renforcement des capacités des femmes et des filles réfugiées qui vivaient dans le camp devait rendre le projet plus durable.



Lancement de la ligne d'assistance téléphonique de *FACT*.

Crédit : *FACT* Malawi

## 2.1.2 Autres partenaires clés

**La plupart des projets inclus dans cet examen ont fonctionné dans des environnements défavorisés et difficiles sur le plan socio-économique, ce qui pourrait accroître les sensibilités concernant qui était ciblé en tant que participant au programme.** Bien que tous les projets se concentrent principalement sur les femmes et les filles réfugiées et/ou déplacées de force, certains bénéficiaires ont souligné l'importance de travailler avec les réfugiés et les communautés d'accueil pour aider à minimiser les conflits ou à prévenir les réactions négatives, la stigmatisation et la discrimination à l'encontre des communautés réfugiées ou déplacées. Par exemple, le projet *Arab Women Organization of Jordan (AWO)* en Jordanie visait à renforcer la cohésion sociale entre les réfugiées syennes et les communautés d'accueil en organisant des dialogues ouverts entre les femmes des deux communautés. Au Yémen, les autorités locales ont demandé que le projet de *FHD*, qui visait à soutenir et à autonomiser les femmes et les filles déplacées à l'intérieur de leur propre pays et survivantes de la violence, augmente le nombre de participants de la communauté d'accueil, car le conflit avait entraîné la perte de revenus de nombreux habitants et l'absence de salaire pendant des années. Le projet a donc pivoté pour assurer une représentation égale des femmes et des filles de la communauté déplacée et hôte. Le projet de *FHD* visait également à inclure tous les groupes ethniques, sur la base de données d'enquête afin d'éviter toute sensibilité communautaire. *ATINA* en Serbie vise à autonomiser les femmes et les filles réfugiées et demandeuses d'asile, y compris les victimes de traite et d'exploitation sexuelle, en vue d'une participation active et d'un leadership. Le projet de *ATINA* a fourni des services à la fois à la population locale et aux réfugiées, pour permettre un soutien plus large du leadership des femmes et créer des opportunités d'emploi dans les communautés locales. Impliquer des représentants des communautés d'accueil et de réfugiés peut être une stratégie importante d'atténuation des risques et, par conséquent, certains bailleurs de fonds exigent qu'un certain pourcentage du financement soit destiné aux communautés d'accueil. Cependant, cette fenêtre de financement spéciale n'avait pas cette exigence, étant donné l'engagement du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies envers l'octroi de subventions en fonction de la demande.

**Bien que l'objectif de tous les projets inclus dans cet examen était de prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force, plusieurs bénéficiaires ont souligné l'importance d'impliquer les hommes et les garçons dans les activités du projet pour diverses raisons.** Celles-ci comprenaient que les hommes sont plus souvent les auteurs de VEFF, pour remettre en question les normes sociales qui sous-tendent les VEFF et les inégalités des genres, puisque de nombreux acteurs de la justice et du gouvernement sont des hommes, pour engager les hommes et les garçons en tant qu'agents du changement afin de prévenir les VEFF, pour aider à atténuer le risque à l'égard des femmes et des filles, et pour répondre aux besoins des hommes et des garçons réfugiés et/ou déplacés de force. Cet accent s'appuie sur les preuves que les approches de prévention de la VEFF les plus réussies engagent les hommes et les femmes de manière holistique (Jewkes *et al.* 2022). Le projet de *AWO* en Jordanie a identifié l'importance de recruter avec soin des hommes pour participer à leur projet, ce qui pourrait être plus difficile, notamment en collaborant avec des lieux de travail ou des centres de jeunesse. Certains projets ont pivoté pour mettre davantage l'accent sur l'engagement des hommes et des garçons à mi-parcours de la mise en œuvre. Par exemple, le projet de *SIHA* au Soudan du Sud, qui visait à autonomiser les femmes et les filles et à mobiliser les communautés (tant dans les camps de réfugiés que dans les communautés d'accueil) pour modifier la tolérance à l'égard de la violence sexuelle, avait initialement prévu de cibler plus de filles que de garçons. Ils ont changé cela en réponse aux commentaires des écoles selon lesquels ils devraient impliquer plus équitablement les garçons car ils peuvent commettre des VBG en milieu scolaire. **Il est important de noter que des mécanismes de responsabilisation envers les femmes et les filles ont été mis en place, notamment en soutenant des modèles féminins et masculins qui pourraient servir de mentors pour diriger des clubs de filles et de garçons.**

Au Mexique, le projet de *IMUMI* visait à améliorer la prestation de services pour répondre aux besoins des femmes et des filles demandeuses d'asile. *IMUMI* a reconnu la vulnérabilité accrue des réfugiés haïtiens, notamment en raison des barrières linguistiques, et pour ne pas avoir le statut officiel de réfugié au Mexique selon la Commission mexicaine d'aide aux réfugiés (COMAR). Le projet a donc pivoté pour soutenir à la fois les hommes et les femmes réfugiés d'Haïti, ce qui comprenait l'offre d'une assistance psycho-légale et d'informations pour obtenir la reconnaissance de leur statut de réfugié, au lieu de donner la priorité uniquement au soutien des femmes réfugiées.



### 2.1.3 Collaboration avec les principales parties prenantes

De nombreux bénéficiaires ont identifié l'importance de collaborer avec un éventail d'acteurs clés qui comprennent à la fois les conditions pour mieux concevoir et mettre en œuvre des programmes destinés aux femmes et filles réfugiées et/ou déplacées de force et qui pourraient avoir une influence sur leurs réalités vécues. Les parties prenantes impliquées dans les projets comprenaient des dirigeants locaux, des responsables de la justice, des OSC et des ODDF, des prestataires de services et des acteurs humanitaires (c'est-à-dire des responsables de camps de réfugiés ou des agences mandatées par des réfugiés). Dans un GDD, un représentant des bénéficiaires d'IMUMI au Mexique a identifié la valeur de la collaboration entre les disciplines :

---

*Une leçon de mon côté est de toujours être en contact avec différentes parties prenantes dans la conception de programmes, l'analyse de la recherche et le développement de produits. Dans ce projet, nous avons noué des liens avec des universitaires, des défenseurs des droits humains et des travailleurs de première ligne dans tout le Mexique et à divers postes frontaliers, ce qui a fait une grande différence pour rendre notre travail acceptable et accessible. (GDD en Espagnol, 26 octobre 2022).*

---

De la même manière, une collaboration active de SIHA au Soudan du Sud avec diverses parties prenantes, notamment des enseignants, des mentors masculins et des jeunes, des chefs traditionnels et des groupes de femmes, a été identifiée comme l'un des éléments les plus réussis du projet, qui visait à créer un environnement positif de soutien et d'échange.

Certains bénéficiaires ont partagé l'importance de collaborer avec les chefs religieux et traditionnels, qui sont souvent bien placés pour sensibiliser la communauté à la prévention et à la réponse aux VEFF, et puisque les membres de la communauté, y compris les femmes et les filles réfugiées et/ou déplacées de force, obtiennent régulièrement leur soutien pour accéder à la justice. Par exemple, comme identifié par projet de SIHA au Soudan du Sud :

---

*De nombreux types de VSBG sont socialement sanctionnés, telles que le mariage précoce et forcé, la violence domestique et le viol conjugal. Par conséquent, il est important que les chefs traditionnels reconnaissent ces pratiques comme des VSBG et les dénoncent. (Rapport de suivi, SIHA).*

---

Certains bénéficiaires ont noté à quel point la collaboration avec les parties prenantes gouvernementales était essentielle pour obtenir la légitimité et soutenir la durabilité de leurs projets. Pour les bénéficiaires qui travaillaient dans des camps de réfugiés, il était crucial de collaborer avec un éventail de décideurs et d'intervenants clés opérant dans les camps pour obtenir l'approbation, renforcer la légitimité et/ou recueillir des informations pertinentes. Par exemple, en Irak, FYF a tenu quelques réunions avec les responsables du camp pour les informer du programme et recueillir leurs points de vue sur les besoins en santé mentale des résidents du camp. Au Soudan du Sud, le programme de SIHA a été intégré au programme scolaire local grâce à la participation des dirigeants scolaires, ce qui a été identifié comme une réalisation importante vers l'institutionnalisation et la durabilité. Cependant, SIHA identifié l'importance de demander au gouvernement national d'intégrer plus largement le programme scolaire.

Certains bénéficiaires ont identifié les défis de la collaboration avec des partenaires gouvernementaux étant donné la fréquence des changements de gouvernement ou des priorités concurrentes, en particulier pour les projets opérant dans des environnements politiques instables. Par exemple, le projet de WAW en Afghanistan avait finalisé un partenariat avec le ministère des affaires des femmes, mais celui-ci a été dissous après que les talibans ont été établis comme les autorités *de facto*. Au Bangladesh, des élections pour les représentants locaux ont eu lieu pendant le projet, ce qui a rendu beaucoup plus difficile pour *Badabon Sango* d'impliquer des candidats dans les réunions de projet et les formations. Dans l'État de Palestine, l'Autorité nationale palestinienne a imposé d'importantes réductions des salaires des fonctionnaires pendant la mise en œuvre du projet, ce qui a mis à l'épreuve la capacité de WATC d'associer ces autorités aux activités du projet. Certains projets ont identifié des défis similaires lorsqu'ils travaillent avec des employés de l'État. Par exemple, au Soudan du Sud, les enseignants ont été formés par SIHA pour mettre en œuvre le programme du projet et ont également été formés sur la lutte contre le harcèlement sexuel et l'exploitation sexuelle. Pourtant, en raison des bas salaires et des transferts communs, il y a un roulement élevé des enseignants dans les écoles publiques où le programme de SIHA a été mis en œuvre. Cela a entravé la longévité des enseignants qui avaient été incorporés dans le programme.

Certains projets ont identifié comment la collaboration avec des acteurs formels, notamment des prestataires de services, des agences gouvernementales et des responsables de la justice, était utile pour identifier les services offerts, évaluer les lacunes dans les services, faciliter les voies d'orientation et renforcer l'accès à la justice pour les victimes de VEF. Par exemple, au Kenya, RCK a favorisé une relation solide avec les organismes gouvernementaux impliqués dans le système de justice pénale, ce qui a permis à RCK de connaître les cas de VEFF après avoir été signalés à la police, d'obtenir des documents et des preuves importants pour entendre les affaires et d'obtenir la présence d'enquêteurs et de médecins praticiens au tribunal. Au cours d'un GDD, un représentant de RCK au Kenya a noté :

---

*L'utilisation d'une approche de collaboration multi-agences s'est avérée efficace pour assurer une prestation holistique de services aux survivantes de VEFF. La prévention et la réponse aux VEFF nécessitent des interventions multisectorielles, qui ont été réalisées en renforçant les partenariats avec les principaux détenteurs d'obligations. (GDD 1 en Anglais, 26 octobre 2022).*

---

La collaboration avec les responsables des camps de réfugiés et les acteurs humanitaires a été identifiée comme précieuse pour soutenir les processus de coordination et d'orientation des services disponibles dans les camps de réfugiés. Par exemple, au Malawi, FACT a identifié une mauvaise coordination des parties prenantes et des systèmes d'orientation inefficaces pour les services répondant aux VEFF et promouvant la santé sexuelle et reproductive dans le camp de réfugiés. FACT était ainsi régulièrement engagée et a assisté à des réunions de coordination avec diverses parties prenantes clés opérant dans le camp de réfugiés, y compris les ministères, le HCR et les organisations de défense des droits des femmes pour aider à combler cette lacune.

La collaboration avec d'autres OSC et organisations de défense des droits de l'homme pourrait aider les bénéficiaires à appliquer une approche intersectionnelle pour assurer l'inclusion des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force exposées à un risque accru de marginalisation (lié au handicap, à l'orientation de genre et sexuelle, à la classe sociale, à l'origine ethnique, à l'âge, etc.). Par exemple, le projet d'ATINA en Serbie a coopéré avec quelques organisations LGBTI+ bien établies pour aider à sensibiliser aux défis auxquels sont confrontées les femmes et les filles LGBTI+ réfugiées et demandeuses d'asile. En partenariat avec ATINA, ces organisations sont devenues partie intégrante d'un processus visant à créer des mécanismes politiques pour résoudre les problèmes rencontrés par la population LGBTI+ dans les migrations mondiales. Au Malawi, FACT s'est associée à *Disabled Women in Africa (DIWA)* pour identifier les femmes et les filles réfugiées vivant avec un handicap et les mettre en relation avec les assistants communautaires de leur projet. D'autres recherches ont souligné l'importance d'appliquer une approche intersectionnelle en travaillant avec des femmes et des filles réfugiées et/ou handicapées de force. Par exemple, dans le camp de réfugiés de Dadaab au Kenya, les femmes handicapées étaient deux fois plus susceptibles de déclarer avoir subi des violences physiques ou sexuelles non conjugales au cours de leur vie avant d'arriver dans le camp, par rapport aux femmes non handicapées (Hossain *et al.* 2020). Un autre examen des preuves a identifié à quel point les personnes LGBTIQ+ déplacées sont particulièrement exposées à la violence sexuelle en raison de leur statut de réfugié, de leur orientation sexuelle, de leur identité et expression de genre ainsi que de leurs caractéristiques sexuelles (Ahlenback 2022).



## 2.2 Efforts pour prévenir et répondre à la violence à l'égard des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force

### 2.2.1 Stratégies de prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force

Les projets ont appliqué une variété de stratégies pour prévenir la VEFF, y compris la sensibilisation, la mobilisation communautaire, l'autonomisation économique, le conseil individuel ou en groupe et les formations de groupe participatives. Des leçons importantes ont été identifiées sur comment et pourquoi les stratégies ont fonctionné, en particulier pour prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force, et comment les rendre plus efficaces. Alors que certaines de ces idées basées sur la pratique renforcent les preuves sur ce qui fonctionne pour prévenir les VEFF (Jewkes *et al.* 2020), elles proposent également des réflexions sur la manière de répondre aux besoins et aux vulnérabilités des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force.

De nombreux projets ont utilisé des stratégies de sensibilisation et des formations pour accroître les connaissances des femmes et des filles sur les causes profondes et les conséquences des VEFF, comment et où signaler des cas de VEFF, et les droits des femmes et des filles (en mettant l'accent sur les droits des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force). Plusieurs bénéficiaires ont souligné l'importance des efforts de sensibilisation, car ces connaissances et informations pourraient être particulièrement limitées parmi les femmes et les filles réfugiées et/ou déplacées de force. Quelques bénéficiaires ont utilisé la programmation radio comme stratégie de sensibilisation. Par exemple, au Kenya, RCK a organisé des émissions de radio pour diffuser des informations et sensibiliser la communauté à la fin des VEFF, notamment pour souligner la vulnérabilité des réfugiées aux VEFF, le rôle que chacun peut jouer dans la prévention et encourager les survivantes à signaler les VEFF en temps opportun. RCK a identifié un nombre accru de cas signalés de VEFF à ses services et a constaté que les individus étaient motivés à le faire après avoir entendu les programmes radio. Les sessions radio ont facilité l'accès aux communautés difficiles à atteindre et ont été proposées dans des dialectes locaux afin de faciliter la compréhension. La sensibilisation est une stratégie couramment utilisée dans le conflit et l'espace humanitaire, bien qu'elle soit généralement incapable de prévenir la VEFF à elle seule (Jewkes *et al.* 2020). Les approches de sensibilisation sont plus susceptibles de réduire la VEFF lorsqu'elles sont intégrées en tant que stratégie parmi les interventions qui s'attaquent à de multiples facteurs de violence et intègrent des caractéristiques et des meilleures pratiques pour soutenir les changements de comportement (Stern *et al.* 2021).



Photo de groupe des bénéficiaires de la formation sur l'entrepreneuriat en février 2021, à Garissa..

Crédit : Yusuf Salat/Refugee Consortium of Kenya

Quelques projets ont appliqué l'activisme communautaire, qui a été identifié comme une stratégie essentielle non seulement pour remettre en question les normes et attitudes néfastes sous-jacentes aux VEFF parmi les communautés cibles, mais aussi pour référer ou diriger le soutien aux survivantes des VEFF. Cela s'appuie sur la preuve que les programmes les plus efficaces pour réduire l'acceptation et l'incidence des VEFF sont ceux qui ciblent les normes sous-jacentes inéquitables entre les genres et les structures de pouvoir dans toute la communauté – y compris en impliquant les hommes et les garçons (Jewkes *et al.* 2020). Bien qu'il soit nécessaire d'étendre et d'évaluer davantage l'efficacité des approches de mobilisation communautaire dans les situations de conflit et humanitaires, il existe de plus en plus de preuves que ces interventions peuvent contribuer à réduire la VEFF dans de telles situations (Murphy *et al.* 2022). Par exemple, le programme de soins communautaires de l'UNICEF mis en œuvre en Somalie et au Soudan du Sud a documenté des réductions significatives de l'acceptation des normes sociales néfastes qui entretiennent la violence sexuelle (Glass *et al.* 2019). Les programmes de mobilisation communautaire fondés sur des données probantes, notamment SASA!, sont de plus en plus adaptés avec succès aux contextes humanitaires et précaires (Bourassa *et al.* 2022). SIHA au Soudan du Sud a soutenu 10 groupes de femmes de base, principalement composés de vendeuses de marché formées à la microfinance, qui ont reçu des subventions de démarrage pour soutenir les activités économiques et ont offert une formation sur les droits des femmes et des filles et sur la manière de mener des activités de sensibilisation communautaire. Les groupes de femmes ont travaillé avec des clubs scolaires et ont mené des dialogues avec les chefs traditionnels et d'autres membres de la communauté pour promouvoir les droits des filles à l'éducation et prévenir le mariage des enfants. Les membres de ces groupes ont également été formés aux approches centrées sur les survivantes et à la manière de relier les survivantes de la violence aux services médicaux, juridiques et psychosociaux. Étant donné que ces groupes avaient des contacts directs avec des survivantes de VEFF, SIHA a noté l'importance d'un recrutement minutieux en établissant des critères clairs, y compris un historique de promotion de l'égalité des genres et d'action contre la VEFF, et le respect et l'intégrité de la communauté. Les membres du groupe d'action communautaire ont également été examinés par SIHA et d'autres intervenants communautaires.

Certains projets ont amélioré les compétences de plaidoyer des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force et ont soutenu leurs possibilités de s'engager plus activement dans la vie communautaire. Par exemple, ATINA en Serbie a organisé des ateliers pour les femmes et les filles réfugiées et demandeuses d'asile afin d'accroître leurs capacités de communication et de plaidoyer et de les aider à atteindre les décideurs et à plaider en faveur de changements. Des groupes de soutien et de plaidoyer par des homologues ont été créés pour aider les femmes et les filles à identifier les lacunes du système d'accueil des réfugiés. Comme identifié par le projet d'ATINA en Serbie :

*Les efforts conjoints de ces femmes à travers le fonctionnement des groupes de défense ont contribué positivement à leur autonomisation individuelle et ont considérablement amélioré les perspectives de leur intégration dans la communauté locale (Rapport de suivi, ATINA).*

Certains projets s'appuyaient sur des approches d'apprentissage participatif en groupe pour modifier les normes genrées néfastes qui sous-tendent les VEFF et promouvoir des changements dans les attitudes et les comportements pertinents. Au Costa Rica, CENDEROS a utilisé un jeu de bingo pour la prévention de la VBG en tant que ressource éducative de groupe pour remettre en question les normes genrées inéquitables et la tolérance de la VBG et promouvoir des actions qui peuvent être menées pour prévenir la VEFF. Le bingo est un outil d'ateliers collectifs pour susciter l'analyse et le débat, animés par du personnel formé à l'utilisation de cette méthodologie. Au Soudan du Sud, SIHA a élaboré un programme participatif tiré de plusieurs programmes existants pour sensibiliser aux droits et responsabilités, au genre et à la VEFF, à la santé sexuelle et reproductive ainsi qu'aux voies d'orientation. Le projet de SIHA visait surtout à favoriser un environnement propice pour aider les élèves à apporter les changements encouragés par le programme scolaire, par le biais de clubs scolaires intégrant le sport, la musique, le théâtre, le débat et le partage ouvert d'exemples entre les clubs de garçons et de filles. Ces expériences s'appuient sur des preuves suggérant que les méthodes d'apprentissage participatif en groupe qui mettent l'accent sur l'autonomisation, la réflexion critique et le renforcement des compétences peuvent être essentielles au succès des interventions visant à prévenir la VEFF chez les adultes ou les enfants (Jewkes *et al.* 2021). L'exemple de SIHA s'appuie également sur l'importance démontrée que l'approche pédagogique visant à inciter les enfants soit responsabilisante, engageante et amusante (Jewkes *et al.* 2021 ; Scott 2015).



De nombreux projets ont intégré une composante d'autonomisation économique pour réduire la dépendance financière des femmes et leur vulnérabilité à la violence, en offrant des formations aux moyens de subsistance ou aux connaissances financières, l'accès à des prêts de microfinance ou à des subventions aux entreprises, en soutenant la création de coopératives ou d'associations communautaires d'épargne et de crédit. Les preuves suggèrent que les programmes de moyens de subsistance et d'autonomisation économique peuvent être efficaces pour prévenir la VEFF, en particulier s'ils intègrent le renforcement des compétences et cherchent à rééquilibrer le pouvoir entre les hommes et les femmes (Jewkes *et al.* 2020). Les approches d'autonomisation économique ont démontré des améliorations dans les relations équitables entre les genres et de qualité dans les contextes humanitaires ; cependant, des réductions significatives de la VEFF n'ont pas toujours été documentées et davantage d'évaluations sont nécessaires. Par exemple, Pigs for Peace est un programme de microfinancement de l'élevage mis en œuvre en RDC, touchée par un conflit qui a démontré des réductions de VPI perpétrées par des hommes, mais pas de réductions statistiquement significatives (Glass *et al.* 2017). Une autre étude menée en Côte d'Ivoire, touchée par le conflit, a révélé que la participation des femmes aux associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) réduisait les expériences signalées de VPI physique, mais pas de VPI sexuelle ou économique (Gupta *et al.* 2013).

Les bénéficiaires financés par cette fenêtre ont souligné l'importance des activités d'autonomisation économique avec les femmes et les filles réfugiées et/ou déplacées de force pour soutenir leur agence et leur autonomisation, y compris pour retrouver un sentiment de normalité après avoir fait face à des difficultés, et puisque bien souvent, elles sont particulièrement défavorisées sur le plan socio-économique. Par exemple, au Kenya, un rapport annuel de projet a expliqué comment les femmes des communautés d'accueil avaient généralement des structures de soutien plus solides car elles ont accès aux banques et à d'autres options d'épargne grâce auxquelles elles peuvent emprunter de l'argent, ce qui n'est pas disponible pour les femmes et les filles réfugiées, et que cette inégalité avait été accentuée pendant la pandémie de COVID-19. Dans un GDD, un représentant des bénéficiaires de RCK au Kenya a souligné l'impact des activités d'autonomisation économique de leur projet pour répondre aux besoins des femmes réfugiées : « *Peut-être que cette dame vivait avec un mari violent, mais maintenant elle a pu trouver sa propre maison, démarrer sa propre entreprise et vit avec ses enfants. Je considère cela comme un grand succès.* » (GDD 2 en Anglais, 26 octobre 2022). En Irak, le personnel de FYF s'est rendu compte que les participants auraient grandement bénéficié d'activités génératrices de revenus et de compétences d'apprentissage qui pourraient apporter des avantages financiers, car des besoins financiers pressants affectaient la santé mentale des participants et pouvaient générer un sentiment d'impuissance. La nécessité de générer des revenus a été soulignée dans l'évaluation externe du projet de FYF en tant que solution aux activités de projet à faible assiduité des participants, pour leur permettre de soutenir financièrement leurs familles, d'être plus autonomes et de contribuer à la durabilité du projet. Cet apprentissage souligne l'importance de combiner des activités d'autonomisation économique avec des programmes psychologiques pour remédier à une mauvaise santé mentale. De la même manière, SIHA au Soudan du Sud a identifié comment les stratégies d'autonomisation économique pourraient être une incitation essentielle pour maintenir la participation continue des bénéficiaires cibles et s'attaquer à d'autres facteurs sous-jacents à la violence :

---

*L'ajout d'activités d'autonomisation économique a maintenu la participation des groupes de femmes et des jeunes femmes et filles alors qu'elles n'auraient peut-être pas pu continuer autrement. On espère également qu'à long terme, l'investissement dans leur autonomisation économique permettra à davantage de filles de rester à l'école. (Rapport de suivi, SIHA).*

---

**Une meilleure pratique identifiée des stratégies d'autonomisation économique consistait à assurer la viabilité des opportunités commerciales et des formations couvrant à la fois les compétences de subsistance et la manière d'utiliser au mieux ces compétences.** Par exemple, au Yémen, certaines femmes ont été formées par FHD aux bases de la couture et aux compétences de subsistance, y compris le marketing, la planification et la prise de décision. Un bazar très couru a été organisé pour promouvoir leurs produits et a permis d'assurer un revenu gagné pour ce travail. Sinon, en Jordanie, les programmes de formation professionnelle aux moyens de subsistance d'AWO étaient limités car ils étaient trop courts pour permettre aux participantes d'apprendre un métier ou d'obtenir la certification nécessaire à l'emploi et n'offraient aucun soutien matériel aux initiatives et aux start-ups. Une évaluation externe a suggéré qu'AWO aurait pu aider les femmes à mener des études de faisabilité de base pour assurer la vente de leurs produits ou services.

**Une autre meilleure pratique identifiée concernant les efforts d'autonomisation économique est l'importance du soutien et de l'engagement continus des bénéficiaires formés.** Par exemple, au Kenya, RCK a mis en place des réunions trimestrielles pour les femmes entrepreneures, qui leur ont permis d'échanger des idées au service de leurs entreprises, de relever des défis et d'obtenir le soutien de leurs homologues. Au Soudan du Sud, les membres des groupes d'action communautaire ont été formés par SIHA pour soutenir la création et le fonctionnement d'associations communautaires d'épargne et de crédit, et ils ont régulièrement travaillé avec ces groupes d'épargne pour enregistrer des comptes et établir des directives concernant l'utilisation des fonds d'épargne et d'amorçage.

**Certains bénéficiaires ont identifié l'importance des changements dans les lois et les politiques qui compromettent la protection et l'autonomisation des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force.** Bien que ces lacunes identifiées aillent au-delà des capacités des projets à changer uniquement, elles témoignent de l'importance des partenariats et des stratégies à plusieurs niveaux pour prévenir de manière globale les VEFF contre cette population. Par exemple, parce que davantage de demandeurs d'asile avec qui ATINA travaillait commençaient à rester en Serbie (et pas seulement à transiter par le pays), le projet a identifié la nécessité d'accorder plus d'attention aux politiques et de plaider en faveur de changements durables du cadre législatif et stratégique national pour permettre une intégration réussie et durable des réfugiés. Au Malawi, FACT a appris que certains réfugiés ont l'éducation et l'expertise nécessaires pour exercer des professions (médecins, ingénieurs, avocats) mais qu'ils ne peuvent pas obtenir d'emploi au Malawi en raison de lois prohibitives. De tels obstacles pourraient entraver l'autonomisation économique des réfugiés ; un important facteur de protection contre leur exposition aux VEFF. Ils ont noté qu'à l'avenir, les législateurs devraient s'engager à mettre en œuvre des politiques qui protègent les droits fondamentaux des réfugiés, y compris le droit à l'emploi, à l'éducation et à faire des affaires sous certaines conditions.



*Rassemblement avant un atelier au centre de demandeurs d'asile.*

Crédit : Piroski Photography/NGO ATINA

## 2.2.2 Stratégies de réponse à la violence à l'égard des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force

Les bénéficiaires ont utilisé une diversité de stratégies pour améliorer les réponses pour les survivantes de VEFF, en se concentrant sur la violence subie par les femmes et les filles réfugiées et/ou déplacées de force. Plusieurs projets offraient eux-mêmes des services essentiels à la lumière des lacunes identifiées. Par exemple, ATINA gère l'un des seuls refuges accueillant des victimes de la traite en Serbie. Ce refuge offre un hébergement sûr à toutes les femmes et filles – réfugiées et survivantes de VEFF, ayant besoin de ce type de soutien et offre un soutien d'urgence 24 h/24 et 7 j/7 via sa ligne d'assistance téléphonique. Certains bénéficiaires ont identifié des difficultés pour les survivantes de VEFF à accéder aux services auxquels elles ont été référées. Par exemple, en Afghanistan, le projet de WAW reliait les femmes déplacées et leurs enfants à des refuges pour femmes et à des centres juridiques établis. Pourtant, certaines femmes hésitaient à accéder à ces services par crainte de perdre des membres de leur famille ou en raison d'une perception négative des refuges après les changements politiques du pays sous le contrôle des talibans.

Les bénéficiaires ont identifié les stratégies qu'ils ont utilisées pour aider les survivantes de la violence à surmonter les obstacles à l'accès aux services auxquels elles ont été référées, notamment en offrant un soutien ou accompagnement. Par exemple, au Soudan du Sud, les groupes d'action communautaire de SIHA non seulement orientaient les survivantes vers des services médicaux, juridiques et psychosociaux, mais les accompagnaient également vers ces services au besoin. Certains projets ont mis en place ou référé les survivantes de VEFF à des services à guichet unique ; une autre stratégie identifiée pour minimiser les obstacles à l'accès des survivantes aux services. Par exemple, comme indiqué par le projet d'AWO en Jordanie :

---

*Centres pour femmes qui fournissent une multitude de services allant des services humanitaires de base tels que l'aide en espèces aux services psychosociaux, juridiques, professionnels et éducatifs. Cela permet aux femmes d'accéder à une variété de services essentiels dans le même établissement, ce qui réduit le fardeau des coûts de transport et économise du temps et de l'énergie. (Rapport de suivi, AWO).*

---

Certains bénéficiaires ont identifié la valeur de compter sur les membres de la communauté pour agir en tant que conseillers de première ligne et/ou orienter les victimes de violence vers des services supplémentaires. Par exemple, au Kenya, des conseillers communautaires ont servi de lien entre les clients et RCK pour divers services et ont pu mettre en évidence les cas d'urgence nécessitant une réponse rapide de la part de RCK. Certains membres de la communauté se sentaient plus à l'aise de faire rapport à ces conseillers, car ils appartenaient à leur communauté. Ces conseillers avaient de bonnes relations avec les dirigeants des camps de réfugiés, ce qui a facilité la capacité des survivantes de VEFF à demander l'aide des dirigeants. En outre, RCK a organisé des séances de sensibilisation avec les soignants et les prestataires de services qui interagissent avec les survivantes de la violence sexuelle et sexiste autour des premiers soins psychologiques pour les survivantes, des principes éthiques tels que la confidentialité et l'absence de préjudice, et des compétences d'auto-prise en charge pour atténuer le fait d'être témoin d'expériences traumatisantes. Un représentant de WACT en Palestine a également noté l'importance d'assurer l'accès à des services de qualité pour les femmes et les filles réfugiées et/ou déplacées de force, y compris par le biais d'orientations via des sources de soutien informelles :

---

*Où nous avons des personnes vivant sous occupation et un tabou sur la question de l'accès des femmes à la justice. Il est littéralement salvateur pour les femmes de trouver des réseaux de femmes capables de les trouver au bon moment et d'être là pour les orienter vers le bon endroit, les écouter, les saisir quand elles peuvent être dans un cycle continu de violence et littéralement sauver leur vie au lieu d'être agressées ou tuées par leur famille ou qui que ce soit. Parce qu'être une femme confrontée à la VBG signifie que vous êtes une personne seule au monde. (Entretien, 2 novembre 2022).*

---

Quelques bénéficiaires ont identifié l'importance de former et de soutenir les prestataires formels et informels pour offrir des soins ou des références centrés sur les survivantes, afin d'améliorer la confiance et l'expérience des survivantes de VEFF. Certains bénéficiaires ont formé des prestataires de services, y compris des policiers et des responsables de la santé, pour offrir des services centrés sur les survivantes, accessibles et complets aux survivantes de VEFF. Dans l'ensemble des projets, bon nombre de ces parties prenantes ont apprécié les formations qui ont amélioré leurs connaissances et leurs compétences afin de fournir des services de meilleure qualité aux victimes de VEFF.

Les bénéficiaires ont également utilisé une diversité de stratégies pour améliorer l'accès à la justice pour les survivantes de VEFF, y compris les femmes et les filles réfugiées et/ou déplacées de force. Cela comprenait l'engagement régulier de représentants d'institutions clés (décideurs politiques, tribunaux, fonctionnaires de police, etc.). Par exemple, au Mexique, IMUMI a proposé des formations aux OSC et aux responsables des agences gouvernementales sur les processus d'asile et de protection internationale au Mexique, les droits des femmes survivantes de VSBG à la protection internationale, et des outils permettant d'identifier et de référer correctement ces types de cas. IMUMI a également mené une enquête sur les meilleures pratiques internationales afin de constituer un document servant de base à cette formation et a documenté 150 cas de femmes victimes de violence ayant besoin d'une protection internationale. Au Kenya, RCK a formé des policiers sur la façon de documenter des preuves pour assurer un meilleur accès à la justice pour les survivantes, car certains cas de VEFF sont rejetés en raison de preuves insuffisantes. En Palestine, WACT a identifié que tous les membres du personnel des tribunaux de la charia (qui sont régis par la loi religieuse et responsables des questions familiales dans le pays) n'avaient pas suffisamment d'expérience en matière de poursuites, de diplômes en droit, ou n'étaient pas au courant des procédures et directives relatives aux meilleures pratiques. WACT a ainsi formé les membres des tribunaux de la charia, y compris des juges et des centres de conseil familial qui font partie des tribunaux, sur les meilleures pratiques pour accueillir les femmes victimes de violence. WACT a également produit et diffusé des directives procédurales ciblant les acteurs de la justice formelle et informelle qui synthétisent les meilleures pratiques en matière d'exécution et de prise de décision à chaque étape judiciaire (de la police aux poursuites en passant par les tribunaux) afin d'améliorer l'accès à la justice pour les victimes de VEFF. Ces lignes directrices ont été élaborées sur la base de consultations avec plusieurs OSC nationales travaillant dans le domaine des droits des femmes et des enfants.

Une autre stratégie utilisée par certains bénéficiaires pour améliorer l'accès des survivantes à la justice consistait à offrir un accompagnement judiciaire ou des conseils juridiques pour aider les survivantes à se familiariser avec les procédures judiciaires et accroître leur confiance pour accéder au système de justice. Par exemple, au Kenya, RCK a offert des conseils avant le procès aux survivantes avant et pendant les procédures judiciaires, ce qui a permis aux survivantes d'accéder à des mises à jour sur les affaires en cours et de demander des éclaircissements pour toute question. Comme ce fut le cas pour l'accès aux services, les bénéficiaires ont identifié l'importance de réduire les obstacles à l'accès des survivantes de la violence à la justice, en particulier les survivantes réfugiées et/ou déplacées de force. Par exemple, FACT au Malawi a établi des partenariats avec l'Association des femmes juges du Malawi, l'Association des femmes avocates du Malawi et l'Unité Genre et Justice. Grâce à ce partenariat, des audiences foraines ont été amenées dans le camp de réfugiés où le projet de FACT avait lieu, pour s'assurer que les cas signalés de VEFF bénéficient d'un procès plus rapide. FACT a également engagé des parlementaires qui, à leur tour, ont pris davantage conscience de l'étendue de la violence sexuelle et sexiste dans le camp de réfugiés. En conséquence, le gouvernement a mis en place des sanctions plus sévères pour les auteurs de VSBG. FACT a également collaboré avec la police, en particulier les unités chargées de la protection de la communauté des réfugiés, pour condamner plus efficacement les auteurs de VSBG. Les groupes d'action communautaire ont été encouragés à signaler tout problème dans la mise en œuvre des politiques du camp et les cas de violation aux autorités compétentes, y compris la police, pour les tenir responsables.

De nombreux bénéficiaires ont appliqué des stratégies pour améliorer la santé mentale, le bien-être et la résilience des bénéficiaires cibles et les aider à gérer les traumatismes, ce qui a été identifié comme particulièrement important lorsqu'ils travaillent avec des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force. En effet, les soins de santé mentale manquent de ressources dans la plupart des contextes humanitaires, bien qu'il s'agisse d'un besoin énorme. L'exposition à des situations de conflit, post-conflit et à forte violence, ainsi que le stress lié au déplacement, crée de multiples formes de traumatismes et augmente le risque de graves problèmes de santé mentale (Slegh *et al.* 2021). Par conséquent, les personnes réfugiées et/ou déplacées de force sont particulièrement vulnérables à la détresse psychologique et à l'anxiété (Green *et al.* 2018). Ces risques peuvent être compensés par des facteurs de protection, notamment des stratégies d'adaptation positives, le fait d'être entouré d'homologues qui les soutiennent et d'avoir accès à des mécanismes de justice solides et à des programmes de soutien psychosocial (Carll 2008). Il a été démontré qu'une gamme de stratégies de santé mentale, y compris celles qui peuvent être mises en œuvre par du personnel non professionnel, fonctionnent efficacement dans les situations de conflit et humanitaires (Bass *et al.* 2020). De plus, les efforts pour améliorer la santé mentale peuvent être une stratégie essentielle de prévention de la violence (Stern *et al.* 2023 ; Ramsomar *et al.* 2019 ; Tol *et al.* 2019).



Les stratégies appliquées par les bénéficiaires pour atteindre cet objectif comprenaient la sensibilisation aux symptômes liés aux traumatismes et l'enseignement de techniques pour promouvoir les soins personnels et gérer le stress. Par exemple, en Irak, des femmes yézidiées formées ont tenu des dialogues réguliers dans un camp de réfugiés pour éduquer les membres de la communauté sur les traumatismes et les techniques d'auto-assistance. Ces sessions ont aidé les membres de la communauté à prendre davantage conscience de la manière dont le génocide des Yézidis par l'État islamique les avait affectés et à développer des compétences pour se soutenir mutuellement dans le rétablissement et la guérison plus efficacement. FYF a également proposé des séances de thérapie individuelles qui se sont révélées efficaces pour réduire les tendances suicidaires, les cauchemars ou les flashbacks et améliorer le bien-être émotionnel des bénéficiaires. **Quelques projets ont appliqué la narration en groupe, pour offrir aux femmes un espace sûr pour partager leurs expériences de traumatisme et de violence, pour mieux comprendre leurs impacts et avoir des opportunités de guérison et de soins collectifs.** Par exemple, au Costa Rica, CENDEROS a proposé des cercles d'écoute de contes réguliers, animés par des femmes leaders et des militantes. Les cercles d'écoute ont été conçus pour offrir un espace sûr de confiance et de soins collectifs aux femmes ayant subi des violences, y compris les femmes réfugiées et/ou déplacées. Au cours de ces cercles d'écoute, des exercices ont été réalisés pour encourager les femmes à parler et à écouter, et pour favoriser l'estime de soi et les soins personnels en identifiant leurs compétences, leurs qualités et leurs capacités. Cela s'appuie sur des preuves plus larges suggérant le rôle du soutien social pour améliorer la santé mentale et agir comme une source puissante de guérison des traumatismes (Hinton *et al.* 2013). Une valeur particulière des approches basées sur le groupe est le processus d'« entraide » par lequel les participantes peuvent tirer parti de leurs expériences et de leurs besoins pour aider les autres membres du groupe (Ward 2020).



Sessions de formation de CENDEROS.

Crédit : Adilia Solis/CENDEROS

## 2.3 Adapter la programmation aux crises croisées et aggravantes

### 2.3.1 Programmation adaptative

**Les bénéficiaires ont identifié l'importance d'appliquer une programmation adaptative, en particulier compte tenu des contextes incertains et difficiles dans lesquels bon nombre de leurs projets ont été mis en œuvre. Une raison courante d'adaptation identifiée était la nature changeante des besoins des réfugiés ou des schémas de migration en raison d'une série de facteurs externes allant du changement climatique aux conflits en passant par les crises politiques.** Par exemple, à cause de la crise politique en Haïti, IMUMI a identifié un afflux de réfugiés en provenance d'Haïti et les difficultés d'accès à l'aide compte tenu de la position du Mexique selon laquelle les Haïtiens ne sont pas éligibles à l'asile. En réponse, IMUMI a publié des documents de plaidoyer sur la possibilité pour les Haïtiens qui avaient précédemment reçu le statut de réfugié au Brésil ou au Chili, de se voir offrir une protection juridique, et un rapport qui a identifié les vulnérabilités des femmes réfugiées haïtiennes à la violence sexuelle et sexiste, car elles ont tendance à moins maîtriser l'Espagnol, entre autres choses. IMUMI a également fait pivoter le projet pour organiser des ateliers d'information destinés aux femmes demandeuses d'asile victimes de VSBG d'origine haïtienne. Dans un GDD, un représentant d'IMUMI a identifié l'importance de surveiller les tendances politiques et les agences publiques, telles que la COMAR, qui apportent régulièrement des modifications au processus de demande d'asile. Ils l'ont fait en créant des alliances avec le gouvernement et avec d'autres OSC.

**Certains bénéficiaires ont identifié comment les approbations, la surveillance ou le contrôle du gouvernement pourraient nécessiter une adaptation de leurs projets.** Par exemple, il a fallu 10 mois de négociation pour obtenir les permis et l'approbation de commencer la mise en œuvre du projet de FHD au Yémen. FHD a décidé de transférer le projet dans un autre district avec un leadership local plus favorable, pour faciliter l'approbation du projet. Au Nigeria, EWEI n'a pas été autorisé à utiliser Twitter pour son projet car le gouvernement avait interdit l'utilisation de cette plateforme pendant la mise en œuvre. Le projet a dû pivoter pour s'appuyer uniquement sur Facebook pour sa campagne sur les réseaux sociaux et utiliser d'autres méthodes, notamment la radio, pour mettre en œuvre les activités de sensibilisation prévues. Pour le projet de FACT au Malawi, les autorités du camp de réfugiés craignaient que certaines des formations axées sur les droits et le renforcement des capacités des groupes de femmes et de filles, ainsi que d'hommes et de garçons, ne développent une certaine résistance dans le camp. En réponse, FACT a dû changer une partie du récit dans la subvention elle-même. Dans l'un des GDD, un représentant de FACT a noté que : « Travailler dans des camps de réfugiés n'est pas aussi facile que de programmer à l'extérieur. Étant donné que vous devez passer par tous les niveaux d'approbation, les interventions et les approches doivent correspondre à la norme dans ce contexte. » (GDD 1 en Anglais, 25 octobre 2022).

**Certains projets ont été mis en œuvre pendant la pandémie de COVID-19, qui a été identifiée comme une cause commune d'adaptation, tout en augmentant le risque de VEFF, en particulier chez les femmes et les filles réfugiées et/ou déplacées de force.** Comme RCK l'a identifié au Kenya : « Les mesures prises pour faire face à la pandémie de COVID-19, telles que la restriction des déplacements, le couvre-feu du crépuscule à l'aube et la fermeture d'entreprises, ont créé une instabilité financière et une détresse économique qui ont exposé les femmes et les filles de la communauté à un risque accru de violence sexiste. » (Rapport de suivi, RCK). Pour de nombreux bénéficiaires, les restrictions liées au COVID-19, notamment les restrictions de mouvement et de rassemblement, les couvre-feux et la fermeture des principaux sites du projet (c'est-à-dire les écoles, les tribunaux), ont entraîné un report important des activités prévues du projet ou ont nécessité des révisions importantes de la mise en œuvre. Par exemple, au Soudan du Sud, des écoles ont été fermées pendant une partie importante du projet où la majeure partie des activités avaient été planifiées, et SIHA a dû s'orienter vers des activités extrascolaires et communautaires. **La fermeture des services gouvernementaux et étatiques (c'est-à-dire les refuges) en raison des restrictions liées à la pandémie pourrait alourdir le fardeau des bénéficiaires pour combler ces lacunes.** Par exemple, lors de la fermeture des centres d'accueil gérés par l'État en Serbie, les femmes et les enfants concernés ont été hébergés dans des maisons sûres d'ATINA. Quelques bénéficiaires ont identifié comment la pandémie de COVID-19 a causé des difficultés aux pays traitant les réfugiés, ce qui pourrait aggraver le cycle continu de violence auquel sont confrontées les femmes et les filles réfugiées et/ou déplacées de force. Par exemple, un représentant d'IMUMI a indiqué :



La pandémie a accru la complexité pour les migrants en provenance des pays frontaliers. Pendant la pandémie, la COMAR a publié une déclaration disant qu'elle ne traiterait que les cas urgents. Tout le reste a été suspendu et la loi ne précise pas les délais que le gouvernement doit respecter. De nombreux processus d'examen ont été arrêtés ou ralentis. Pour ceux qui vivent et attendent à la frontière, où aucun emploi n'est disponible, les migrants doivent se déplacer d'un État à l'autre. Si vous déménagez dans un état différent sans l'autorisation de COMAR pour quitter l'état où vous avez initialement postulé, l'application peut être suspendue et vous devez tout recommencer. En fin de compte, plus le migrant attend longtemps pour obtenir l'asile, plus il est susceptible de subir des préjudices ou d'être retrouvé par ceux qui le persécutent, ceux qui l'ont forcé à quitter son pays d'origine en premier lieu. La violence des migrants fonctionne de manière cyclique et une fois que vous êtes dans le cycle, il est difficile d'en sortir. Les personnes quittent leur maison pour échapper à la violence pour constater que la violence les suit. La violence au foyer et la violence structurelle dans les pays d'origine sont des facteurs clés qui motivent les personnes à migrer, mais les migrants sont confrontés à la violence pendant leur voyage et à leur destination, dont une grande partie peut être attribuée aux agences gouvernementales. (GDD en Espagnol, 26 octobre 2022).

Une adaptation courante en réponse à la pandémie de COVID-19 consistait à faire passer des activités prévues en face-à-face vers des plateformes en ligne, afin que les projets puissent se poursuivre malgré les restrictions liées à la pandémie et maintenir la confiance et une communication continue avec les bénéficiaires cibles. Quelques bénéficiaires ont noté l'importance de s'assurer que les bénéficiaires cibles pouvaient communiquer avec les projets et accéder aux services du projet, même au milieu des blocages dus à la pandémie de COVID-19, et ont donc pivoté vers la communication à distance avec les participants, y compris via WhatsApp, les messages en ligne et les e-mails.

Pourtant, des défis au pivotement en ligne ont été identifiés dans plusieurs projets, notamment une mauvaise connexion au réseau, l'expérience et les capacités limitées des bénéficiaires en matière de programmation en ligne, une alimentation électrique instable, le manque d'accès aux téléphones portables ou à Internet pour les bénéficiaires et l'analphabétisme. Pour quelques projets, il a été nécessaire de renforcer les capacités de leurs propres membres du personnel et/ou de se procurer des équipements (c'est-à-dire des ordinateurs portables, des données Internet) pour faciliter l'engagement en ligne. Certains bénéficiaires ont identifié la valeur de renforcer leur capacité organisationnelle à travailler à distance pour être mieux préparés aux futures pandémies ou aux scénarios qui l'exigent ; particulièrement probable lorsque vous travaillez dans des situations d'urgence ou de conflit. Certains projets visaient à renforcer les capacités des bénéficiaires cibles à s'engager en ligne. Par exemple, le système judiciaire kenyan a mis en ligne les opérations judiciaires lors des premières restrictions liées à la pandémie de COVID-19. RCK a soutenu des survivantes qui ne disposaient pas de l'infrastructure et des connaissances techniques nécessaires pour participer aux procédures judiciaires en ligne.

Plusieurs projets ont non seulement fait pivoter la livraison, mais aussi le contenu réel des projets, notamment pour sensibiliser aux liens entre COVID-19 et VEFF, comment les femmes et les filles peuvent se protéger contre le virus et atténuer les conséquences des restrictions dues à la pandémie. Par exemple, au Mexique, IMUMI a développé des stratégies pour aider les femmes à faire face à la pandémie en élaborant un manuel de bien-être avec des exercices de respiration et des conseils pour contrôler l'anxiété, en partageant de la musique relaxante et des histoires pour aider à expliquer la pandémie aux enfants. IMUMI a également partagé des conseils sur la façon d'identifier les symptômes de COVID-19 et où accéder aux soins de santé. Au Bangladesh, le contenu qui a sensibilisé à la pandémie de COVID-19 et à ses liens avec la violence a été développé par Badabon Sangho et partagé avec les bénéficiaires par SMS. Lorsque cela était autorisé, des réunions localisées dans la cour ont été organisées avec des femmes et des filles pour discuter des conseils de sécurité et des précautions liées à la pandémie de COVID-19 et des stratégies pour signaler les VEFF et demander de l'aide dans le cadre des restrictions dues à la pandémie.

Pour aider les femmes et les filles à faire face aux conséquences économiques importantes de la pandémie de COVID-19, plusieurs projets ont pivoté pour mettre davantage l'accent sur l'autonomisation économique, notamment en offrant une aide financière pour répondre aux besoins fondamentaux des femmes et des filles (c'est-à-dire nourriture, produits d'hygiène, masques, espèces). Par exemple, au Kenya, RCK a fourni aux femmes et aux filles touchées par les restrictions liées à la pandémie de COVID-19 (en donnant la priorité aux femmes et aux filles réfugiées) une aide en espèces, des bons de supermarché et des kits de dignité pour les aider à répondre à leurs besoins immédiats. Pourtant, dans un GDD, un représentant de RCK a identifié le défi de créer des notions de dépendance financière ou de susciter des attentes parmi les bénéficiaires en offrant un tel soutien financier. En effet, RCK a rencontré des difficultés en redémarrant son plan initial d'établissement d'activités de microfinance, où certaines femmes n'ont pas remboursé le prêt de microfinance auquel elles avaient eu accès par le biais de leurs groupes locaux d'épargne et de crédit, car elles pensaient que les fonds avaient les mêmes conditions que les programmes d'aide en espèces initiaux. Le projet d'IMIMU au Mexique a identifié un défi similaire et l'importance de renforcer les outils et les capacités des bénéficiaires lors de l'offre d'un soutien financier immédiat, afin d'éviter de créer une situation de dépendance.

Les résultats suggèrent l'importance d'atténuer soigneusement les risques potentiels des transferts monétaires d'urgence, en particulier lorsqu'ils ciblent les femmes et les filles réfugiées et/ou déplacées de force. Alors que dans certains contextes humanitaires, il a été constaté que les transferts monétaires d'urgence préviennent les VEFF, dans d'autres, ils n'ont eu aucun impact, en particulier lorsque les transferts monétaires sont offerts sans aucune intégration des normes de genre ou des formations ou interventions sur la dynamique du pouvoir (Murphy et al. 2022). Un examen de 28 études sur l'utilisation des transferts monétaires dans les contextes humanitaires a révélé que 80 % des études rapportaient un effet positif autodéclaré sur la VPI (Cross, Manell et Megevand 2018), bien que la plupart de ces études n'étaient pas des évaluations d'impact rigoureuses. Une pré- et post-évaluation d'un transfert monétaire d'urgence inconditionnel de 3 mois en Syrie ciblant les chefs de famille (quel que soit le sexe) a révélé que les femmes ont signalé une sécurité alimentaire accrue et une réduction des stratégies d'adaptation négatives. Cependant, les femmes mariées ont signalé des niveaux accrus de VPI, ce qui suggère la nécessité d'assurer des mécanismes de protection adéquats, de surveiller attentivement le potentiel de préjudice et d'examiner comment les transferts monétaires sont effectués (c'est-à-dire s'ils sont accordés aux hommes ou aux femmes). (What Works 2020)

Certains projets ont pu reprendre leurs activités en personne une fois les restrictions liées à la pandémie de COVID-19 assouplies, bien que certaines adaptations de programmation aient été nécessaires, notamment en limitant le nombre de bénéficiaires, en changeant de lieu (c'est-à-dire vers l'extérieur) ou en réduisant la durée des activités. Par exemple, en Serbie, une fois que les centres d'accueil et d'asile ont pu être rouverts, les activités d'ATINA ont été menées en dehors de ces centres ; mais cela n'a pas permis le même degré de confidentialité ou de restriction d'accès. Dans un GDD, un représentant du projet d'AWO en Jordanie a noté le souci des bénéficiaires de passer autant de temps ensemble pour les activités en personne : « Nous avons fait face au défi de n'être ensemble que pendant plus de 45 minutes au lieu de 60 minutes auparavant. Parce qu'ils commençaient à s'inquiéter d'être ensemble dans une même pièce. » (GDD 1, 25 octobre 2022).

Les conclusions de cet examen de synthèse s'alignent sur d'autres évaluations de la manière dont le soutien flexible et central du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies aux OSC et aux ODDF a facilité leurs adaptations rapides dans des contextes en évolution rapide (Perez del Pulgar 2023). De nombreux projets financés par le biais de cette fenêtre spéciale ont bénéficié de prolongations sans frais pour pouvoir produire les résultats du projet, ce qui était nécessaire compte tenu des défis et crises multiples et interdépendants auxquels ils étaient confrontés. Les résultats indiquent que les bailleurs de fonds doivent être préparés à certains risques lorsqu'ils financent des projets dans des environnements instables, qui sont régulièrement habités par des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force.



Formation des organisations communautaires.

Crédit : Arab Women Organization of Jordan



### 2.3.2 Suivi, évaluation, redevabilité et apprentissage pour éclairer une programmation appropriée et réactive

Certains bénéficiaires ont identifié comment le suivi, l'évaluation, redevabilité et l'apprentissage (SERA) de leurs projets ont aidé à informer la programmation qui est adaptative et réactive à leurs contextes changeants et aux besoins des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force. Quelques bénéficiaires ont identifié l'importance de la recherche formative pour comprendre le contexte local et les moteurs de la VEFF. Pour exemple, RCK au Kenya a mené une enquête de base, qui a exploré les perceptions communautaires de la violence physique et sexuelle à l'égard des femmes et des filles réfugiées et des communautés d'accueil dans les zones d'intervention, les tendances en matière de condamnation des cas de VEFF, les perceptions des prestataires de services, la sensibilisation à la prévention des VEFF et les mécanismes de réponse et les droits juridiques des survivantes de VEFF et la perception de l'estime de soi. Les données de référence ont identifié les lacunes et les défis auxquels sont confrontées les femmes et les filles réfugiées et des communautés d'accueil dans les sites du projet et ont aidé à mesurer les progrès des principaux indicateurs et hypothèses. La recherche formative menée dans le cadre du projet de WACT en Palestine a aidé à identifier le contexte de la VEFF dans les communautés cibles, y compris les lacunes, et à élaborer un plan d'intervention pour combler ces lacunes. Par exemple, les informations tirées de l'évaluation des besoins ont encouragé le projet à prioriser les problèmes auxquels les femmes sont confrontées lorsqu'elles reçoivent des services des tribunaux de la charia.

La recherche formative pourrait également aider à garantir que les activités du projet répondent aux besoins des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force. Par exemple, pour planifier et organiser des événements pour améliorer la sensibilisation des résidents des camps de déplacés internes à l'impact des traumatismes et des déplacements sur les individus et la communauté, FYF a mené une enquête communautaire auprès de résidents d'un camp choisis au hasard. L'enquête a évalué la connaissance de FYF et les services offerts, leur compréhension des traumatismes et du trouble de stress post-traumatique (TSPT) et leurs idées sur ce qu'ils trouveraient utiles comme sujets d'événements communautaires. L'enquête a révélé la nécessité de FYF d'axer les événements communautaires sur le bien-être mental positif et le soutien général, suivis des problèmes conjugaux, relationnels et familiaux. L'enquête a également identifié les facteurs de stress liés à la vie dans des conditions de privation dans un camp de personnes déplacées pendant 5 ans après un génocide et comment cela pourrait être un facteur de risque pour la VPI. Compte tenu de ces résultats d'enquête, FYF a embauché un formateur externe pour dispenser une formation sur les compétences en résolution de conflits et pour comprendre les effets à long terme des conflits et des traumatismes. Au Malawi, FACT a lancé une évaluation préliminaire de l'environnement politique et juridique pour mettre en évidence l'ampleur des obstacles politiques et juridiques à la lutte contre la violence sexuelle et sexiste parmi les femmes réfugiées et les personnes en situation de handicap. Cet exercice a été utilisé comme preuve pour les dialogues politiques et les discussions avec des chefs de gouvernement.

Certains bénéficiaires ont souligné l'importance d'une continuité de SERA pour déterminer si et comment leurs projets répondaient aux besoins des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force, notamment pour atténuer les risques potentiels. En Serbie, le projet d'ATINA a régulièrement mené des évaluations des besoins des femmes et filles clientes réfugiées, par lesquelles « la pertinence contextuelle du projet est conditionnée par la culture d'apprentissage/d'adaptation de l'organisation d'une part, et par son dévouement à l'approche centrée sur les survivantes, basée sur les évaluations continues des besoins et la livraison respectueuse et une participation pleinement informée des bénéficiaires » (Évaluation externe, ATINA). Au Yémen, des rapports d'avancement et d'activité par rapport aux indicateurs clés ont été établis mensuellement et examinés par l'équipe de projet de FHD lors des réunions de revue de projet, afin d'informer les éventuels ajustements de projet nécessaires. FHD s'est appuyé sur une diversité d'outils de suivi, notamment des plans de travail, des rapports d'activité de suivi, des procès-verbaux de réunion, des GDD, des outils de suivi des sessions de sensibilisation et des rapports de suivi et d'évaluation. Ces outils ont permis à FHD d'apprendre de manière itérative tout au long de la mise en œuvre du projet. Dans un GDD, un représentant de FHD a noté comment ces outils offraient aux membres de la communauté la possibilité de faire part de leurs préoccupations et garantissaient un processus de retour d'information régulier :

*Des visites de terrain ont été effectuées pour suivre les activités et écouter les préoccupations, les plaintes et les suggestions des bénéficiaires et du personnel. Les bénéficiaires peuvent également adresser leurs plaintes et suggestions directement au personnel du projet lors de leurs activités de sensibilisation. (GDD 2 en Anglais, 26 octobre 2022).*

CENDEROS au Costa Rica a également identifié comment le SERA peut être un important outil de surveillance de la sécurité. Leur projet a suivi les expériences des femmes déplacées au sein des institutions dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et a identifié les violations des droits des migrants et des demandeurs d'asile. CENDEROS, avec d'autres organisations, a déposé des plaintes auprès des autorités nationales et de la Cour interaméricaine des droits de l'homme sur la base de cette surveillance. Les normes minimales du Fonds de Nations Unies pour la Population sur

la programmation de la VBG dans les situations d'urgence<sup>10</sup> identifient la responsabilité des acteurs humanitaires de surveiller régulièrement les risques potentiels liés à la VBG et les vulnérabilités des populations affectées, en particulier les femmes et les filles, afin d'éclairer les mesures qui peuvent atténuer ces risques.

L'implication significative des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées dans les processus SERA a été identifiée comme la meilleure pratique. Par exemple, en Irak, l'une des personnes déplacées qui avait été formée comme conseillère a mené des entretiens d'évaluation pour évaluer l'impact des séances de thérapie de groupe et individuelles de FYF. Un rapport de projet de FYF a identifié l'importance pour la collectrice de données d'être une personne déplacée et une survivante de la violence, car elle a pu collecter des données plus solides auprès des participantes, avec moins de biais de désirabilité sociale.

Compte tenu des avantages identifiés d'un SERA rigoureux, quelques bénéficiaires ont apprécié l'accent mis par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies sur le SERA, notamment en garantissant un budget suffisant pour cela et en offrant un renforcement des capacités pour améliorer les processus SERA. Comme l'a noté un représentant d'une organisation bénéficiaire lors d'un GDD :

*Le processus et les séances fournis par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies sont très utiles. Ils nous apportent des outils, des conseils et prennent grand soin de l'évaluation et nous avons l'espace pour avoir assez d'argent pour le faire lorsque nous concevons le projet. Les événements et activités d'apprentissage organisés par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies tout au long des années de financement sont très importants et informatifs. (GDD 1 en Anglais, 25 octobre 2022).*

Un représentant de l'organisation bénéficiaire FYF en Irak a également noté comment le financement dédié au SERA dans le cadre de la subvention du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies les avait aidés à développer un meilleur projet pilote :

*Le SERA qui s'est produit à la fin et pendant la subvention du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies nous a aidés à développer un meilleur projet. Beaucoup d'organisations n'ont pas beaucoup de financement pour le SERA. Le succès de ce projet était de pouvoir voir ce qui fonctionnait et ce qui ne fonctionnait pas et de créer un meilleur projet. (Entretien, 8 novembre 2022).*

Les défis et les limites des processus SERA des projets ont également été identifiés. Par exemple, une évaluation externe du projet d'AWO en Jordanie a noté qu'il était difficile d'évaluer la fourniture de services de protection contre la VEFF et les connaissances acquises pour les femmes et les filles réfugiées et vulnérables syriennes et jordaniennes en raison de la faiblesse de la conception d'une stratégie SERA. Les évaluateurs ont souligné l'importance de ces connaissances pour renforcer la protection des femmes et des filles contre la violence dans les situations de crise et ont recommandé qu'à l'avenir, AWO planifie une meilleure évaluation d'impact en établissant des mesures de base et finales, y compris pour évaluer les impacts durables après l'achèvement d'un projet. De même, une évaluation externe du projet d'ATINA en Serbie a noté que son système et ses instruments SERA n'offraient pas un cadre adéquat pour mesurer les changements envisagés et nécessitaient une élaboration et un soutien supplémentaires. L'évaluation a identifié l'importance d'améliorer l'expertise de SERA, par le développement et la mise en œuvre des capacités des organisations ainsi que l'engagement d'experts SERA externes dès la phase de démarrage. L'évaluation a également recommandé que le SERA d'ATINA aurait été renforcé en évaluant les impacts à plus long terme du projet :

*Le projet a influencé les changements qui se reflètent dans l'amélioration de la réponse des institutions aux VEFF, pour que ces changements deviennent le moyen permanent de réponse institutionnelle aux VEFF au niveau opérationnel et politique, le suivi continu de la réponse institutionnelle et des actions de plaidoyer doit être poursuivi. (Rapport d'évaluation externe, ATINA).*

Bien que le portefeuille SERA du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies et le renforcement des capacités connexe aient été très appréciés, les conclusions suggèrent également certaines lacunes en matière de capacités dans ce domaine. Un renforcement des capacités plus intensif et l'embauche d'une expertise externe peuvent être nécessaires pour assurer un SERA rigoureux.

<sup>10</sup> Normes Minimales du Fonds des Nations Unies pour la Population pour la prévention et la réponse à la Violence basée sur le genre dans les situations d'urgence. Accessible sur : [https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/16-092\\_Minimum\\_Standards\\_Report\\_FRENCH\\_proof.FINAL\\_.pdf](https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/16-092_Minimum_Standards_Report_FRENCH_proof.FINAL_.pdf)

## 2.4 Assurer la sécurité et le bien-être du personnel et de l'organisation

De nombreux projets concernaient les défis liés à l'embauche et à la fidélisation d'un personnel de qualité, en particulier lorsqu'ils travaillent avec des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force, où le personnel est susceptible d'opérer dans des contextes d'insécurité et de subir un épuisement professionnel et/ou un traumatisme par procuration. Par exemple, le projet de *FYF* en Irak a noté les difficultés de recrutement de psychologues cliniciens internationaux compte tenu du contexte dangereux et de la nécessité de les évacuer pendant les périodes d'instabilité. Cela a en partie motivé le projet à se concentrer plutôt sur la formation des femmes yézidiennes locales pour fournir des soins psychologiques. Au Bangladesh, certains membres de l'équipe de *Badabon Sangho* ont été menacés par des entreprises compte tenu de l'accent mis par le projet sur les déplacements liés à la perte de leurs terres, et en conséquence, un membre du personnel a démissionné. Au Soudan du Sud, une manifestation nationale était prévue pour dénoncer les limites du gouvernement dans la mise en œuvre de l'accord de paix du pays. La manifestation n'a pas eu lieu, mais dans les semaines précédant la manifestation proposée, de nombreuses organisations et individus ont été la cible de menaces et d'intimidations du Service de la sécurité nationale. Trois collaborateurs de *SIHA* ont été arrêtés par des membres du Service de sécurité nationale lors d'un événement du projet et ont été libérés après l'intervention ultérieure du gouverneur de l'État et d'autres partenaires de *SIHA*. Le projet de *WAW* en Afghanistan a été mis en œuvre lors de l'effondrement de l'ancien gouvernement, et après la prise de pouvoir par les talibans, il y a eu une pause où le personnel féminin n'a pas été autorisé à reprendre le travail. Cependant, cette question a été résolue après plusieurs négociations au nom de *WAW* avec les groupes talibans. Après la prise de contrôle du pays par les talibans, le projet de *WAW* a également été confronté à un défi pour payer le personnel en raison des restrictions bancaires imposées aux particuliers et aux ONG pour accéder à leurs comptes bancaires. Ces défis ont été partagés avec le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies et jusqu'à ce que ce soit faisable, le projet a reçu de l'argent de son bureau *WAW* de New York, ou obtenu de l'argent d'autres agences du PNUD ou des Nations Unies qui étaient partenaires du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies en Afghanistan.



Prestation de services médicaux pour les survivantes de violence basée sur le genre.

Crédit : Lida Mansoori/Women for Afghan Women

Certains bénéficiaires ont identifié les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur le personnel, notamment le risque d'exposition à l'infection en raison de l'accès limité aux équipements de protection individuelle (EPI), l'augmentation de l'épuisement professionnel et les conséquences sur la santé mentale. Certains bénéficiaires visaient à atténuer ces défis en partageant les dernières informations sur la pandémie de COVID-19 avec le personnel, ou en accédant aux EPI selon les besoins, ce qui était soutenu par un financement flexible fourni par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies. En outre, certains organismes bénéficiaires ont évoqué les défis de l'inflation croissante et des pressions économiques en raison de la pandémie de COVID-19, et comment cela a entraîné une rotation plus élevée du personnel.

Compte tenu des difficultés à recruter et à retenir du personnel pour des projets travaillant avec des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force, en particulier pour opérer dans des contextes humanitaires et de crise, de nombreux organismes bénéficiaires ont souligné l'importance d'intégrer de solides efforts d'auto-prise en charge pour le personnel. Par exemple, le projet de *FYF* en Irak a régulièrement surveillé le bien-être émotionnel de tous les conseillers yézidis par le biais de sessions de supervision pour aider à atténuer l'épuisement professionnel et offrir des opportunités de se détendre. Certaines conseillères qui avaient vécu des événements de vie négatifs qui ont affecté leur travail se sont vu proposer une thérapie individuelle. Au Mexique, en plus d'offrir des séances de thérapie au personnel, *IMIMU* a fourni au personnel des incitations économiques à participer à des activités récréatives visant à réduire le stress au travail et l'épuisement professionnel. Au Nigeria, *EWEI* a organisé un séminaire de projet d'une soirée pour tout le personnel et les partenaires, où un animateur guidait les participants à travers des séances guidées sur les soins personnels et la relaxation. Le projet d'*EWEI* a en outre identifié l'importance de former le personnel à l'atténuation des risques institutionnels et à la planification d'urgence, afin qu'il soit bien équipé pour soutenir les survivantes de VEG dans le contexte des crises et des urgences. Le besoin de soins personnels a été identifié de la même manière dans une étude menée dans le camp de réfugiés de Dadaab au Kenya, où les agents communautaires et le personnel national ont signalé une lourde charge de travail en raison de la forte incidence des cas de VEG, du nombre limité de personnel disponible et des défis tels que l'insécurité, les bas salaires, l'opposition ou la violence de membres de la communauté (Izugbara *et al.* 2018). La sécurité du personnel et les soins personnels ont été identifiés comme particulièrement importants pour le personnel travaillant dans les organisations humanitaires, en particulier pour ceux qui s'occupent de la VEG. Les normes minimales du Fonds des Nations Unies pour la Population pour la prévention et la réponse à la VEG dans les situations d'urgence<sup>11</sup> identifient l'importance d'établir un environnement où toutes les personnes travaillant sur les questions de VEG sont en sécurité, capables de prendre soin de leur santé physique et mentale ainsi que d'accéder à un soutien grâce à une gestion, une supervision et un soutien psychosocial approprié.

Quelques organisations bénéficiaires ont identifié la valeur de la budgétisation des dépenses liées à la rétention et au soutien du personnel, et comment cela pourrait être justifié par les bailleurs de fonds pour aider à renforcer les capacités des ODDF et des OSC à travailler avec les femmes et les filles réfugiées et/ou déplacées de force. Ces budgets pourraient inclure les coûts de développement professionnel, de supervision individuelle et de groupe et d'autres stratégies pour soutenir les soins et le bien-être du personnel, y compris pour gérer les traumatismes indirects. Comme recommandé dans l'évaluation externe du projet d'*ATINA* en Serbie :

*Les fonds d'auto-prise en charge pourraient être utilisés à diverses fins en fonction des besoins du personnel, de la supervision supplémentaire et du soutien psychologique, en passant par les loisirs rémunérés et les vacances supplémentaires, jusqu'au développement professionnel. Compte tenu de la nature du travail lui-même, ainsi que des circonstances pénibles qui aggravent encore ses effets, cela est de la plus haute importance. (Rapport d'évaluation externe, ATINA).*

Il est important de noter que le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies a une ligne dans les budgets de subventions dédiée aux activités d'auto-prise en charge, y compris pour tous les projets financés dans le cadre de cette fenêtre spéciale. Cet engagement envers les soins personnels et collectifs a contribué à renforcer la résilience organisationnelle des bénéficiaires, vers laquelle nous nous tournons comme prochain thème clé.

<sup>11</sup> Normes Minimales du Fonds des Nations Unies pour la Population pour la prévention et la réponse à la Violence basée sur le genre dans les situations d'urgence. Accessible sur : [https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/16-092\\_Minimum\\_Standards\\_Report\\_FRENCH\\_proof.FINAL\\_.pdf](https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/16-092_Minimum_Standards_Report_FRENCH_proof.FINAL_.pdf)



## 2.5 Permettre une préparation et une résilience organisationnelles

Les résultats soulignent l'importance d'équiper les OSC et les ODDF travaillant avec des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force pour la préparation et la résilience organisationnelles. Tous les organisations bénéficiaires ont identifié l'importance d'un financement flexible pour pouvoir faire pivoter leurs projets afin de répondre à des contextes fluctuants et difficiles (particulièrement courants pour celles qui vivent dans des situations humanitaires et de crise), mais aussi pour répondre aux besoins changeants des femmes et filles réfugiées et/ou déplacées de force. Plusieurs bénéficiaires ont apprécié la flexibilité du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour permettre des changements assez importants dans la conception de leurs programmes d'origine, y compris en réponse à la pandémie de COVID-19, conformément aux domaines identifiés notés précédemment (c'est-à-dire le passage en ligne, le déplacement des bénéficiaires cibles, le changement activités telles que l'offre d'aide alimentaire et en espèces). Comme l'a fait remarquer un représentant d'une organisation bénéficiaire dans un GDD :

*Un financement flexible est très nécessaire pour nous, car lorsque nous avons fait face à la pandémie de COVID-19, nous avons dû changer un grand nombre de nos activités et la façon dont nous les livrons, comme passer du face-à-face à un fonctionnement en ligne. Un financement flexible nous permet de réagir rapidement aux pressions externes et inattendues, ce qui signifie que nous ne pouvons pas livrer exactement comme nous l'avions prévu à l'origine, mais nous pouvons toujours atteindre nos objectifs par d'autres moyens. (GDD en Espagnol, 26 octobre 2022).*

Un représentant d'une organisation bénéficiaire a identifié la valeur particulière du budget d'urgence du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies :

*Le fonds de secours d'urgence fourni par l'UNTF [Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies] a également grandement contribué au maintien de tous les services indispensables aux bénéficiaires d'ATINA. Cela a contribué à développer le service de conseil en ligne, qui est de la plus haute importance en ces temps troublés. Maintenant, nous sommes en mesure de fournir le service à un nombre encore plus grand de bénéficiaires dans le besoin et de les aider de cette manière. (Rapport de suivi, ATINA).*

Certains bénéficiaires ont déploré les exigences strictes des bailleurs de fonds, pour être déconnectés des réalités sur le terrain, et ont apprécié que les exigences du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies soient plus faciles par rapport à de nombreux bailleurs. Comme l'a noté un participant lors d'un GDD :

*La diligence raisonnable est un cauchemar pour certaines organisations. Nous pouvons trouver d'autres moyens de nous assurer que cet organisme soit admissible au financement sans ce processus. C'est épuisant et cela nécessite quelqu'un qui s'y consacre pour certaines organisations. Les questions sont répétitives et demandent plus de détails qui parfois ne sont pas là. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies est l'un des plus faciles. Ils ont une liste de contrôle, et nous devons fournir des documents, et nous avons un espace pour envoyer les documents manquants. (GDD 1 en Anglais, 25 octobre 2022).*

Un autre représentant d'un bénéficiaire a également exprimé son appréciation pour le modèle de rapport plus accessible du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies et le soutien fourni pour s'assurer que les bénéficiaires se sentent à l'aise de l'utiliser :

*Le modèle que nous utilisons est très organisé et facile à remplir. C'est l'une des forces du côté du donateur. Il y a une explication très claire et une description pour chaque section. Le fonds d'affectation spéciale des Nations Unies a fourni une orientation sur leur système de gestion de projet, ce qui nous a été très utile. Ils ont fourni des commentaires sur chaque rapport, ce qui est également utile. (GDD 1 en Anglais, 25 octobre 2022).*

En effet, quelques bénéficiaires ont apprécié la relation transparente et respectueuse entre le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies et les bénéficiaires, pour avoir influencé positivement le succès de leurs projets. Comme l'a fait remarquer un représentant d'un bénéficiaire :

*Le processus de communication a été très bon entre nous et le Fonds d'affectation spéciale car il s'agissait davantage d'un partenariat que d'une relation donateur-récepteur. La compréhension, le niveau de responsabilité et de pratique des personnes travaillant sur ce financement ont été une partie importante de la réussite de notre projet. (Entretien, 2 novembre 2022).*

Un bénéficiaire a souligné l'importance pour les donateurs, y compris le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, d'effectuer des visites sur le terrain d'un projet afin de mieux comprendre les réalités contextuelles et les impacts du projet, en particulier pour les projets travaillant dans des situations de crise et humanitaires.

**Les défis pour les ODDF et les OSC opérant dans de tels contextes pour accéder à un financement qui tient compte des obstacles circonstanciels ont été identifiés.** Par exemple, quelques organisations bénéficiaires ont identifié la nécessité d'obtenir les approbations gouvernementales dans le cadre de leur projet (y compris une autorisation spéciale requise pour travailler dans les camps de réfugiés) comme un obstacle important à l'accès au financement. Un représentant du bénéficiaire d'AWO en Jordanie a expliqué comment la nécessité d'obtenir des approbations gouvernementales retardait souvent les projets ou influençait les activités des projets, et empêchait de nombreuses organisations locales d'accéder au financement :

*Pour obtenir un financement de toute organisation, nous devons demander l'approbation du ministère compétent, ce qui prend jusqu'à 6 à 7 mois. Les ministères essaient de modifier certaines activités s'ils ne les comprennent pas. Ce n'est généralement pas possible car le projet est déjà défini et conçu avec un bailleur de fonds. Après approbation, ils demandent des rapports trimestriels sur la mise en œuvre, sur les finances, ils peuvent avoir des visites sans en informer qui que ce soit au sein de l'organisation. Beaucoup d'organisations perdent leurs fonds en raison de ces difficultés. (GDD 1 en Anglais, 25 octobre 2022).*

Plusieurs organisations bénéficiaires ont identifié l'importance d'un financement à plus long terme pour soutenir la durabilité et la responsabilité envers les bénéficiaires des projets, en particulier dans des contextes où la nécessité d'obtenir les approbations du gouvernement peut réduire les délais de mise en œuvre. Par exemple, il a fallu six mois à FACT au Malawi pour obtenir l'autorisation de travailler dans un camp de réfugiés. Dans un GDD, un représentant de FACT a suggéré qu'étant donné qu'il peut être si difficile d'obtenir des approbations lorsque l'on travaille dans des contextes humanitaires, il est important de pouvoir accéder à un financement plus long (5 ans au lieu de 3 ans) :

*Le scénario idéal étant donné les bailleurs de fonds existants pour les contextes humanitaires est qu'il peut y avoir un financement sur une base continue pour créer la durabilité. Un délai de 5 ans est beaucoup plus adapté à un contexte humanitaire car vous pouvez fonder votre intervention, comme je l'ai dit, nous avons perdu un peu de la première année et la deuxième année était celle du COVID-19. Dans un délai de 5 ans, nous pourrions fonder l'intervention pour créer la durabilité du projet lui-même. (GDD 1 en Anglais, 25 octobre 2022).*

Certaines organisations bénéficiaires ont noté que leurs projets gagneraient à être éligibles à une autre phase de financement du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour renforcer la durabilité de leurs efforts, car il est difficile d'assurer la durabilité des projets avec des cycles de financement limités à 3 ans.

En plus du financement à plus long terme, **certaines bénéficiaires ont identifié l'importance d'un financement de base qui n'était pas toujours lié à des projets spécifiques mais qui pouvait être utilisé pour couvrir les frais de personnel et d'organisation afin d'assurer la durabilité et la réactivité des organisations.** Le financement de base a été identifié comme particulièrement important étant donné les environnements instables où travaillent de nombreux bénéficiaires. Dans un GDD, un représentant de l'organisation bénéficiaire AWO en Jordanie a identifié le financement de base comme suit :

*Indispensable aux organisations locales. Parfois, nous avons besoin d'avoir une activité en dehors de tout programme que nous mettons en œuvre. Dans notre travail, les crises sont urgentes et arrivent soudainement. Parfois, nous avons des inondations, nous pouvons avoir affaire à un génocide dans une autre région. Les fonds de base aident à répondre à ce genre de crises. (GDD 1 en Anglais, 25 octobre 2022).*

Un autre représentant d'une organisation bénéficiaire a également commenté l'importance d'un financement de base et continu pour les ODDF et les OSC, en particulier lorsqu'elles travaillent avec des femmes et des filles vulnérables et qu'elles leur sont redevables :

*Il est préférable d'avoir un financement continu moins important que de n'en avoir qu'occasionnellement, si vous voulez laisser une impression d'acteur responsable, ce n'est pas possible si vous restez périodiquement sans soutien. Bien sûr, tout le monde se bat pour sa survie, mais un certain minimum doit toujours exister. Par exemple, les organisations travaillant avec des victimes de violence doivent disposer d'un fonds de réserve qui peut être utilisé pour surmonter une situation de crise plus profonde. (GDD, réponse écrite).*

Dans un entretien, un représentant de WACT dans l'État de Palestine a déploré qu'il soit particulièrement difficile d'obtenir un financement de base pour les ODDF :

*Le financement des ODDF est toujours difficile et n'est pas un processus simple. Pour pouvoir accumuler du travail, vous devez avoir un sentiment de sécurité pour pouvoir construire du travail et le rendre plus fort et bâtir de meilleurs réseaux avec d'autres ODDF. C'est quelque chose qui prend beaucoup de temps et d'efforts pour nous assurer d'avoir un financement de base. (Entretien, 2 novembre 2022).*

Certaines organisations bénéficiaires ont identifié l'importance d'orienter les financements vers les OSC et les ODDF, car elles ont tendance à travailler en étroite collaboration avec les communautés et peuvent ainsi répondre à l'évolution des contextes et des besoins des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force. Le financement flexible et de base des organisations bénéficiaires du Fonds fiduciaire a joué un rôle important dans le soutien des capacités et de la résilience organisationnelle des bénéficiaires des OSC et des ODDF.



## 3. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Cet examen de synthèse offre une contribution importante aux données probantes en mettant en évidence les idées des praticiens à travers une diversité de programmes visant à prévenir et à répondre à la violence à l'égard des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force. La conclusion de ce rapport est une réflexion sur les contributions qui ont résulté de cette fenêtre spéciale, suivie de recommandations clés aux praticiens travaillant à la prévention de la VEFF, aux bailleurs de fonds et aux chercheurs.

### 3.1 Le calendrier de la fenêtre spéciale et son accent sur les femmes et les filles réfugiées et/ou déplacées de force

Tous les projets financés par cette fenêtre spéciale ont été mis en œuvre entre 2016 et 2022, en capitalisant sur l'attention et les engagements mondiaux accrus pour mieux répondre à la crise actuelle des réfugiés. Par exemple, en 2018, l'Assemblée générale des Nations Unies a confirmé le Pacte mondial sur les réfugiés, un cadre pour un partage des responsabilités plus prévisible et équitable, reconnaissant qu'une solution durable à la crise des réfugiés ne peut être trouvée sans une coopération internationale. **La fenêtre spéciale, vue rétrospectivement, était bien placée pour contribuer à cet élan plus large et aider à traduire cette attention mondiale de haut niveau en réalités positives et pratiques pour les femmes et les filles réfugiées et/ou déplacées de force dans des contextes locaux.** En finançant des ODDF et des OSC travaillant avec des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force, la fenêtre spéciale du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies a montré l'importance de reconnaître cet objectif dans le cadre de l'agenda de l'EVEFF et de ne laisser personne pour compte. Cet examen de synthèse met en évidence la pertinence de cette fenêtre de financement spéciale compte tenu de l'augmentation du déplacement mondial et des expériences courantes pour les organisations bénéficiaires d'avoir une demande supérieure à leurs capacités. Au milieu de ces besoins croissants, il existe une érosion croissante du droit à l'asile gratuit et des politiques d'asile plus restrictives à l'échelle mondiale, et les organisations bénéficiaires ont évoqué ces défis et les réactions potentielles contre le travail avec cette population.

**Alors que les crises se prolongent de plus en plus<sup>12</sup>, la distinction entre les actions et les acteurs humanitaires et de développement traditionnels est souvent moins claire** (Pérez del Pulgar 2022). Les efforts de préparation, de réponse et de relèvement nécessitent une collaboration accrue entre les acteurs humanitaires, de développement et de paix, travaillant conjointement pour réduire les inégalités croissantes entre les sexes (OCDE 2021). Cela nécessitera de renforcer la résilience des efforts locaux de prévention de la VEFF, notamment en soutenant les ODDF et les OSC pour prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force dans toutes leurs diversités et en tant qu'agents de changement. La fenêtre spéciale du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies a soutenu le programme de localisation en finançant des ODDF et des OSC pour mettre en œuvre des activités de prévention et d'intervention en matière de VEFF, qui chevauchent de manière unique les programmes humanitaires et de développement. La fenêtre spéciale a également soutenu de manière critique la préparation et la résilience organisationnelles des bénéficiaires, l'adaptabilité, les soins personnels et le SERA.

<sup>12</sup> Les crises prolongées correspondent à des situations où une part importante d'une population subit un risque élevé de décès, de maladie et d'effondrement de leurs moyens de subsistance. Même si chaque crise prolongée est distincte, certaines caractéristiques communes les rapprochent, notamment leur durée ou longévité ; la présence de conflit armé ; une gouvernance faible ou administration publique insuffisante ; des systèmes non viables de revenus économiques et une sécurité alimentaire fragile ; ainsi qu'une suspension des institutions locales. <https://www.humanitariancoalition.ca/protracted-crises>



L'adaptabilité du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies exigeait de la réceptivité, de la flexibilité et une relation solide avec les bénéficiaires pour assurer une compréhension approfondie de leurs besoins et circonstances changeants ainsi que de ceux des participants avec lesquels ils travaillent. Il s'agissait notamment de réagir à un certain nombre de crises rencontrées, notamment la pandémie de COVID-19, qui ont affecté de nombreux projets de ce portefeuille, tout en exposant les femmes et les filles réfugiées et/ou déplacées de force à un risque accru de violence et d'être laissées pour compte dans les réponses à la pandémie. La pandémie a souligné l'importance d'un financement flexible et de base pour investir dans la résilience organisationnelle des bénéficiaires et faciliter les adaptations programmatiques aux contextes en évolution rapide et aux crises qui se chevauchent. Cette fenêtre spéciale a permis aux bénéficiaires d'améliorer la situation des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force avec lesquelles ils travaillaient, à un moment où elles étaient exceptionnellement vulnérables et à risque en raison de la pandémie.

Cette fenêtre spéciale a permis de faire des recherches et d'apprendre comment les programmes de prévention de la violence peuvent répondre aux besoins des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force ; une intersection critique dont il faut être conscient pour le programme plus large de l'EVEFF. L'apprentissage qui a émergé dans l'ensemble du portefeuille a souligné l'importance des programmes pour prévenir et répondre à la violence qui cible spécifiquement ce sous-groupe.

### 3.1.1 Impact du financement de la fenêtre spéciale pour ceux qui travaillent avec des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force

Dans les GDD et les entretiens, de nombreuses organisations bénéficiaires ont souligné l'importance de pouvoir demander des fonds organisationnels dans le cadre d'une fenêtre spéciale axée sur la violence à l'égard des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force, ce qui signifiait ne pas avoir à rivaliser avec d'autres programmes de l'EVEF. Cette fenêtre a été appréciée compte tenu du financement limité dans les contextes humanitaires qui se concentre sur la prévention des VEFF et/ou auquel les ODDF et les OSC sont éligibles. En effet, la plupart des mécanismes de financement humanitaire sont de nature à court terme, ne répondant pas aux besoins humanitaires prolongés, à plus long terme et complexes (Perez del Pulgar, 2022). L'un des points forts des projets financés par cette fenêtre de subvention est qu'ils ont contribué à la fois aux besoins humanitaires et aux besoins de développement plus larges, ce qui représente une contribution importante compte tenu du financement généralement cloisonné du développement et de l'aide humanitaire.

Le fait que le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies fournisse un financement à long terme, flexible et de base, et accorde la priorité aux soins organisationnels, le place dans une position unique pour soutenir les ODDF et les OSC travaillant avec des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force. En outre, le renforcement des capacités organisationnelles des organisations bénéficiaires ainsi qu'à renforcer leur rôle central dans le travail avec les femmes et les filles réfugiées et/ou déplacées de force. En 2022, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies a lancé un appel à propositions pour les ODDF et les OSC travaillant dans des situations de crise prolongées afin de lutter contre les VEFF en fournissant des services à plus long terme, complets et vitaux. Grâce à sa longue expérience de travail avec les OSC et les ODDF pour mettre fin à la VEFF, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies peut jouer un rôle central pour intensifier les efforts visant à autonomiser ces acteurs opérant dans des crises complexes et prolongées. Cet appel de financement répondra aux lacunes existantes dans des contextes complexes où les besoins croissants à plus long terme nécessitent des interventions soutenues (Pérez del Pulgar 2022). Néanmoins, les conclusions de cet examen de synthèse suggèrent l'importance d'efforts prioritaires pour prévenir et répondre à la violence à l'égard des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies devrait donc envisager de rétablir ce guichet de financement spécial, ou alternativement surveiller attentivement si et comment l'accent mis sur les femmes et les filles réfugiées et/ou déplacées de force est intégré dans l'ensemble de leur portefeuille de financement afin d'assurer un soutien durable pour répondre au nombre croissant de femmes et de filles réfugiées et/ou déplacées de force.

Les recommandations ci-dessous sont proposées sur la base des enseignements tirés de l'ensemble de l'examen de synthèse, y compris des recommandations concrètes proposées par les organisations bénéficiaires lors des discussions de groupe (GDD) et des entretiens approfondis. Les recommandations ciblent trois groupes spécifiques : 1) les praticiens, 2) les bailleurs de fonds et 3) la communauté de recherche de l'EVEFF.

## 3.2 Recommandations pour les praticiens visant à prévenir et répondre à la violence à l'égard des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force

- 1. Assurer le recrutement transparent et inclusif des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force en tant que participantes au programme.** Les praticiens doivent comprendre que les femmes et les filles réfugiées et/ou déplacées de force ne constituent pas un groupe homogène et peuvent être confrontées à des formes multiples et croisées de discrimination et de vulnérabilité à la violence (c'est-à-dire tenant compte du handicap, de la classe, de l'âge, de l'origine ethnique, des orientations de genre ou sexuelles, qu'il s'agisse de personnes déplacées de force ou réfugiées). Les femmes et les filles réfugiées et/ou déplacées de force intentionnellement engagées peuvent changer tout au long de la mise en œuvre du projet, ce qui peut dépendre de facteurs fluctuants, notamment les capacités organisationnelles en réponse à la demande, la contribution du gouvernement et des principales parties prenantes ou la nature changeante de la migration et du déplacement forcés.
- 2. Veiller à un engagement attentif des parties prenantes essentielles pour la prestation et la conception de programmes destinés aux femmes et filles réfugiées et/ou déplacées de force.** Pour prévenir de manière globale la violence à l'égard des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées, il est important d'impliquer de manière significative les hommes et les garçons, y compris en tant qu'agents de changement, pour prévenir et atténuer les VEFF, ce qui est conforme aux normes minimales de l'UNFPA pour prévenir la VBG dans les situations d'urgence. Il peut également être important d'impliquer les communautés locales en tant que participantes pour éviter la stigmatisation ou les réactions négatives à l'égard des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force, en particulier lorsqu'elles travaillent dans des contextes défavorisés ou d'urgence.
- 3. Équiper les femmes et les filles réfugiées et/ou déplacées de force pour participer en tant que décideuses et co-conceptrices de projets, plutôt qu'en tant que bénéficiaires passives.** Il s'agit d'autonomisation et de bonne pratique (Anderson 2019), et cela peut aider à garantir la pertinence des programmes compte tenu de la communauté de travail avec une diversité de femmes et de filles réfugiées et/ou déplacées de force (c'est-à-dire d'horizons, de langues et de pays variés). L'engagement participatif des communautés dans les contextes humanitaires a également été identifié comme important pour atténuer le risque de préjudice, y compris pour exacerber les VEFF (Murphy *et al.* 2022). Les femmes et les filles réfugiées et/ou déplacées de force ont été engagées dans une diversité de rôles pour les projets couverts dans cette synthèse, notamment en tant que militantes, conseillères non professionnelles et collectrices de données. Le renforcement des capacités des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force peut également contribuer à la durabilité des projets.
- 4. Collaborez soigneusement avec les parties prenantes qui ont une influence et un pouvoir de décision concernant les expériences vécues des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force, y compris les agences des Nations Unies, les chefs gouvernementaux et religieux, les prestataires de services, les acteurs de la justice et d'autres OSC ou ONG.** Une telle collaboration peut être essentielle pour l'adhésion et l'accès aux projets (comme pour travailler dans des camps de réfugiés), aider à identifier et cartographier les services et les références disponibles, et éclairer la programmation pour mieux répondre aux besoins des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force. Les principales parties prenantes peuvent avoir une influence significative sur les attitudes et les normes des membres de la communauté en matière de VEFF et d'égalité des genres, et leur engagement peut contribuer à améliorer la durabilité des projets. La collaboration avec les prestataires de services et les responsables de la justice peut aider à surmonter les obstacles qui empêchent les femmes et les filles réfugiées et/ou déplacées de force d'accéder aux services ou à la justice. La collaboration avec d'autres OSC (c'est-à-dire les organisations de défense des droits des personnes en situation de handicap ou des droits LGBTIQ) peut contribuer à garantir une approche plus intersectionnelle du travail avec les femmes et les filles réfugiées et/ou déplacées de force.
- 5. Construire la base de preuves autour de ce qui fonctionne pour prévenir la violence, y compris avec les femmes et les filles qui ne sont pas des réfugiées et/ou déplacées de force.** Les conclusions de cet examen attestent en outre de la valeur d'une programmation à plus long terme qui s'attaque aux causes sous-jacentes de la violence et ne repose pas uniquement sur la sensibilisation, qui est généralement incapable de prévenir la VEFF à elle seule (Stern *et al.* 2021). Il est important que les programmes de prévention abordent les facteurs de risque qui rendent les femmes et les filles réfugiées et/ou déplacées de force plus vulnérables à la violence, notamment en répondant à leurs besoins en matière de santé mentale et de traumatisme ; en comblant toute lacune d'information, y compris en ce qui concerne les services disponibles ; en sensibilisant à leurs droits et aux facteurs de risque particuliers de violence ; et en enseignant des compétences d'activiste et de plaidoyer. Les activités d'autonomisation économique peuvent être

justifiées étant donné que les femmes et les filles réfugiées et/ou déplacées de force sont plus susceptibles d'être défavorisées sur le plan socio-économique ou d'avoir un accès limité aux filets de sécurité parrainés par l'État. Il est important d'assurer la viabilité des activités économiques, d'offrir des formations suffisantes pour assurer l'acquisition de la profession ou des compétences visées, et un soutien continu des organisations bénéficiaires. Cependant, les activités d'autonomisation économique, en particulier les transferts monétaires d'urgence, doivent être mises en œuvre et surveillées attentivement afin de ne pas créer de situations de dépendance ni/ou augmenter le risque de violence pour les femmes et les filles. En effet, une composante essentielle de toute réponse humanitaire est de réduire le risque de VBG en mettant en œuvre des stratégies d'atténuation dans le cadre de tous les efforts de prévention et de réponse à la VBG<sup>13</sup>.

- 6. Parallèlement aux efforts visant à prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force, il est essentiel de garantir l'accès à des services de réponse à la violence et à des mécanismes judiciaires de qualité, centrés sur les victimes.** Cet examen a suggéré l'importance d'intégrer les efforts de prévention et d'intervention étant donné que les femmes et les filles peuvent rechercher des services ou signaler de la violence en réponse aux activités de prévention et compte tenu de la vulnérabilité à la violence des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées. Cette recommandation s'appuie sur les preuves que la mise en place de systèmes d'intervention centrés sur les survivantes est une stratégie importante pour soutenir un environnement favorable dans les situations de conflit et humanitaires (Murphy *et al.* 2022). Il est important non seulement d'offrir des informations sur les services disponibles, mais également un soutien et un accompagnement pour surmonter les obstacles à l'accès aux services, qui sont souvent accrus parmi les femmes et les filles réfugiées et/ou déplacées de force pour de multiples raisons (par exemple la langue, l'absence de statut juridique, une stigmatisation particulière). Cet examen a suggéré que des services à guichet unique à la portée des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force, un avec accès à de multiples services, faisant appel à des conseillers communautaires et offrant des conseils préalables au tribunal, pourraient aider à minimiser les obstacles à cette population ayant accès aux services de réponse à la violence et/ou de justice.
- 7. Compte tenu des défis communs liés au recrutement et à la fidélisation du personnel pour les projets qui travaillent avec des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force, il est important de donner la priorité au bien-être et à la sécurité du personnel, y compris pour gérer les traumatismes indirects.** Les programmes doivent proposer des activités d'auto-prise en charge pour le personnel, qui peuvent inclure des activités de développement professionnel, une supervision individuelle et de groupe, et des incitations économiques pour que le personnel participe à des activités auto-priorisées. Les Normes minimales de l'UNFPA pour la prévention et la réponse à la VBG dans les situations d'urgence identifient de la même manière l'importance de soutenir les performances du personnel en encourageant les soins personnels et la sécurité<sup>14</sup>. Pour assurer la sécurité du personnel, en particulier pour les projets travaillant dans des situations de crise ou humanitaires, il est justifié de surveiller attentivement les situations politiques et de tenir le personnel informé, de mettre en place des protocoles de sécurité et de sûreté rigoureux pour le personnel et de former le personnel à l'atténuation des risques et à la planification d'urgence.
- 8. Un suivi, une évaluation et un apprentissage rigoureux (SERA) doivent être appliqués pour aider à éclairer la programmation adaptative, qui est généralement nécessaire en réponse aux contextes fluctuants ou aux réalités changeantes des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force.** Une recherche formative peut aider à comprendre les moteurs locaux de la VEFF, en particulier parmi les femmes et les filles réfugiées et/ou déplacées de force, ce qui peut aider à éclairer la conception du projet. SERA devrait permettre aux bénéficiaires de partager des commentaires réguliers, y compris les risques ou les préoccupations, et peut donc être un outil d'engagement participatif et de surveillance des dommages. SERA est une compétence en soi et nécessite un soutien interne et externe, un financement dédié et un renforcement des capacités. Idéalement, SERA devrait inclure une évaluation initiale et finale pour pouvoir démontrer les impacts du projet, et des évaluations après la fin d'un projet pour démontrer la durabilité et les résultats à plus long terme. Cela contribuera à renforcer les preuves limitées concernant ce qui fonctionne pour prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force.

<sup>13</sup> Recommandations pour intégrer des interventions contre la Violence basée sur le genre (VBG) dans l'Action humanitaire. Accessible sur: [https://gbvguidelines.org/wp/wp-content/uploads/2015/09/2015-IASC-Gender-based-Violence-Guidelines\\_lo-res.pdf](https://gbvguidelines.org/wp/wp-content/uploads/2015/09/2015-IASC-Gender-based-Violence-Guidelines_lo-res.pdf)

<sup>14</sup> [https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/16-092\\_Minimum\\_Standards\\_Report\\_FRENCH\\_proof.FINAL\\_.pdf](https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/16-092_Minimum_Standards_Report_FRENCH_proof.FINAL_.pdf)

### 3.2.1 Recommandations aux bailleurs de fonds

- 1. Les bailleurs de fonds doivent offrir un financement à plus long terme (minimum de 3 à 5 ans) et un financement flexible aux organisations travaillant avec des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force afin que les programmes puissent répondre à leurs besoins changeants et aux réalités fluctuantes typiques en travaillant dans des environnements de crise et humanitaires.** Un financement flexible peut inclure la possibilité pour les organisations bénéficiaires d'apporter des modifications au calendrier du programme, aux principales parties prenantes à cibler et aux activités. Il est souvent difficile pour les ODDF et les OSC d'obtenir l'autorisation de travailler dans des situations de crise ou humanitaires, et ces retards potentiels de mise en œuvre doivent être pris en compte pour le calendrier et la durée du financement. Un financement à plus long terme peut soutenir la durabilité de tels projets et la responsabilité des organisations bénéficiaires envers les femmes et les filles réfugiées et/ou déplacées de force. L'augmentation et le soutien des investissements pluriannuels dans les capacités institutionnelles des OSC, y compris les ODDF, s'alignent sur l'engagement du Grand compromis en faveur de la localisation.
- 2. Les bailleurs de fonds doivent consacrer un pourcentage du financement du projet aux ODDF et CRO travaillant avec des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force pour inclure des activités visant à soutenir les soins collectifs, le bien-être et la sécurité de leur personnel.** Le personnel travaillant avec des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force est plus susceptible d'être confronté à des défis, notamment des problèmes de sécurité, des insécurités, l'épuisement professionnel et des traumatismes par procuration ; tout cela peut affecter la capacité des ODDF et des OSC dans le recrutement et la rétention d'un personnel de qualité. Ces fonds dédiés peuvent aider à renforcer les capacités des ODDF et des OSC à jouer leur rôle essentiel dans la prévention et la réponse à la violence à l'égard des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force. Compte tenu de la rotation élevée courante du personnel des ODDF et des OSC dans les situations humanitaires et d'urgence, ces efforts peuvent également contribuer à renforcer les capacités institutionnelles des acteurs opérant dans ces environnements.
- 3. Les bailleurs de fonds doivent soutenir le financement de base des ODDF et des CRO travaillant à la prévention de la VEFF, y compris ceux qui engagent des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force.** Le financement de base comprend les coûts opérationnels de l'organisation (c'est-à-dire pour couvrir les salaires du personnel) qui ne sont pas nécessairement liés à un projet spécifique, ce qui peut soutenir la sécurité et la réactivité des organisations à l'évolution rapide des contextes et des besoins des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force. Le financement de base est souvent difficile à obtenir pour le ODDF et les OSC, en particulier pour celles qui travaillent dans des contextes humanitaires et de crise, et les donateurs doivent donc chercher à répondre à ce besoin critique.
- 4. Les bailleurs de fonds doivent trouver un équilibre entre la diligence raisonnable et ne pas surcharger les ODDF et les OSC travaillant avec des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force, qui opèrent souvent avec un financement et/ou des capacités de personnel limités, dans des environnements difficiles.** Il est important de renforcer les capacités des ODDF et des OSC pour répondre aux exigences spécifiques des donateurs en matière de rapports (c'est-à-dire les modèles qu'elles doivent remplir, respecter les exigences de diligence raisonnable financière) et, dans la mesure du possible, s'efforcer de simplifier les exigences en matière de rapports. Les bailleurs de fonds doivent offrir des opportunités régulières de dialogue bilatéral avec les organisations bénéficiaires et, idéalement, effectuer des visites sur le terrain des projets pour mieux comprendre les réalités contextuelles, ce qui est particulièrement important lors du financement de projets opérant dans des situations de crise et humanitaires. Les bailleurs de fonds doivent tenir compte des défis typiques auxquels les ODDF et les OSC sont confrontés dans de tels contextes et de l'influence que ceux-ci peuvent avoir sur les délais des projets, y compris l'obtention des approbations et l'accès au financement.
- 5. Les bailleurs de fonds doivent garantir un budget significatif et un renforcement des capacités suffisant pour garantir des processus SERA solides.** Cela ne devrait pas seulement impliquer une évaluation externe finale, mais inclure une documentation des connaissances basées sur la pratique et/ou de la recherche opérationnelle, qui peuvent être utilisées par les organisations bénéficiaires pour éclairer la programmation adaptative. La recherche formative est particulièrement précieuse pour éclairer la conception de programmes contextualisés qui abordent les facteurs de risque qui rendent les femmes et les filles réfugiées et/ou déplacées de force plus vulnérables à la violence. SERA est un mécanisme important pour surveiller le respect des principes sans nuisances et pour ne laisser personne pour compte, et peut aider à combler le manque de connaissances sur ce qui fonctionne pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force. Les donateurs doivent soutenir les initiatives de recherche et de partage des connaissances pour faire progresser la base de données factuelles sur les interventions



efficaces pour prévenir et répondre aux VEFF dans les situations de crise et humanitaires tout en veillant à ce que cette recherche soit éclairée par les perspectives et les expériences des femmes et des filles touchées.

**6. Compte tenu du financement limité avec cet objectif et des besoins importants, les bailleurs de fonds devraient donner la priorité au financement des ODDF et des OSC pour prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force.** Les ODDF et les OSC ont un rôle important à jouer dans la prévention et la réponse à la violence à l'égard des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force, car elles ont tendance à travailler en étroite collaboration avec ces bénéficiaires, ce qui peut leur permettre d'adapter leurs efforts pour répondre à leurs besoins changeants. Cet examen de synthèse a démontré comment ces acteurs peuvent également combler un vide dans les services qui ne sont pas offerts par les gouvernements (c'est-à-dire offrir des abris aux réfugiés). L'affectation de fonds à ces acteurs s'aligne sur des recommandations pour que les efforts de prévention des VEFF dans les contextes humanitaires soient dirigés par les ODDF et garantissent que les ODDF occupent des postes de direction tout au long de la mise en œuvre du programme (Murphy *et al.* 2022).

### 3.2.2 Recommandations pour les chercheurs dans le domaine de l'élimination des VEFF

**1. Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour comprendre ce qui fonctionne et comment prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force.** Cela inclut la meilleure façon de recruter et d'engager les femmes et les filles réfugiées et/déplacées de force, en particulier compte tenu du défi commun des capacités limitées pour répondre aux demandes de ce sous-groupe et afin de ne laisser personne de côté. Il est également nécessaire de mieux comprendre comment adapter les programmes fondés sur des données probantes dont il a été démontré qu'ils fonctionnent avec les femmes et les filles qui ne sont pas des réfugiées/déplacées de force afin de mieux répondre aux besoins de ce sous-groupe. Les femmes et les filles réfugiées et/ou déplacées de force ne constituent bien sûr pas un groupe homogène, et il est important de mieux comprendre comment la programmation peut appliquer une approche intersectionnelle lorsqu'elle travaille avec ce sous-groupe dans toute sa diversité. Le CBP pourrait contribuer de manière significative à ces lacunes dans la recherche. Davantage d'initiatives sont nécessaires pour aider à traduire les résultats de la recherche en recommandations pratiques parmi les différentes parties prenantes (décideurs politiques, praticiens et donateurs), ainsi que pour les OSC et les ODDF elles-mêmes. Le hub d'échange de connaissances du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies (SHINE) devrait envisager de mettre l'accent sur le travail avec les femmes et les filles réfugiées et/ou déplacées de force. SHINE est accessible en 50 langues et pourrait être un outil précieux pour co-créer la base de connaissances et contribuer à sa construction.

**2. Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour éclairer la conception du programme et les éléments de mise en œuvre qui doivent être pris en compte en fonction du cadre d'intervention** (par exemple travail dans camps de réfugiés, dans des contextes de déplacement urbain, avec des communautés d'accueil, des populations mobiles, en transit ou dans des pays d'accueil). La nature de la programmation de la VEFF varie d'un contexte à l'autre et la documentation des spécificités de la manière dont les programmes de prévention de la VEFF peuvent répondre au mieux aux besoins des femmes et filles réfugiées et/ou déplacées de force en fonction de la phase de migration et de déplacement forcé ou du type de crise (c'est-à-dire conflit, post-conflit, réinstallation) est justifiée. Des examens comparatifs croisés et de synthèse dans des contextes multiples et divers, comme celui-ci, contribueront à combler ce manque de données probantes.

**3. Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour évaluer les caractéristiques et les facteurs qui sous-tendent les capacités d'adaptation et la résilience des ODDF et des OSC, en particulier celles qui travaillent avec des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force.** Ceci est particulièrement important compte tenu des défis communs et de la nécessité d'une programmation adaptative lorsque l'on travaille avec des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force. De telles informations pourraient également générer des leçons sur la manière de favoriser les capacités d'adaptation et la résilience des ODDF et des OSC qui visent à prévenir et à répondre à la violence contre ce sous-groupe.

## BIBLIOGRAPHY

Anderson, K. (2019). *Tearing down the walls: Confronting the barriers to internally displaced women and girls' participation in humanitarian settings*. UNHCR. Disponible sur : <https://www.globalprotectioncluster.org/wp-content/uploads/Tearing-Down-the-Walls.pdf>

Bass, J., Annan, J., Murray, S., Kaysen, D., Griffiths, S., Cetinoglu, T., Wachter, K., Murray, L., et Bolton, P. (2013). Controlled trial of psychotherapy for Congolese survivors of sexual violence. *New England Journal of Medicine*, 368 (23): 2182-91.

Bermudez, L., Parks, L., Meyer, S., Muhorakeye, L. et Stark, L. (2018). Safety, trust, and disclosure: A qualitative examination of violence against refugee adolescents in Kiziba camp, Rwanda. *Social Science & Medicine*, 200, 83-91.

Bourassa, A., Murphy, M., Wilson, R. et Contreras-Urbina, M. (2022). *Preventing violence against women and girls with disabilities: An evaluation of Safe and Capable in Haiti*. The Global Women's Institute à l'Université George Washington

Carll, E. (2008). *IASC Guidelines on Mental Health and Psychosocial Support in Emergency Settings*. American Psychological Association.

Ellsberg, M., Ovince, J., Murphy, M., Blackwell, A., Reddy, D., Stennes, J. *et al.* (2020). No safe place: Prevalence and correlates of violence against conflict-affected women and girls in South Sudan. *PLoS One*, 15(10).

Faris, D. and Jayaserkara, P. (2019). *Elevating Practice Based Knowledge to Improve Prevention Programming*. [En ligne]. Disponible sur : <https://prevention-collaborative.org/resource/elevating-practice-based-knowledge/>

Finlayson, K. et Dixon, A. (2008). Qualitative meta-synthesis: a guide for the novice. *Nurse Researcher*, 15(2): 59.

Glass, N., Perrin, N., Kohli, A., Campbell, J et Remy, M. (2017). Randomised controlled trial of a livestock productive asset transfer programme to improve economic and health outcomes and reduce intimate partner violence in a postconflict setting. *BMJ Global Health*, 2(1):e000165.

Greene, M., Rees, S., Likindikoki, S., Bonz, A., Joscelyne, A., Kaysen, D., Nixon, R. *et al.* (2019). Developing an Integrated Intervention to Address Intimate Partner Violence and Psychological Distress in Congolese Refugee Women in Tanzania. *Conflict and Health*, 13 (1): 38.

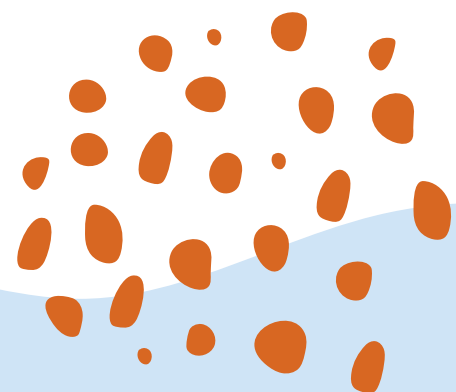
Gupta, J., Falb, K.L., Lehmann, H. *et al.* (2013). Gender norms and economic empowerment intervention to reduce intimate partner violence against women in rural Côte d'Ivoire: a randomized controlled pilot study. *BMC International Health and Human Rights* 13, 46.

Hinton, Devon E. et Laurence J. Kirmayer. (2013). Local Responses to Trauma: Symptom, Affect, and Healing. *Transcultural Psychiatry*, 50 (5): 607-21. [doi.org/10.1177/1363461513506529](https://doi.org/10.1177/1363461513506529).

Hossain, M., Pearson, R., McAlpine, A., Bacchus, L., Muuo, S., Muthuri, S. *et al.* (2020). Disability, violence, and mental health among Somali refugee women in a humanitarian setting. *Global Mental Health*, 7.

Jewkes, R., Willan, S., Heise, L., Washington, L., Shai, N., Kerr-Wilson, A. et Christofides, N. (2020). *Effective design and implementation elements in interventions to prevent violence against women and girls*. What Works to Prevent Violence against Women and Girls? Global Programme Synthesis Product Series. Pretoria: South African Medical Research Council. Disponible sur : <https://www.whatworks.co.za/resources/evidence-reviews/item/691-effective-design-and-implementation-elements-in-interventions-to-prevent-violence-against-women-and-girls>

Kelly, J., Rubin, A., Ekhatior-Mobayode, U. et Arango, D. (2021). *The risk that travels with you: Links between forced displacement, conflict and intimate partner violence in Colombia and Liberia*. Dépôt de connaissances ouvert de la Banque mondiale, document de travail no 98325. Disponible sur : <https://documents1.worldbank.org/curated/en/449471635478676087/pdf/The-Risk-That-Travels-with-You-Links-between-Forced-Displacement-Conflict-and-Intimate-Partner-Violence-in-Colombia-and-Liberia.pdf>



Kerr-Wilson, A., Gibbs, A., McAslan Fraser, E., Ramsoomar, L., Parke, A., Khuwaja, H. et Jewkes, R. (2020). *A rigorous global evidence review of interventions to prevent violence against women and girls*. What Works to Prevent Violence Against Women and Girls Global Programme, Pretoria, South Africa

Kwok, WL. (2016). *Preventing violence against women. Doing evaluation differently: Five step guide for funders, evaluators & partners to build capacity for evaluation, learning and improvement*. Melbourne VicHealth. Disponible sur : [https://www.vichealth.vic.gov.au/-/media/Images/VicHealth/Images-and-Files/MediaResources/Publications/MentalWellbeing/PVAW/Old/VicHealth\\_PVAW\\_Doing-Evaluation-Differently.pdf?](https://www.vichealth.vic.gov.au/-/media/Images/VicHealth/Images-and-Files/MediaResources/Publications/MentalWellbeing/PVAW/Old/VicHealth_PVAW_Doing-Evaluation-Differently.pdf?)

Marsh, M., Purdin, S. et Navani, S. (2006). Addressing sexual violence in humanitarian emergencies. *Global Public Health*, 1:2: 33-146

Murphy, M., Arango, D., Hill, A., Contreras, M., MacRae, M. et Ellsberg, M. (2019). *What works to prevent and respond to violence against women and girls in conflict and humanitarian settings?* What Works to Prevent Violence against Women and Girls Programme. Disponible sur : <https://reliefweb.int/report/world/what-works-prevent-respond-violence-against-women-and-girls-conflict-and-humanitarian>

Murphy, M., Fraser, E., Lamb, G. et Artz, L. (2022). *Evidence for Action: What Works to Prevent Conflict-Related Sexual Violence*. What Works to Prevent Violence: Impact at Scale. Disponible sur : <https://www2.preventvawg.org/sites/default/files/2022-11/CRSV%20Flagship%20Report.pdf>

OCDE. (2021). *Gender Equality Across the Humanitarian-Development-Peace Nexus*.

Palm, S. et Clowes, A. (2019). *Learning from Practice: Approaches to Capture and Apply Practice-Based Knowledge, Programming to Prevent Violence Against Women*. The Prevention Collaborative. Disponible sur : <https://prevention-collaborative.org/resource/learning-from-practice-approaches-to-capture-and-apply-practice-based-knowledge/>

Pérez del Pulgar, M. (2022). *Ending violence against women and girls in the context of protracted, overlapping, and complex crises*. UN Trust Fund to End Violence against Women and Girls.

Potts, A., Kolli, H., Hedge, E. et Ullman, C. (2020). *Empowered aid: Participatory action research with refugee women and girls to better prevent sexual exploitation and abuse- Uganda results report*. The George Washington University and IRC, Washington, D.C. and Kampala, Uganda.

Ramsoomar, L., Gibbs, A., Machisa, M., Chirwa, E., Kane, J. et Jewkes, R. (2019). *Associations between alcohol, poor mental health, and intimate partner violence*. What Works to Prevent Violence against Women and Girls. Pretoria, South African Medical Research Council. Disponible sur : <https://www.whatworks.co.za/documents/publications/366-alcohol-evidence-brief09-12-19/file>

Scott, C. (2015). *Futures of Learning 3: What kind of pedagogies for the 21st Century?* Educational Research and Foresight Working Papers, No15. UNESCO: Paris, France.

Slegh, H., Spielberg, W. et Ragonese, C. (2021). *Masculinities and Male Trauma: Making the Connections*. Disponible sur : Washington, DC: Promundo-US. [www.equimundo.org/wp-content/uploads/2022/06/211029\\_BLS21375\\_PRO\\_MasculineNorms.v06.pdf](http://www.equimundo.org/wp-content/uploads/2022/06/211029_BLS21375_PRO_MasculineNorms.v06.pdf).

Spangaro, J., Adogu, C., Ranmuthugala, G., Powell Davies, G., Steinacker, L. et Zwi, A. (2013). What Evidence Exists for Initiatives to Reduce Risk and Incidence of Sexual Violence in Armed Conflict and Humanitarian Crises? A Systematic Review. *PLOS ONE*, 8(5)

Stark, L. et Ager, A. (2011). A Systematic Review of Prevalence Studies of Gender-Based Violence in Complex Emergencies. *Trauma Violence Abuse*, 12(3), 127-134.

Stern, E. (2021). *Awareness raising to prevent violence against women and girls*. Prevention Collaborative and UN Women. Disponible sur : [https://prevention-collaborative.org/knowledge\\_hub/awareness-raising-to-prevent-vawg/](https://prevention-collaborative.org/knowledge_hub/awareness-raising-to-prevent-vawg/)

Stern, E. (2023). *Pathways between poor mental health and intimate partner violence*. Prevention Collaborative. Disponible sur : [https://prevention-collaborative.org/wp-content/uploads/2023/02/Mental-Health-Evidence-Review\\_FINAL.pdf](https://prevention-collaborative.org/wp-content/uploads/2023/02/Mental-Health-Evidence-Review_FINAL.pdf)

Tol, W., Murray, S., Lund, C., Bolton, P., Murray, L., Davies, T., Haushofer, J., et al. (2019). *Can mental health treatments help prevent or reduce intimate partner violence in low- and middle-income countries? A systematic review*. *BMC Women's Health*, 19(1): 34.

United Nations. (2022). *A new era of conflict and violence*. Available at: <https://www.un.org/en/un75/new-era-conflict-and-violence>

UNHCR. (2020). *Global Trends in Forced Displacement*.

UN Women. (2022). *Humanitarian Response Strategy 2022-2025*.

UNFPA et ONU Femmes. (2020). *Funding for Gender Equality and the Empowerment of Women and Girls in Humanitarian Programming*. Consulté sur : <https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/Library/Publications/2020/Funding-for-GEEWG-in-humanitarian-programming-en.pdf>

VOICE et HIAS. (2022). *Watling for the Sky to Close : The Unprecedented Crisis Facing Women and Girls Fleeing Ukraine*. Regional Assessment Report. Disponible sur : <https://www.hias.org/publications/waiting-for-the-sky-to-close#:~:text=As%20part%20of%20a%20partnership,groups%20responding%20to%20the%20emergency.>

Ward, J. (2020). *Feminist Approaches to Specialized Mental Health Care for Survivors of Gender-Based Violence*. GBV AoR Helpdesk. Disponible sur : [gbvaor.net/node/798](http://gbvaor.net/node/798)

Weber, E. P., et al. (2014). *The Value of Practice-Based Knowledge*. *Society & Natural Resources*, 27(10): 1074-1088.

What Works to Prevent Violence against Women and Girls. (2017). *No safe place: A lifetime of violence for conflict-affected women and girls in South Sudan*. Available at: <https://www.rescue.org/sites/default/files/document/2293/southsudanlgonline.pdf>

What Works to Prevent Violence against Women and Girls. (2020). *Cash transfers in Raqqa governorate, Syria: Changes over time in women's experience of violence & well-being*. Available at: <https://www.whatworks.co.za/documents/publications/305-cash-transfers-in-raqqa-governorate-syria-policy-briefing/file>



# ANNEXES

## Annexe A : Sélection et description des projets

13 des 18 projets financés par le biais de cette fenêtre spéciale ont été sélectionnés pour ce dossier, assurant la représentation de tous les pays où se trouvent des projets dans ce portefeuille. Des efforts ont également été entrepris afin d'assurer une diversité d'organisations de mise en œuvre, de stratégies de projet et d'objectifs.

Pays, Organisation et Justification de l'inclusion	Résumé du projet
<b>Bangladesh</b> <b>Badabon Sangha</b> Seul projet de la fenêtre de financement spéciale au Bangladesh	Ce projet soutient les femmes qui ont été ou restent à risque d'être déplacées dans quatre sous-districts du district de Bagerhat, dans le sud-ouest du Bangladesh. Les principales activités comprennent l'éducation des femmes sur leurs droits et la violence sexiste tout en les mettant en contact avec les services publics ; sensibiliser à la violence à l'égard des femmes, y compris dans le cadre d'activités impliquant des hommes et des garçons ; et collaborer avec la police, les agents fonciers, les organes élus et les comités d'aide juridique pour améliorer les réponses à la violence à l'égard des femmes.
<b>Nigeria</b> <b>Empowering Women for Excellence Initiative (EWEI)</b> Seul projet de la fenêtre de financement spéciale au Nigeria	Le projet se concentre sur la prévention et la réponse à la violence à l'égard des femmes et des filles dans deux communautés semi-urbaines : Ungwan Dosa à Kaduna Nord et Ungwan Romi à Kaduna Sud. L'organisation offre aux survivantes de la violence des espaces sûrs où elles peuvent accéder à un soutien, renforcer leur confiance ainsi que leur capacité à faire face à la violence. L'initiative vise également à améliorer le soutien communautaire pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles en utilisant des approches participatives et communautaires.
<b>Malawi</b> <b>Facilitators of Community Transformation (FACT)</b> Seul projet de la fenêtre de financement spéciale au Malawi	Ce projet se concentre sur les interventions communautaires et nationales pour prévenir et combattre la violence familiale et communautaire contre les réfugiés au Malawi. Le projet adopte une stratégie holistique visant à accroître l'efficacité de la législation, des politiques et des plans d'action nationaux et à renforcer la prévention, la mise en œuvre et le suivi communautaires de la violence sexuelle et sexiste à l'égard des femmes et des filles réfugiées. En utilisant une variété d'activités menées par divers partenaires, FACT reprend une évaluation juridique de la politique actuelle et organise des dialogues pour soulever les problèmes et faire pression pour une meilleure protection des droits des femmes réfugiées. Le bénéficiaire se concentre également sur la sensibilisation des réfugiées pour leur donner les moyens de revendiquer leurs droits et du grand public pour soutenir ces droits.
<b>Yémen</b> <b>For Human Development Foundation (FHD)</b> Seul projet de la fenêtre de financement spéciale au Yémen	Ce projet vise à accroître l'accès aux services multisectoriels pour les femmes et les filles déplacées à l'intérieur du pays qui ont survécu à la violence dans les districts d'Aldhihar et de Dhiassufal dans la province d'Ibb au Yémen. Pour y parvenir, FDHs'efforce d'identifier et de répondre aux besoins de ce groupe de survivantes ainsi que de reconnaître et de répondre aux besoins de la communauté d'accueil vulnérable. Un élément central de l'initiative consiste à renforcer les capacités des organisations humanitaires locales à soutenir et autonomiser les femmes et les filles déplacées à l'intérieur du pays qui ont survécu à la violence sexiste, notamment en créant deux espaces sûrs et en fournissant une assistance psychosociale et médicale ainsi que des services d'orientation. L'engagement et la formation des hommes et des garçons sont également des aspects importants du projet.
<b>Irak</b> <b>Free Yezidi Foundation (FYF)</b> Le projet répond aux besoins d'un groupe particulièrement vulnérable (femmes et filles yézidiennes). Women for Women International (l'autre organisation financée pour travailler en Irak) est également déjà représentée par le biais du projet en Afghanistan.	Ce projet vise à renforcer le travail d'un centre de femmes ; la Free Yezidi Foundation opère dans un camp de personnes déplacées dans la région du Kurdistan en Irak. Le projet se concentre sur la fourniture de services aux victimes de violences sexuelles et sexistes et aux autres femmes déplacées. L'objectif est d'étendre la capacité du centre afin que davantage de femmes yézidiennes puissent bénéficier des services fournis et ajouter des services de conseil aux femmes victimes de violence et d'autres traumatismes. L'État islamique a ciblé la population yézidie, notamment les femmes et les filles yézidiennes.

Pays, Organisation et Justification de l'inclusion	Résumé du projet
<b>Costa Rica</b> <b>Fundación Centro de Derechos Sociales de la Persona Migrante (CENDEROS)</b> Seul projet de la fenêtre de financement spéciale au Costa Rica	Ce projet vise à lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles dans le contexte de la crise des réfugiés au Costa Rica. Ce projet cible spécifiquement les femmes et les filles réfugiées du Nicaragua dans deux districts du canton d'Upala (le district de San José et le district de Delicias) qui sont à risque ou qui ont subi des violences basées sur le genre. Le projet renforce l'autonomie et protège les femmes et les filles contre la violence en leur fournissant des informations sur leurs droits et en les référant à des services et réseaux spécialisés pour un soutien financier et psychologique. CENDEROS travaille également à sensibiliser les responsables gouvernementaux, les groupes communautaires, les avocats, la police et d'autres organisations sur la manière de prévenir la violence et la discrimination à l'égard des femmes et des filles réfugiées.
<b>Kenya</b> <b>Refugee Consortium of Kenya (RCK)</b> Le Refugee Consortium of Kenya est une organisation kenyane dirigée par une femme. Des enseignements importants peuvent être tirés de ce projet en ce qui concerne la localisation.	Ce projet vise à améliorer les comportements, les pratiques et les attitudes afin de réduire l'incidence de la violence sexiste, avec un accent particulier sur les femmes et les filles réfugiées et déplacées à l'intérieur des comtés de Nairobi et de Garissa. Le projet vise à accroître l'accès des victimes à la justice ainsi qu'à augmenter le taux de réussite des poursuites grâce à un meilleur accès à l'aide, à la représentation et au soutien juridiques. Le projet offre aux survivantes de VBG une assistance psychosociale pour améliorer leurs capacités d'adaptation et améliorer leur estime de soi et être mieux préparés à faire face aux auteurs et à raconter leurs expériences au tribunal. De plus, le renforcement des capacités et la formation des parties prenantes, ainsi que les partenariats forgés par le Refugee Consortium of Kenya avec le gouvernement, contribuent à assurer la durabilité de ces améliorations dans la vie des femmes et des filles réfugiées.
<b>Mexique</b> <b>Instituto para las Mujeres en la Migración A.C. (IMUMI)</b> Seul projet de la fenêtre de financement spéciale au Mexique	Ce projet renforce les mesures de protection offertes au Mexique aux femmes demandeuses d'asile qui ont survécu à la violence. Il s'emploie à améliorer la prestation de services – y compris l'aide juridique, l'assistance médicale et psychologique et les conseils d'experts – pendant la procédure d'asile. Il recueille également des informations et élabore des recommandations de politique publique pour mieux répondre aux besoins des femmes et des filles demandeuses d'asile.
<b>Serbie</b> <b>Citizens Association for Combating Trafficking of Human Beings and All Forms of Gender-based Violence (ATINA)</b> Only special funding window project in Serbia	Ce projet s'adresse aux femmes et aux filles réfugiées et demandeuses d'asile, y compris les victimes de la traite et de l'exploitation sexuelle. Le projet opère dans plusieurs régions de Serbie, où résident d'importantes populations de réfugiés. Ces zones comprennent : des centres d'asile de Krnjaca à Belgrade, Presevo, Bujanovac, Banja Koviljaca, Adasevci et Bogovadja ; la maternité de Belgrade ; et des refuges d'ATINA. ATINA fournit un accès à l'information et aux services et habilite ces femmes et ces filles vers une participation active et un leadership. Des équipes mobiles, composées d'un travailleur social, d'un psychologue et d'un médiateur culturel, opèrent dans les centres d'accueil et sur le terrain pour fournir un soutien et une orientation vers les services appropriés, notamment le conseil, l'assistance juridique et l'autonomisation économique. ATINA organise également des ateliers pour permettre aux femmes de défendre leurs propres besoins et de sensibiliser les institutions locales aux besoins particuliers des femmes et des filles réfugiées.
<b>Soudan du Sud</b> <b>Strategic Initiative for Women in The Horn of Africa Network (SIHA)</b> Seul projet de la fenêtre de financement spéciale au Soudan du Sud	Ce projet promeut des changements positifs dans les attitudes, les comportements et les pratiques pour l'élimination de la violence sexuelle à l'égard des femmes et des filles dans quatre camps de réfugiés : les camps de personnes déplacées de Nazareth, Masna et Lokoloko et le camp d'Aléi Chok à Wau. Le projet autonomise les femmes et mobilise les communautés, améliore les mécanismes de protection et met fin à la culture de la violence, qui est considérée comme la cause profonde/principale du problème. En appliquant des méthodes d'apprentissage participatives intégrant les connaissances et l'expertise de la communauté locale, le projet s'efforce d'impliquer plus d'un millier de jeunes femmes et de filles dans des programmes de formation et parascolaires autour de l'égalité des genres et de la violence à l'égard des femmes et des filles. Le projet encourage 75 militants à participer à des sessions de renforcement des capacités, de dialogue et de sensibilisation. Le projet renforce les organisations de femmes de base par le renforcement des capacités et s'attaque aux schémas de violence sexuelle à l'égard des femmes et des filles par l'éducation, la sensibilisation de la communauté et l'engagement direct des hommes et avec eux. SIHA a collaboré avec les Ministères de l'Éducation et du Genre, de l'Enfance et de la Protection Sociale ; des institutions académiques, des membres de la communauté, des étudiants et des éducateurs, des hommes et des jeunes, des chefs traditionnels et des organisations de la société civile.

### Jordanie

#### Arab Women Organization of Jordan (AWO)

Les idées de ce projet offrent l'opportunité d'évaluer l'impact de multiples interventions en faveur des femmes et des filles réfugiées vulnérables (sensibilisation juridique, compétences de vie, garde d'enfants, alphabétisation, etc.). AWO a également de l'expérience dans le soutien du programme mondial d'éducation de la deuxième chance dans des camps de réfugiés, une dimension importante pour répondre aux besoins éducatifs des réfugiés qui peuvent les aider à trouver un emploi et à avoir un revenu, dans le cadre du modèle WEE (argent contre travail, éducation, emploi, etc.). AWO est également un récipiendaire du dernier cycle.

Ce projet a été mis en œuvre dans les gouvernorats du nord d'Irbid et de Mafrqa, qui bordent la Syrie et accueillent des réfugiés syriens. Utilisant une approche basée sur les survivantes, le projet cible les réfugiées syriennes, mais aussi les Jordaniennes vulnérables des communautés d'accueil de Mafrqa et d'Irbid et les survivantes de violences sexuelles basées sur le genre et de violences domestiques. Les bénéficiaires vont des adolescentes aux femmes âgées, y compris les femmes rurales. Le projet travaille également avec des hommes et des garçons. Le projet : (1) fournit des espaces et des services sûrs dans deux centres de sécurité pour femmes AWO, aidant les bénéficiaires avec un soutien juridique et psychosocial en ligne et direct, et offrant une gestion de cas ainsi qu'une formation et des conseils en techniques de sauvetage pour les aider à faire face à la crise ; (2) plaide auprès des principaux acteurs étatiques pour une mise en œuvre efficace de la législation nationale relative à la violence à l'égard des femmes et des filles ; (3) fournit des services de conseil juridique aux hommes et aux garçons pour s'assurer qu'ils comprennent et soutiennent les femmes ; et (4) organise des cours d'alphabétisation numérique pour le personnel d'AWO sur le terrain, les bénéficiaires du projet et les membres de la communauté.

### Afghanistan

#### Women for Afghan Women (WAW)

Seul projet de la fenêtre de financement spéciale en Afghanistan

Ce projet vise à améliorer l'accès à des services multisectoriels essentiels, sûrs et adéquats pour les femmes et les filles déplacées et rapatriées en Afghanistan, y compris celles qui sont des survivantes ou qui risquent d'être victimes de violence. Le projet, mis en œuvre dans les provinces de Balkh, Faryab et Kunduz en Afghanistan, vise à améliorer la santé physique et mentale des survivantes de la violence contre les femmes et leurs enfants et à réintégrer en toute sécurité les survivantes et leurs familles grâce à une approche centrée sur les survivantes. Il vise également à accroître l'accès des survivantes aux opportunités économiques et leur capacité à s'y engager. Pour atteindre ces résultats, Women for Afghan Women vise à fournir un abri aux survivantes et à répondre à leurs besoins de base (y compris des kits de dignité) ; offrir des séances de conseil, des séances de sensibilisation sur les droits et des informations sur les ressources et les services disponibles ; et offrir des services de gestion de cas et d'orientation (y compris une aide juridique). Le projet soutient également les familles en aidant à placer leurs enfants dans les écoles, en offrant une formation professionnelle et en fournissant des informations aux responsables gouvernementaux et aux organisations de la société civile pour les aider à mieux accompagner le processus de réintégration

### État de Palestine

#### Women's Affairs Technical Committee (WATC)

Seul projet de la fenêtre de financement spéciale dans l'État de Palestine

Ce projet est mis en œuvre dans six communautés de la zone C de la Cisjordanie pour résoudre les problèmes liés à l'accès à la justice. Le projet se concentre principalement sur les femmes et les filles déplacées ou risquant de l'être, parmi lesquelles des réfugiées, des survivantes de violences et des femmes vivant dans des abris à la suite de violences sexistes. Le projet touche également des acteurs de la justice formelle et informelle, des policiers, des membres de la communauté, des juristes et du personnel des médias. Le projet adopte une triple approche pour combler les lacunes identifiées qui entravent l'accès à la justice pour les femmes à risque : (1) actions coordonnées approfondies avec les principaux acteurs et institutions de la justice formelle et informelle ; (2) création de forums communautaires dirigés par des femmes pour rechercher la justice et plaider pour la fin de la violence à l'égard des femmes et des filles avec les principales parties prenantes de la justice ; et (3) promotion des campagnes numériques féminines en ligne, de la sensibilisation, du renforcement des connaissances et du plaidoyer.

## Annexe B : Méthodologie

Au cours de la dernière décennie, l'un des principaux objectifs du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies a été de soutenir les ODDF et les OSC travaillant avec des femmes et des filles marginalisées victimes de formes croisées de discrimination. Depuis 2016, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies fournit un soutien – par le biais d'une fenêtre de financement spéciale – aux ODDF et aux OSC dédiées à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force, ce portefeuille couvrant 13 pays. Avec la clôture d'un certain nombre de ces projets et la fin de la fenêtre spéciale, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies a commandé cette synthèse afin de rassembler les résultats et les enseignements tirés du portefeuille de projets clôturés et actifs axés sur la violence à l'égard des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force. L'examen de synthèse avait les objectifs de recherche suivants :

- Synthétiser et analyser les principaux enseignements tirés du portefeuille en se concentrant sur la lutte contre la violence envers les femmes et les filles réfugiées et/ou déplacées de force
- Réfléchir rétrospectivement sur cette fenêtre de financement spéciale
- Identifier les principales leçons pour les donateurs concernant le soutien aux programmes d'EVEFF avec les femmes et les filles réfugiées et/ou déplacées de force

Cet examen de synthèse a suivi les approches et les méthodes associées à la méta-synthèse qualitative, qui vise à rassembler les résultats sur un thème choisi de manière que les résultats soient (en termes conceptuels) supérieurs à la somme des parties (Finlayson et Dixon 2008:60). L'examen de synthèse a mis l'accent sur la collecte de connaissance basée sur la pratique (CBP), le processus d'« apprentissage expérientiel par la pratique », y compris la réflexion critique sur la pratique basée sur le lieu<sup>15</sup>. La CBP est particulièrement adaptée aux systèmes et environnements causaux complexes, en particulier pour identifier les meilleures pratiques afin de prévenir et de répondre à la violence à l'égard des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force. Dans le même temps, la CBP doit aller au-delà des connaissances basées sur la pratique de nature anecdotique uniquement, en améliorant la rigueur et la robustesse dans la collecte, l'analyse et la synthèse, le partage et l'application de cette importante source de connaissances (Palm et Clowes 2019). Cette revue de synthèse apporte une contribution importante en extrayant la CBP intégrée dans divers contextes à travers de multiples projets qui visaient tous à prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force. La brève méthodologie est robuste car elle s'appuie sur de multiples informations à travers l'espace (13 projets financés par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies), le temps (plusieurs moments dans le temps au sein des projets) et diverses perspectives (bénéficiaires, évaluateurs, examen par des homologues, etc.).

La CBP centre les expériences concrètes des praticiens mettant en œuvre des programmes dans des contextes locaux spécifiques (Faris et Jayaserkara 2019). Ce faisant, ce processus ne sépare pas les connaissances de leur contexte spécifique et de leurs producteurs, ce qui aide à décoloniser les hiérarchies de connaissances enracinées et permet la participation de voix souvent exclues (Weber *et al.* 2014). Les sources les plus proches du terrain et rédigées au moment de la mise en œuvre sont probablement mieux à même de centrer les idées des praticiens. Les rapports de projet formels et les évaluations peuvent être des sources de CBP mais nécessitent une exploration minutieuse et, idéalement, doivent être complétés par une collecte de données primaires. Les évaluations et les rapports de projet peuvent contenir et consolider les informations de CBP, en particulier si certaines de leurs sections permettent une réflexion des praticiens où les exécutants peuvent partager des apprentissages informels concernant *pourquoi* et *comment* ils ont fait des choses dans la pratique, y compris des défis et des ajustements apportés en cours de route (Kwok 2016). Cela inclut des réflexions sur la façon dont les programmes ont été façonnés par des événements plus larges et comment les actions des participants au programme, du personnel de terrain et d'autres acteurs locaux ont façonné les processus et les résultats du programme (Faris et Jayaserkara 2019).

<sup>15</sup> PBK (Practice-Based Knowledge) représente la connaissance et l'apprentissage cumulés acquis par des praticiens par conception et mise en œuvre de divers programmes dans différents contextes, notamment des avis tirés d'observations, de conversations, d'expériences directes et de suivi de programmes (Le Collaboratif de Prévention 2020, inspiré par Raising Voices, Ouganda).



Lors de l'identification de la CBP pertinente, l'accent a été mis sur une CBP en couches, qui est plus qu'un simple énoncé de décision et de résultat, mais comprend également des détails, un contexte, un récit, un apprentissage cumulatif et/ou une complexité autour du pourquoi et du comment. Une approche inductive a permis aux données d'orienter l'analyse et le contenu du rapport. Lors du codage de la CBP pour ce résumé, les éléments suivants ont été priorités :

- Réflexion critique des exécutants (et des organisations bénéficiaires) sur leur pratique intégrée
- Aperçus texturés qui font apparaître le « pourquoi » et le « comment » des stratégies à un moment et à un endroit précis
- Adaptations programmatiques et opérationnelles inattendues réalisées en raison du contexte plus large
- Défis rencontrés par les projets dans la pratique et si/comment ils ont été surmontés
- Leçons tirées des approches qui ont échoué ou des problèmes qui se sont révélés complexes ou ambigus
- Similitudes/différences qui ont été perçues comme résonnant entre divers contextes
- Rôle/contribution émergente (le cas échéant) des ODDF/OSC et du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies dans l'espace humanitaire.

Les questions d'intérêt suivantes ont guidé davantage l'analyse thématique fondée appliquée aux données :

1. Quels organisations bénéficiaires/partenaires ont été touchés par cette fenêtre spéciale et quelle documentation avons-nous de l'impact sur leur vie, y compris pour répondre aux besoins précédemment non satisfaits de ces bénéficiaires/partenaires ? Quels ont été les défis pour atteindre les femmes et les filles réfugiées et/ou déplacées de force ?
2. Quelle est la différence perçue (selon les partenaires et les bénéficiaires) dans l'approche du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies concernant son travail avec les ODDF/OSC soutenant les femmes et les filles réfugiées et/ou déplacées de force par rapport aux autres bailleurs de fonds ? Quelle est la valeur ajoutée du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies dans cet espace ?
3. Quelles sont les conclusions sur les *types* d'interventions que les OSC/ODDF utilisent efficacement pour travailler avec les femmes et les filles réfugiées et/ou déplacées de force ? (Pourquoi certaines interventions qui ont été utilisées sont-elles efficaces/inefficaces, en particulier pour les femmes et les filles réfugiées et/ou déplacées de force ?)
4. Quelles sont les meilleures pratiques identifiées sur *comment* les OSC/ODDF ont-elles conçu, mis en œuvre et adapté leurs interventions pour travailler avec les femmes et les filles réfugiées et/ou déplacées de force ?
5. Quels sont les défis, les obstacles et les leçons apprises (à la fois programmatiques et opérationnelles) pour le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies et ses partenaires à travers cette fenêtre spéciale (y compris les lacunes en matière de données) ?
6. Quel est le rôle clé des ODDF et des OSC en particulier, lorsqu'il s'agit de l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force ?

En répondant à ces questions, ce dossier explore la façon dont les praticiens peuvent mieux répondre aux besoins des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force, et comment les donateurs comme le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies peuvent aider les bénéficiaires à appliquer une approche intersectionnelle à la conception et à la mise en œuvre de leurs projets de prévention et de réponse aux VEFF. Les informations ont été utilisées pour proposer des recommandations concernant la valeur ajoutée du soutien du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies aux OSC et aux ODDF par le biais de la fenêtre spéciale pour les réfugiées et les personnes déplacées de force.

Un cadre de codage a été développé après la lecture de certains des documents du projet, afin d'assurer une documentation complète des données, tout en visant également à répondre aux questions de recherche globales. Chaque projet bénéficiaire a d'abord été abordé comme une unité autonome. Tous les principaux documents de projet disponibles (y compris les rapports annuels et les évaluations externes, le cas échéant) ont ensuite été codés par thème à l'aide du logiciel d'analyse de données qualitatives NVIVO Version 11. Une fois cela fait avec chaque projet bénéficiaire, un cadre de base a été développé sur la base des thèmes récurrents des différents projets, qui ont constitué les thèmes clés de cette revue de synthèse. Lors de l'examen de la documentation de projet fournie par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les 13 projets, toutes les organisations bénéficiaires n'ont pas fait l'objet d'évaluations externes. Cela a limité la capacité de synthétiser les principaux résultats des projets.

Les représentants des 13 organisations bénéficiaires qui ont participé à cette fenêtre de financement spéciale ont été invités à participer à un groupe de discussion (GDD), en fonction des besoins linguistiques des représentants des bénéficiaires (comme décrit plus loin). Quant aux représentants qui étaient intéressés à participer, mais qui n'ont pas pu se rendre aux moments proposés des GDD, ils ont pu participer à des entretiens individuels. Les GDD ont duré en moyenne 1,5 heure et on a veillé à ce que tous les participants aient le temps et l'espace nécessaires pour contribuer de manière significative.

Les GDD et les entretiens ont offert des opportunités aux praticiens – qui sont souvent des membres des communautés qu'ils desservent – de partager leurs propres théories et idées sur la violence et sa prévention, qui est une source importante de la CBP. Les groupes de discussion et les entretiens ont également été utilisés comme source de données pour éclairer cet examen de synthèse. Les GDD se sont concentrés sur la réflexion avec les praticiens sur ce qui s'est passé dans le cadre de leurs projets du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies. Cela a permis :

- Une exploration plus approfondie des thèmes clés identifiés lors de l'analyse des données du rapport
- Le « comblement des lacunes » – lorsque les données du rapport étaient limitées ou incomplètes et que des informations supplémentaires étaient nécessaires

Au total, une discussion de groupe (GDD) et un entretien en Espagnol, deux groupes de discussion et deux entretiens en Anglais ont été menés, avec des représentants de 12 des 13 organisations bénéficiaires inclus dans cet examen de synthèse. Les GDD et les entretiens n'ont pas été transcrits ; toutefois, les séances ont été enregistrées et des notes détaillées seront prises. Pour l'un des GDD en Anglais où il n'y avait pas de temps pour discuter de toutes les questions proposées, les participants ont été invités à partager des réponses écrites aux questions restantes, et trois réponses écrites ont été reçues de différentes organisations bénéficiaires. En raison du temps limité, aucune autorisation éthique de niveau universitaire n'a été demandée. Cependant, les formulaires et les processus de consentement éthique ont été respectés. Les transcriptions et les réponses écrites des discussions de groupe et des entretiens ont été analysées thématiquement en utilisant le même cadre de codage appliqué aux documents du projet. Dans une deuxième phase, les résultats seront validés par une consultation organisée sur la plateforme SHINE du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, qui permet aux praticiens dans plus de 50 langues de dialoguer et de fournir des commentaires.

La revue de la littérature ne faisait pas partie de la méthodologie. Cependant, une fois l'analyse terminée, un temps limité a été consacré à l'examen d'une sélection de littérature académique et grise particulièrement pertinente pour les thèmes qui ont émergé de l'analyse. L'objectif de cet exercice était d'établir des liens sélectionnés entre les preuves issues de cet examen de synthèse et l'ensemble des preuves.

## Annexe C : Guide de discussion des groupes de discussion/entretiens

1. En repensant à votre projet financé par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, pouvez-vous partager des réussites ou des domaines particuliers dont vous êtes particulièrement fiers ? *Examen possible : Qu'est-ce qui a particulièrement bien fonctionné pour prévenir la VEFF parmi les femmes et les filles déplacées et réfugiées et pourquoi ?*
2. Maintenant, je veux que vous pensiez à l'autre côté. Pouvez-vous nous donner un exemple concret des défis rencontrés à travers vos projets de prévention de la VEFF ? N'hésitez pas à vous ouvrir honnêtement. Nous pouvons souvent apprendre autant les uns des autres sur ce qui n'a pas fonctionné que sur ce qui a fonctionné.
  - Comment avez-vous abordé cela ? Pourquoi de cette manière ? Avez-vous appris des choses en cours de route qui vous ont aidé ici et que vous pouvez partager avec les autres ?
3. Quelles organisations bénéficiaires/partenaires ont été touchés par vos projets financés via cette fenêtre spéciale ? Avez-vous fait face à défis pour atteindre les bénéficiaires prévus dans le cadre de votre projet ? Si oui, comment les avez-vous abordés ?
4. Quels facteurs organisationnels ou réalités de financement sont importants pour des projets comme le vôtre travaillant dans des contextes humanitaires ? Par exemple, les structures de gestion des risques ? Un financement flexible ?
5. Quels facteurs vous ont obligé à adapter vos projets financés par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies ? Par exemple, le changement climatique, la crise de la pandémie de COVID-19, une instabilité politique, des conflits ? Comment avez-vous adapté vos projets pour répondre à de tels défis ?
6. Comment avez-vous utilisé le suivi, l'évaluation, redevabilité et l'apprentissage (SERA) pour éclairer votre projet ? Par exemple, pour évaluer l'impact de vos projets ? Informer la programmation adaptative ?
7. À votre avis, quelle différence la fenêtre spéciale de financement du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies a-t-il fait, le cas échéant ? *Enquête possible : pourquoi était-ce important ?*
8. Nous espérons que d'autres praticiens pourront apprendre de vos expériences sur le terrain à propos de comment et pourquoi prévenir et répondre aux VEFF parmi les femmes et les filles réfugiées et/ou déplacées de force, y compris ce qu'il faut faire mais aussi ce qu'il ne faut PAS faire. Nous voulons terminer cette discussion en demandant à chacun(e) d'entre vous : sur la base de vos propres expériences récentes sur le terrain, que voulez-vous vraiment que d'autres praticiens travaillant pour prévenir la VEFF avec des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force sachent ?

## Annexe D : Formulaire de consentement

### CONSENTEMENT À PARTICIPER À LA RECHERCHE

Vous êtes invité(e) à participer à une recherche pour éclairer une revue de synthèse co-produite avec des organisations bénéficiaires anciennes et actuelles pour évaluer l'impact et les enseignements tirés de la fenêtre spéciale du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies ciblant les femmes et les filles réfugiées et/ou déplacées de force. Vous êtes invité(e) à participer à une discussion de groupe (GDD) car votre organisation a été reconnue comme l'une des treize organisations bénéficiaires de cette fenêtre spéciale de financement, dont le travail apportera une forte contribution à la méta-analyse sur [un examen de synthèse de la fenêtre spéciale du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force](#).

En tant que représentant(e) de votre organisation, je vous demande de participer à une discussion de groupe en ligne pour partager les leçons apprises et vos expériences de vos projets de prévention de la violence financés par cette fenêtre spéciale. Le GDD durera 1,5 heure. La discussion sera enregistrée en audio et des notes seront prises.

Tout ce que vous partagez restera anonyme et votre nom ne sera pas inclus dans le rapport. Vous ne recevrez aucun paiement pour votre participation à l'étude.

La participation à cette étude est entièrement volontaire, ce qui signifie que vous décidez si vous souhaitez participer à l'étude. Il n'y a pas de pénalité si vous choisissez de ne pas participer ou si vous souhaitez arrêter de participer à tout moment. Si vous avez des questions au sujet de cette étude, vous pouvez communiquer avec la chercheuse responsable de l'examen de la synthèse, Dr Erin Stern, via [erin.a.stern@gmail.com](mailto:erin.a.stern@gmail.com).

Si vous souhaitez participer à cette étude, veuillez signer la déclaration de consentement ci-jointe et l'envoyer par courrier électronique à la chercheuse.

### DÉCLARATION DU PARTICIPANT

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ accepte de participer à cette étude de recherche évaluant les leçons apprises et l'impact de la fenêtre spéciale du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies ciblant la violence à l'égard des femmes et des filles réfugiées et/ou déplacées de force, menée par le Dr Erin Stern.

Signature le \_\_\_\_\_ (date)

\_\_\_\_\_  
Signature du participant





220 East 42nd Street  
New York, New York 10017, USA

[www.unwomen.org](http://www.unwomen.org)  
[www.facebook.com/unwomen](https://www.facebook.com/unwomen)  
[www.twitter.com/un\\_women](https://www.twitter.com/un_women)  
[www.youtube.com/unwomen](https://www.youtube.com/unwomen)  
[www.flickr.com/unwomen](https://www.flickr.com/unwomen)